

UN BUDGET RESPONSABLE, CENTRÉ SUR LES PRIORITÉS DES QUÉBÉCOIS

STRATÉGIE DE GESTION DES DÉPENSES

RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES



UN BUDGET RESPONSABLE, CENTRÉ SUR LES PRIORITÉS DES QUÉBÉCOIS

STRATÉGIE DE GESTION DES DÉPENSES

RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

Ce document ne répond pas au Standard sur l'accessibilité des sites Web.
Un service d'assistance pour consulter le contenu de ce document sera
cependant offert à toute personne qui en fait la demande en communiquant
par courriel à l'adresse communication@sct.gouv.qc.ca

Stratégie de gestion des dépenses et renseignements supplémentaires
Budget de dépenses 2026-2027

Dépôt légal – Mars 2026
Bibliothèque et Archives nationales du Québec

ISBN : 978-2-555-03388-7 (imprimé)
ISBN : 978-2-555-03371-9 (en ligne)

ISSN 2561-6315 (imprimé)
ISSN 2561-6323 (en ligne)

LE MESSAGE DE LA PRÉSIDENTE



Depuis 2018, le gouvernement a soutenu les besoins croissants de la population tout en traversant des crises successives : la pandémie, l'inflation, l'imposition de tarifs douaniers américains et des instabilités géopolitiques mondiales ayant des effets importants sur les prix. Ces perturbations ont révélé les limites de nos façons de faire. Alors que les ressources de l'État sont limitées et que le vieillissement de la population s'accélère, il est nécessaire de revoir nos modes d'organisation, de gestion et de prestation de services. Le statu quo n'est plus une option.

Investir davantage ne suffit plus : il faut investir mieux. Le retour à l'équilibre budgétaire d'ici 2029-2030 commande une discipline qui nous permettra de préserver nos services publics et l'équité intergénérationnelle. Le budget de dépenses 2026-2027 s'élève à 134,0 G\$. Pour respecter cet objectif, les interventions de l'État doivent se recentrer sur l'essentiel afin que chaque dollar dépensé réponde à une priorité réelle des Québécoises et Québécois.

Au fil des dernières années, notre gouvernement a démontré qu'il est possible d'améliorer l'État. Cette stratégie de gestion des dépenses expose comment nous allons accélérer la transformation amorcée, et contrôler les dépenses de l'État en déployant des chantiers importants, notamment en matière d'efficacité de l'État, de marchés publics et de gestion des ressources humaines.

Nous savons comment transformer

L'efficacité de l'État n'est pas un concept nouveau pour nous. Depuis 2018, notre gouvernement a procédé à une transformation importante de l'administration publique afin de renforcer l'efficacité de l'État. Les résultats parlent d'eux-mêmes : près de 2 G\$ d'économies annuelles sont déjà générées par l'amélioration de la gestion informatique, l'optimisation des acquisitions des biens et services de l'État et la révision de programmes et ce, en préservant les services publics.

Nous avons aussi lancé des innovations structurantes : la création du ministère de la Cybersécurité et du Numérique, la refonte des processus de dotation, l'instauration du mode hybride de télétravail et le déploiement de Santé Québec. Le Plan québécois des infrastructures, qui a atteint un niveau historique d'investissement de l'ordre de 167 G\$, démontre notre engagement à maintenir nos actifs pour répondre aux besoins des Québécois.

L'efficacité de l'État : une transformation des pratiques incontournable

Gérer efficacement, c'est savoir se remettre en question. Depuis notre arrivée au gouvernement, nous avons élargi l'offre de services publics : pensons aux aides à la classe, aux tribunaux spécialisés ou encore à l'augmentation de l'offre en soins à domicile. Cependant, les dépenses ont progressé plus vite que les revenus et une part importante de la population s'attend à des améliorations tangibles aux services reçus.

La précédente stratégie de gestion des dépenses a lancé un examen rigoureux, ciblé et chirurgical de l'ensemble des dépenses du gouvernement. Au cours des prochains mois, nous irons plus loin en déployant le Chantier gouvernemental de l'efficacité de l'État. Celui-ci s'articule en trois axes : l'optimisation des structures et de l'organisation du travail, le renforcement de la gestion des dépenses de fonctionnement et des investissements et la maximisation de l'impact des dépenses de transfert de l'État.

L'objectif est clair : il faut éliminer les lourdeurs bureaucratiques et concentrer les ressources là où elles créent le plus de valeur. Cela doit se traduire par un engagement collectif à changer la culture organisationnelle afin que l'audace, l'imputabilité et l'engagement de nos équipes permettent à l'État de redevenir un lieu où l'on innove.

Des marchés publics au service de l'économie québécoise

L'État québécois attribue chaque année plus de 25 G\$ en contrats publics. Bien géré, chaque dollar investi peut servir simultanément deux objectifs, soit maîtriser les coûts pour les finances publiques tout en étant un levier économique et stratégique majeur, particulièrement pour nos régions.

La Stratégie gouvernementale des marchés publics 2022-2026 a livré des résultats tangibles. Par exemple, l'objectif d'augmenter de 1,5 G\$ les achats auprès d'entreprises québécoises a été dépassé dès la troisième année, atteignant désormais la somme de 2,2 G\$.

Aussi le contexte mondial nous rappelle qu'il est nécessaire de renforcer notre souveraineté économique dans des secteurs stratégiques tels que l'agroalimentaire et les technologies de l'information. C'est pourquoi la nouvelle stratégie, qui sera annoncée prochainement à la suite de consultations, vise à aller plus loin en maximisant les retombées économiques, notamment en région, tout en simplifiant l'accès aux marchés publics pour les petites et moyennes entreprises. Cela implique que les organismes publics s'approprient pleinement les outils déjà en place depuis 2022, et que les gestionnaires aient le courage de remettre en question les pratiques établies en matière d'acquisitions et l'ambition de faire autrement.

Un État plus efficace

La transformation de l'État repose sur celles et ceux qui le font fonctionner chaque jour. La réduction de 5 000 équivalents temps complet d'ici la fin de 2026-2027 ne vise pas à affaiblir l'État : elle vise à le recentrer. En éliminant les doublons et les structures devenues superflues, nous libérons des ressources au profit des services directs à la population.

Enfin, les leçons de la Commission d'enquête sur la gestion de la modernisation des systèmes informatiques de la Société de l'assurance automobile du Québec sont claires : la rigueur et la transparence dans la gestion des projets publics ne sont pas optionnelles, elles sont la condition pour préserver la confiance des citoyens. Le comité de suivi, sous ma supervision, sera le gardien de cette imputabilité, notamment pour les projets informatiques, afin d'assurer une utilisation rigoureuse des fonds publics.

Ce que nous demandons à nos équipes, c'est de l'audace pour remettre en question nos pratiques, de la rigueur pour mesurer nos résultats et l'engagement de porter ce changement de culture au quotidien. La question qui guidera chaque décision est simple : comment créons-nous le plus de valeur pour les Québécoises et Québécois avec les ressources dont nous disposons ?

L'efficacité de l'État est notre réponse.

La ministre responsable de l'Administration gouvernementale
et de l'Efficacité de l'État et présidente du Conseil du trésor,

France-Élaine Duranceau

TABLE DES MATIÈRES

SECTION A

LE CONTEXTE BUDGÉTAIRE	A-1
L'évolution des dépenses de portefeuilles	A-1
Le retour à l'équilibre budgétaire.....	A-1
LA DISCIPLINE BUDGÉTAIRE	A-5
L'exécution et le suivi du Budget de dépenses	A-5
LE CHANTIER GOUVERNEMENTAL DE L'EFFICACITÉ DE L'ÉTAT	A-7
Une mise en œuvre à deux niveaux complémentaires	A-8
Optimiser l'organisation du travail et les structures administratives	A-9
Renforcer la saine gestion des dépenses de fonctionnement et des investissements	A-11
Maximiser l'impact des dépenses de transfert de l'État.....	A-11
S'allier pour innover	A-12
LE BUDGET DE DÉPENSES.....	A-13
Le Budget de dépenses consolidées 2026-2027	A-13
Le Budget de dépenses de programmes 2026-2027	A-14
LE SUIVI DES RECOMMANDATIONS DE LA COMMISSION D'ENQUÊTE SUR LA GESTION DE LA MODERNISATION DES SYSTÈMES INFORMATIQUES DE LA SOCIÉTÉ DE L'ASSURANCE AUTOMOBILE DU QUÉBEC	A-21
LES MARCHÉS PUBLICS EN ÉVOLUTION	A-23
Maximiser l'achat québécois	A-24
Une consultation pour définir ensemble les marchés publics de demain	A-24
Vers une plus grande efficacité.....	A-25
LA GESTION DES EFFECTIFS	A-27
La situation des effectifs 2026-2027	A-27

LES RESSOURCES HUMAINES GOUVERNEMENTALES	A-31
Évolution de la Politique-cadre en matière de télétravail.....	A-31
Santé des personnes et évolution de l'absentéisme.....	A-31
Le renouvellement des conditions de travail	A-32
 LES INFRASTRUCTURES PUBLIQUES	A-33
Un plan québécois des infrastructures en cohérence avec le retour à l'équilibre budgétaire	A-33

TABLE DES MATIÈRES

SECTION B

LES DÉPENSES CONSOLIDÉES DU GOUVERNEMENT B-1

1. Les dépenses consolidées du gouvernement 2026-2027B-1
2. Les dépenses consolidées du gouvernement selon l'organisation financièreB-3

Annexe 1

Dépenses consolidées par grand portefeuilleB-6

LE BUDGET DE DÉPENSES DES MINISTÈRES ET DES ORGANISMES BUDGÉTAIRES B-7

1. Les dépenses budgétaires 2025-2026B-7
2. Le budget de dépenses 2026-2027B-10

Annexe 1

Budget de dépenses.....B-20

LES BUDGETS DES FONDS SPÉCIAUX, DES ORGANISMES AUTRES QUE BUDGÉTAIRES, DES RÉSEAUX ET DES COMPTES À FIN DÉTERMINÉEB-23

1. Les résultats des entités consolidées en 2026-2027.....B-23
2. Les résultats des fonds spéciaux en 2026-2027B-24
3. Les résultats des organismes autres que budgétaires en 2026-2027B-26
4. Les résultats des réseaux de l'éducation et de l'enseignement supérieur et des établissements de santé et de services sociaux desservant une population nordique et autochtone en 2026-2027B-27
5. Les résultats des comptes à fin déterminée en 2026-2027B-28
6. L'évolution de la prévision des résultats des entités consolidées en 2025-2026.....B-29

Annexe 1

Résultats probables 2025-2026 des fonds spéciauxB-33

Annexe 2

Résultats probables 2025-2026 des organismes autres que budgétairesB-36

LA RÉPARTITION DU BUDGET DE DÉPENSES 2026-2027 PAR CATÉGORIE ET PAR BÉNÉFICIAIREB-39

1. La répartition des dépenses de programmes par catégorieB-39
2. La répartition des dépenses de programmes par bénéficiaireB-63

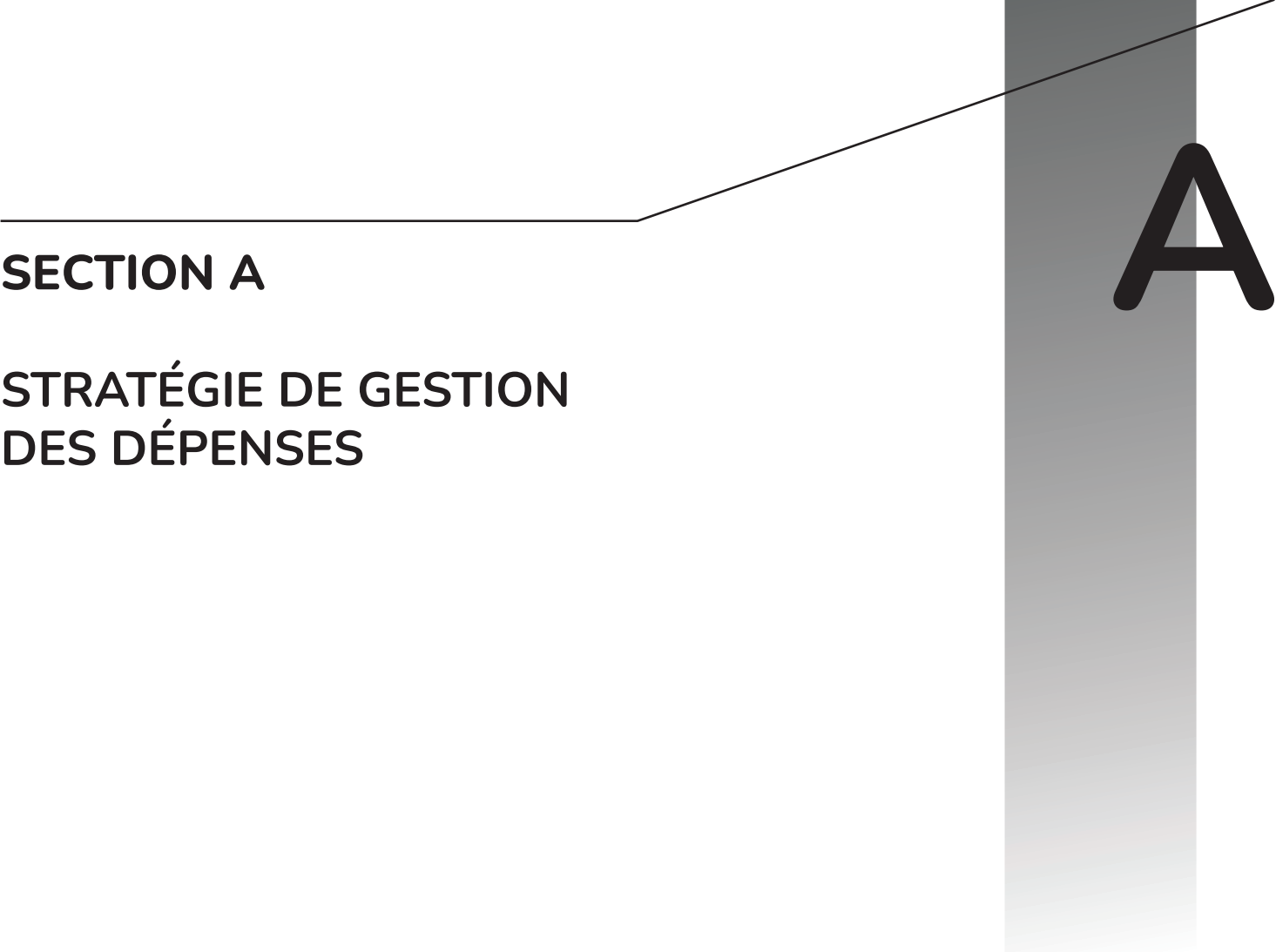
Annexe 1

Répartition du Budget de dépenses 2026-2027 par portefeuille et par catégorie.....B-64

Annexe 2

Répartition des dépenses de programmes 2026-2027 par portefeuille et par bénéficiaireB-65

LES EFFECTIFS DES MINISTÈRES, DES ORGANISMES, DES RÉSEAUX DU SECTEUR PUBLIC ET DES SOCIÉTÉS D'ÉTAT	B-67
1. Le niveau d'effectifs 2026-2027 et la croissance anticipée.....	B-67
2. La consommation prévue en 2025-2026	B-68
3. La consommation réalisée en 2024-2025.....	B-70
4. Le dénombrement des effectifs des organismes publics.....	B-72
Annexe 1	
Consommation des effectifs 2024-2025 – Loi sur la fonction publique	B-74
Annexe 2	
Consommation des effectifs 2024-2025 – Hors fonction publique	B-78
Annexe 3	
Lexique.....	B-81
APPENDICE	B-83
Appendice A	
Indicateurs économiques et budgétaires.....	B-85
A.1	
Évolution des dépenses de programmes, du service de la dette et des dépenses budgétaires	B-86
A.2	
Évolution au Québec de certains indicateurs spécifiques	B-87
A.3	
Dépenses par portefeuille	B-88

A decorative graphic consisting of a horizontal line that transitions into a diagonal line, which then meets a thick vertical grey bar on the right side of the page.

SECTION A

STRATÉGIE DE GESTION DES DÉPENSES

A

LE CONTEXTE BUDGÉTAIRE

L'ÉVOLUTION DES DÉPENSES DE PORTEFEUILLES

Le gouvernement a investi des sommes importantes pour accroître les services publics, et en assurer leur accessibilité, particulièrement en santé et en éducation. Depuis 2018-2019, les dépenses de portefeuilles du gouvernement du Québec ont crû de 59,8 G\$, passant de 98,2 G\$ à 158,0 G\$ en 2025-2026. Cette hausse soutenue a également permis au gouvernement de faire face aux défis externes auxquels il a été confronté, dont la pandémie de COVID-19 et l'imposition des tarifs douaniers américains.

Ces investissements importants dans les portefeuilles permettent d'assurer le financement de base nécessaire afin de répondre à la croissance des besoins de la population, d'améliorer l'accessibilité et la qualité des services aux citoyens, d'assurer la reconduction des programmes essentiels et ainsi soutenir la pérennité des services publics.

Évolution des dépenses de portefeuilles^{1,2} (en millions de dollars)

	2025-2026	2018-2019	Variation	
			M\$	%
Santé et Services sociaux	65 991,0	41 759,0	24 232,0	58,0
Éducation	23 516,0	14 890,0	8 626,0	57,9
Enseignement supérieur	11 335,0	7 873,0	3 462,0	44,0
Autres portefeuilles	57 187,0	33 687,0	23 500,0	69,8
Dépenses des portefeuilles	158 029,0	98 209,0	59 820,0	60,9

¹ Les données étant arrondies, la somme des montants inscrits peut ne pas correspondre au total.

² Source : ministère des Finances

LE RETOUR À L'ÉQUILIBRE BUDGÉTAIRE

Le gouvernement est appelé à améliorer l'efficacité de l'État afin de réduire de façon graduelle et mesurée le poids des dépenses dans l'économie. Il se doit d'être agile et performant afin de répondre aux attentes des citoyens, notamment en simplifiant les façons de faire et en ciblant davantage ses interventions. Les attentes des citoyens sont élevées et le gouvernement doit répondre présent.

En ce sens, le Budget de dépenses 2026-2027 permet le financement des grandes missions de l'État et la préservation des services tout en maintenant la trajectoire du retour à l'équilibre budgétaire.

Cette situation commande une vigilance accrue et un contrôle rigoureux de nos finances publiques. Le gouvernement maintient son engagement clair à respecter la Loi sur le retour à l'équilibre budgétaire (RLRQ, chapitre E-12.00002) d'ici 2029-2030 et à ne pas refiler la facture aux générations futures.

Le rétablissement de l'équilibre budgétaire constitue une opportunité de transformer l'État. Ces changements sont nécessaires à la fois pour assurer la pérennité des services publics et pour répondre au besoin des citoyens. C'est pourquoi des efforts soutenus sont nécessaires en continu pour réduire la bureaucratie et ultimement rendre l'État plus efficace.

Des gestes à la fois stratégiques et concrets sont mis en œuvre afin de réduire les dépenses budgétaires et ainsi diminuer leur poids dans l'économie. Le Secrétariat du Conseil du trésor a réalisé, en collaboration avec l'ensemble des entités gouvernementales un examen des dépenses budgétaires qui a permis d'identifier des mesures d'efficacités sans affecter les services à la population.

Afin de réduire la bureaucratie et transformer les pratiques administratives, un projet de loi regroupant une série d'initiatives a été déposé en novembre 2025. Le projet de loi n° 7, Loi visant à réduire la bureaucratie, à accroître l'efficacité de l'État et à renforcer l'imputabilité des hauts fonctionnaires vise notamment à transformer les pratiques administratives par l'optimisation des dépenses, la réduction de la taille de l'État, la simplification des processus et l'amélioration des services publics, incluant la mutualisation et parfois l'abolition d'organismes. Parallèlement, le gouvernement poursuit l'exécution disciplinée de son budget de dépenses, notamment par la poursuite du gel de recrutement, la réduction des coûts administratifs et la centralisation de certains services et la réduction de la bureaucratie.

Projet de loi n° 7 : pour une performance accrue et une imputabilité renforcée

Le projet de loi n° 7 propose un ensemble de mesures structurantes pour simplifier les processus administratifs, accélérer la prise de décision et renforcer la reddition de comptes au sein de l'appareil gouvernemental.

Le Secrétariat du Conseil du trésor a assuré la coordination des travaux liés à ce projet de loi omnibus, une initiative sans précédent, en collaboration avec le ministère du Conseil exécutif ainsi qu'avec l'ensemble des ministères et organismes concernés.

Répondant aux objectifs d'optimisation et de transformation de l'État issus de la Stratégie de gestion des dépenses 2025-2026, le projet de loi comporte différentes mesures permettant, entre autres :

- l'optimisation des dépenses;
- la réduction de la taille de l'État;
- la simplification des processus administratifs;
- la mutualisation de services administratifs;
- l'élimination de mécanismes de contrôle et de reddition de comptes jugés obsolètes ou non essentiels;
- l'amélioration des services publics.

Le projet de loi vise à dégager des marges de manœuvre administratives et contribue à faire évoluer l'administration gouvernementale vers un modèle plus simple, plus performant et plus responsable.

Compte tenu des travaux législatifs toujours en cours, les impacts associés aux mesures prévues au projet de loi ne figurent pas au Budget de dépenses 2026-2027. Les effets seront reflétés dans les budgets de dépenses subséquents et permettront de soutenir une utilisation plus efficiente des ressources, en cohérence avec l'objectif gouvernemental de gestion rigoureuse des finances publiques et d'amélioration des services.

Au cours des prochains exercices financiers, le Secrétariat du Conseil du trésor entend poursuivre la coordination de projets de loi omnibus afin d'appuyer les portefeuilles ministériels dans la réalisation de leurs objectifs et ainsi contribuer en continu à améliorer l'efficacité de l'État. Cette démarche vise à préserver les services et les missions essentiels tout en contribuant au retour à l'équilibre budgétaire.

LA DISCIPLINE BUDGÉTAIRE

L'EXÉCUTION ET LE SUIVI DU BUDGET DE DÉPENSES

L'exercice financier 2025-2026 représentait la première année de la mise en œuvre du plan de retour à l'équilibre budgétaire, qui doit être complété d'ici 2029-2030. Dans ce contexte, la collaboration de l'ensemble des entités gouvernementales ainsi qu'une rigueur exemplaire se sont avérées nécessaires.

Comme annoncé dans la Stratégie de gestion des dépenses 2025-2026, le gouvernement a poursuivi et renforcé ses mesures visant l'exécution et le suivi rigoureux du budget de dépenses. Afin d'assurer le respect des enveloppes allouées, des mesures de contrôle des dépenses ont été déployées, comme la limitation de celles-ci à ce qui est jugé essentiel et en lien avec la mission, dont les heures supplémentaires, les frais de déplacement et les contrats de service professionnels.

Afin d'optimiser les effectifs de l'État, le gel de recrutement a été maintenu au cours de la période pour les employés nommés en vertu de la Loi sur la fonction publique (RLRQ, chapitre F-3.1.1) ainsi que pour les effectifs des organismes hors fonction publique. Des exceptions étaient toutefois prévues afin de préserver les services directs à la population, notamment dans les organismes scolaires, les établissements publics de santé et de services sociaux et les entreprises du gouvernement. De plus, un gel d'embauche a été introduit concernant les mouvements de personnel au sein de la fonction publique associés à la mutation et à la promotion pour les ministères et organismes qui ne respectaient pas leur niveau d'effectifs.

Par ailleurs, une pause du versement des aides financières, combinée à l'examen des dépenses de fonctionnement, a été déployée à l'automne 2025. Cela a favorisé une meilleure priorisation des interventions des ministères et organismes dans l'objectif d'assurer une saine gestion des finances publiques. Cette approche rigoureuse et responsable sera reconduite minimalement au cours de la période du plan de retour à l'équilibre budgétaire.

L'atteinte des cibles du plan de retour à l'équilibre budgétaire nécessitera une discipline budgétaire soutenue, une révision des façons de faire permettant de générer des économies tout en comptant sur l'implication proactive de la part de l'ensemble des parties prenantes.

LE CHANTIER GOUVERNEMENTAL DE L'EFFICACITÉ DE L'ÉTAT

Dans le cadre de la présente Stratégie de gestion de dépenses 2026-2027, le gouvernement met en œuvre une transformation intégrée de l'État afin de retrouver l'équilibre budgétaire pour préserver la soutenabilité à long terme des finances du Québec et d'amélioration des services. La croissance soutenue des dépenses des dernières années, combinée à une progression plus modérée des revenus, a engendré des déficits importants. En plus des économies identifiées dans le Plan de retour à l'équilibre budgétaire, des écarts demeurent à résorber à compter de l'exercice financier 2027-2028.

C'est dans cette perspective que le gouvernement a initié, le Chantier gouvernemental de l'efficacité de l'État (ci-après le Chantier). Celui-ci vise non seulement à réduire les dépenses publiques, mais également à optimiser l'utilisation des ressources publiques afin de préserver et de renforcer les services publics. Pour atteindre ces objectifs, les orientations suivantes sont préconisées :

- améliorer la valeur des services publics, en réallouant les investissements et ressources là où elles ont le plus d'impact pour les citoyens;
- optimiser et mieux contrôler les coûts des services indirects, notamment ceux liés aux services administratifs et au soutien à la prestation des services publics;
- procéder à une révision ordonnée et rigoureuse du panier de services, afin d'en assurer la pertinence et l'efficience.

Ces orientations permettent de recentrer l'action gouvernementale sur ce qui crée le plus de valeur pour la population et de soutenir l'amélioration de la qualité des services offerts. Face aux défis que pose la saine gestion des finances publiques, il est indispensable d'agir et de travailler différemment dans la gestion du développement du panier de services publics. Pour ordonnancer les décisions liées à sa révision, trois balises décisionnelles sont retenues :

1. les services essentiels : protéger la continuité des services qui se doivent d'être maintenus pour la santé, la sécurité et le bien-être immédiat de la population;
2. les missions essentielles : recentrer l'État sur ses responsabilités fondamentales de l'État, soient protéger la population, soutenir l'éducation, garantir la justice, assurer la croissance économique, soutenir les plus vulnérables, et maintenir des infrastructures et des services publics fiables;
3. le panier de services : revoir les autres services que l'État doit offrir, leurs portées et les besoins auxquels ils doivent répondre.

UNE MISE EN ŒUVRE À DEUX NIVEAUX COMPLÉMENTAIRES

La mise en œuvre du Chantier repose sur une démarche structurée, déployée simultanément à deux niveaux complémentaires, reflétant la logique d'imputabilité à l'administration publique.

Au niveau des portefeuilles ministériels :

- Chaque ministre, sous-ministre et premier dirigeant, est responsable de la gestion de ses obligations, de l'allocation de ces ressources et résultats. À ce titre, il lui revient :
 - d'optimiser la prestation des services relevant de sa mission;
 - d'examiner son offre de services et ses modes d'organisation;
 - d'accroître l'efficacité des coûts de ces activités et réglementations.

Au cours de l'exercice financier 2026-2027, les responsables des portefeuilles ministériels seront invités à définir une vision exposant les stratégies nécessaires pour respecter leurs enveloppes budgétaires et leur niveau d'effectifs, ainsi que les leviers qu'ils mobiliseront pour contribuer à l'atteinte des objectifs du Chantier.

À l'échelle de l'administration publique :

- Le Secrétariat du Conseil du trésor assure la cohérence gouvernementale de la transformation. Il exercera un rôle central afin :
 - de moderniser l'organisation du travail des services de soutien et les pratiques administratives;
 - d'optimiser l'allocation budgétaire et la gestion des investissements publics;
 - de renforcer la mise en œuvre du cadre de gestion axé sur les résultats, notamment par la modernisation des plans stratégiques, des déclarations de services et des tableaux de bord de performance.

Ainsi structurée, la démarche permet d'assurer à la fois la responsabilisation des portefeuilles ministériels et la cohérence des interventions à l'échelle gouvernementale. Elle crée les conditions nécessaires pour recentrer l'action publique sur ce qui génère le plus de valeur pour les citoyens et les entreprises et pour dégager des économies durables.

Ces responsabilités complémentaires créent les conditions nécessaires pour déployer les trois piliers d'intervention du Chantier qui guideront l'ensemble des travaux afin d'accroître l'efficacité, de renforcer la rigueur budgétaire et d'optimiser l'utilisation des ressources publiques.

**Transformer l'État pour le rendre plus agile
et plus efficace afin d'assurer la pérennité des services
publics pour les générations présentes et futures**



PILIER 1 :
Optimiser
l'organisation du travail
et les structures
administratives



PILIER 2 :
Renforcer
la saine gestion
des dépenses
de fonctionnement
et des investissements



PILIER 3 :
Maximiser
l'impact des dépenses
de transfert de l'État

OPTIMISER L'ORGANISATION DU TRAVAIL ET LES STRUCTURES ADMINISTRATIVES

Le premier pilier du Chantier exige une optimisation soutenue de la manière dont les services sont conçus, organisés et livrés. Dès 2026-2027, il sera nécessaire d'engager une transformation structurée afin de réduire les coûts de mise en œuvre des services, de concentrer les ressources sur les activités à réelle valeur ajoutée et d'améliorer la qualité des services offerts à la population.

L'optimisation de l'organisation du travail et des structures administratives seront déployés par portefeuille ministériel et à l'échelle gouvernementale. Ainsi, il est visé de :

- réduire les formalités et alléger les démarches administratives pour les différents ministères et organismes;
- restructurer la gestion des services et des effectifs administratifs;
- optimiser la prestation de services et harmoniser l'organisation du travail;
- regrouper et mettre en commun les services dans les organismes à vocation transversale – la Société québécoise des infrastructures, le ministère de la Cybersécurité et du Numérique et le Centre d'acquisitions gouvernementales;
- abolir, fusionner et mettre en commun des services par le biais d'interventions législatives.

Certaines initiatives ont déjà été amorcées dans le cadre de l'examen des dépenses 2025-2026. La volonté gouvernementale de moderniser les pratiques, réduire la bureaucratie et améliorer la capacité collective de l'administration à remplir ses missions essentielles débutera en 2026-2027 par la révision des activités de gestion des ressources humaines gouvernementales et d'audit interne.

Simplification des processus administratifs et réduction de la bureaucratie

Les travaux réalisés dans le cadre du Chantier gouvernemental sur l'efficacité de l'État ont permis la mise en œuvre de près de 70 initiatives qui allègeront les processus de reddition de comptes et de suivi des politiques publiques au sein de plusieurs ministères et organismes. Elles se divisent en trois volets principaux :

- Simplifier certaines publications et exigences de reddition de comptes afin de se concentrer sur l'information essentielle;
- Revoir la fréquence d'analyse, de collecte ou de mises à jour de nombreux documents pour poser les bons gestes aux bons moments;
- Réduire le nombre de productions de rapports et de documents superflus, en retirant des obligations, des exigences et des redditions de compte en double.

Ces initiatives s'ajoutent aux mesures législatives proposées dans le cadre du projet de loi n° 7, Loi visant à réduire la bureaucratie, à accroître l'efficacité de l'État et à renforcer l'imputabilité des hauts fonctionnaires, et du projet de loi n° 11, Loi modifiant diverses dispositions principalement aux fins d'allègement du fardeau réglementaire et administratif, toutes deux présentées à l'Assemblée nationale.

Les travaux visant à simplifier les processus administratifs et à réduire la bureaucratie se poursuivront au cours de la prochaine année. Les initiatives réalisées et celles à venir permettront de réduire le temps consacré à des tâches administratives par le personnel des ministères et organismes qui pourront se consacrer à des tâches à plus grande valeur ajoutée pour les citoyens.

RENFORCER LA SAINE GESTION DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT ET DES INVESTISSEMENTS

Ce deuxième pilier du Chantier, s'articule autour de deux ambitions complémentaires : améliorer l'efficacité des dépenses de fonctionnement, notamment par les acquisitions de biens et services et par l'optimisation des investissements dans les infrastructures publiques.

Pour atteindre ces objectifs, des travaux sont en cours en vue de faire évoluer le cadre normatif et l'efficacité des marchés publics. Ces travaux concernent notamment le regroupement et la simplification des processus d'acquisition, le renforcement et l'élargissement du rôle des responsables de l'application des règles contractuelles ainsi que l'évolution numérique du Système électronique d'appel d'offres (SEAO).

Une démarche structurée est mise en place pour renforcer la gestion des investissements publics, notamment en matière d'infrastructures. Celle-ci s'appuie sur l'optimisation de la planification et de la réalisation des projets, l'amélioration de la gestion du portefeuille d'infrastructures sous la responsabilité de la Société québécoise des infrastructures et celle des espaces gouvernementaux. Ces actions contribuent à une discipline accrue, à une meilleure prévisibilité des dépenses, tout en générant des gains récurrents et en maximisant la valeur des actifs publics.

Par ailleurs, une contribution significative est attendue des organismes à portée transversale – la Société québécoise des infrastructures, le ministère de la Cybersécurité et du Numérique et le Centre d'acquisitions gouvernementales. Ces organismes poursuivront et consolideront les initiatives transformatrices de l'État, ainsi que l'abolition de la tarification intragouvernementale.

Ainsi, les actions de ce deuxième pilier, tout comme le premier, ont un impact direct sur la structure des services gouvernementaux.

MAXIMISER L'IMPACT DES DÉPENSES DE TRANSFERT DE L'ÉTAT

Par ce troisième pilier, le gouvernement s'engage dans une modernisation en profondeur de ses pratiques en matière de transfert en repensant la gestion du panier de services selon une approche pragmatique et orientée vers les résultats.

Il s'agit de recentrer l'action publique sur ce qui compte vraiment : des programmes pertinents, adaptés aux besoins réels des bénéficiaires et cohérents avec les priorités gouvernementales, en tenant compte de la capacité de payer des contribuables. Dès l'exercice 2026-2027, l'ensemble des règles, directives et guides encadrant l'évaluation, l'audit et la planification stratégique feront l'objet d'une révision afin d'ancrer cette transformation dans le fonctionnement quotidien de l'appareil gouvernemental.

Cette modernisation passera également par une meilleure exploitation des données numériques gouvernementales afin de simplifier, améliorer et harmoniser les démarches des bénéficiaires. À cet égard, l'utilisation de l'intelligence artificielle pour faciliter les interfaces avec les demandeurs et automatiser la reddition de comptes sera analysée et déployée là où son utilisation représente un gain réel pour les citoyens et l'administration publique.

S'ALLIER POUR INNOVER

Le Chantier appelle à une collaboration renouvelée entre les ministères, les organismes et l'ensemble des partenaires gouvernementaux afin d'accélérer l'innovation dans la prestation des services publics, d'encourager l'expérimentation et l'amélioration continue et de mettre en commun les expertises et les outils technologiques, notamment en matière de numérique et d'intelligence artificielle.

Le Secrétariat du Conseil du trésor jouera un rôle central dans cette transformation. Il exercera un leadership affirmé en assurant la cohérence des orientations, en accompagnant les organisations dans la mise en œuvre du changement et en supervisant un portefeuille prioritaire de projets de modernisation de l'État. Il veillera également à coordonner les réorganisations administratives, à améliorer les processus et à standardiser les pratiques, tout en soutenant le déploiement d'initiatives innovantes en matière de transformation numérique, de simplification des parcours administratifs, et d'amélioration de l'expérience citoyenne.

La réussite du Chantier repose sur la mobilisation de l'ensemble de l'administration publique et son personnel. L'expertise collective est indispensable pour renforcer la capacité de l'État à se moderniser, à innover et à offrir des services publics plus performants. Plus que jamais, relever les défis contemporains exige que toutes les forces de l'administration publique agissent de concert pour bâtir un État plus agile, plus efficace et résolument engagé au service des Québécois.

LE BUDGET DE DÉPENSES

LE BUDGET DE DÉPENSES CONSOLIDÉES 2026-2027

Pour l'exercice financier 2026-2027, le gouvernement poursuit la gestion rigoureuse et responsable de ses dépenses en assurant le financement nécessaire afin de répondre à la croissance des besoins de la population, d'améliorer l'accessibilité et la qualité des services offerts aux citoyens et de soutenir la pérennité des services publics. Il maintient sa trajectoire de retour à l'équilibre budgétaire d'ici 2029-2030. Afin d'atteindre ses objectifs et réaliser ses activités, le gouvernement met en œuvre des programmes administrés par les entités gouvernementales, dont les ministères et organismes. L'ensemble des entités sous la responsabilité d'un ministre constitue un portefeuille.

Les dépenses d'un portefeuille ministériel regroupent celles des entités, ainsi que les dépenses financées par le régime fiscal dont la nature correspond au domaine couvert par ses fonctions¹. Les dépenses consolidées représentent quant à elles les dépenses des portefeuilles auxquelles s'ajoute le service de la dette.

Les dépenses consolidées du gouvernement pour l'exercice financier 2026-2027 sont en augmentation de 2 573,0 M\$ par rapport aux dépenses consolidées probables de l'exercice 2025-2026, ce qui représente une croissance de 1,5 %.

En excluant le service de la dette, les dépenses des portefeuilles consolidées sont en augmentation de 1,6 % en 2026-2027, comparativement aux dépenses des portefeuilles consolidées probables de l'exercice 2025-2026, pour s'établir à 160 489,0 M\$.

Budget de dépenses consolidées^{1,2} (en millions de dollars)

	2026-2027	2025-2026	Variation %
Santé et Services sociaux	68 708,0	65 991,0	4,1
Éducation	24 075,1	23 516,0	2,4
Enseignement supérieur	11 749,0	11 335,0	3,7
Autres portefeuilles	56 556,9	57 187,0	(1,1)
Réallocation des dépenses gouvernementales en cours d'exercice	(600,0)	-	
Dépenses des portefeuilles	160 489,0	158 029,0	1,6³
Service de la dette	10 268,0	10 155,0	1,1
Dépenses consolidées	170 757,0	168 184,0	1,5

¹ Les données étant arrondies, la somme des montants inscrits peut ne pas correspondre au total.

² Source : ministère des Finances

³ En excluant les dépenses de 2025-2026 sans récurrence en 2026-2027, la croissance des dépenses des portefeuilles s'établirait à 3,3 % plutôt qu'à 1,6 %. Le détail des éléments sans récurrence ainsi que les taux de croissance des portefeuilles excluant ces éléments sont indiqués au Plan budgétaire du Québec – Mars 2026 du ministère des Finances.

¹ Une information détaillée est présentée aux Renseignements supplémentaires, au chapitre Les dépenses consolidées du gouvernement.

LE BUDGET DE DÉPENSES DE PROGRAMMES 2026-2027

Le Budget de dépenses de programmes 2026-2027 s'élève à 133 989,2 M\$. En considérant les mesures du Budget 2026-2027, la variation des dépenses de programmes est de 4 451,3 M\$.

Sur la base des réinvestissements effectués au cours des dernières années, une réallocation des dépenses gouvernementales de 600 M\$ est anticipée dès le début de l'exercice financier 2026-2027. Cette réallocation contribue à maintenir le niveau de services aux citoyens.

Dans le cadre de la poursuite du plan de retour à l'équilibre budgétaire, diverses mesures d'optimisation sont intégrées au Budget de dépenses de programmes 2026-2027. Celles-ci visent à offrir les mêmes services à la population, à moindre coût.

Répartition de la croissance des dépenses de programmes 2026-2027 en considérant les mesures du Budget dans les portefeuilles^{1,2}

(en millions de dollars)

	2026-2027			2025-2026			Variation	
	Budget de dépenses 2026-2027	Mesures du Budget	Budget de dépenses 2026-2027 incluant les mesures	Dépense probable 2025-2026	Éléments sans récurrence au Budget 2026-2027	Dépense probable comparative 2025-2026		
							M\$	%
Santé et Services sociaux	60 099,7	479,1	60 578,8	58 269,0	(21,8)	58 247,2	2 331,6	4,0
Éducation	20 272,0	249,9	20 521,9	20 232,4	(157,6)	20 074,8	447,2	2,2
Enseignement supérieur	9 313,8	39,2	9 353,0	8 996,5	(121,5)	8 875,0	478,1	5,4
Autres ministères	28 993,8	1 074,1	30 067,9	29 924,1	(618,6)	29 305,6	762,3	2,6
Fonds de suppléance	15 909,9	(1 842,3)	14 067,6	14 855,7	(1 820,3)	13 035,4	1 032,2	
Réallocation des dépenses gouvernementales en cours d'exercice	(600,0)	-	(600,0)	-	-	-	(600,0)	
Total	133 989,2	-	133 989,2	132 277,7	(2 739,8)	129 537,9	4 451,3	3,4

¹ Les données étant arrondies, la somme des montants inscrits peut ne pas correspondre au total.

² Les infrastructures subventionnées sont incluses au Fonds de suppléance.

PRINCIPALES CROISSANCES 2026-2027

Santé et Services sociaux

La santé et les services sociaux sont des missions essentielles pour l'État et leur financement est prioritaire. Pour l'exercice financier 2026-2027, le ministère de la Santé et des Services sociaux dispose d'un budget de dépenses incluant les mesures du Budget de 60 578,8 M\$, soit une croissance de 2 331,6 M\$, ou de 4,0 % par rapport à la dépense probable comparative 2025-2026.

La croissance des dépenses en 2026-2027 permet entre autres au gouvernement d'assurer le financement des facteurs de croissance du portefeuille visant à assurer la prestation de services des établissements de santé et de services sociaux, de poursuivre des engagements gouvernementaux, dont l'augmentation du financement pour le soutien à domicile, de financer le fonctionnement des organismes relevant de la ministre de la Santé et de soutenir les divers organismes œuvrant dans le secteur de la santé et des services sociaux.

De plus, les sommes additionnelles investies en 2026-2027 au ministère de la Santé et des Services sociaux, à Santé Québec et à son réseau permettront notamment :

- de maintenir l'offre de soins et de services dans les établissements publics du réseau de la santé et des services sociaux;
- de consolider l'offre de traitements pharmaceutiques dans les établissements de santé et de services sociaux;
- de poursuivre les efforts visant à réduire la liste d'attente des chirurgies;
- d'assurer la continuité des services en matière d'itinérance.

Santé Québec : un réseau au service de la population

L'exercice financier 2025-2026 marque une étape déterminante pour Santé Québec puisqu'il s'agit du premier exercice complet depuis sa création. Au cours de cette période charnière, la société d'État a fait évoluer ses pratiques afin de s'assurer que chaque dollar investi génère un maximum de retombées pour les citoyens et les citoyennes.

Un cadre financier modernisé et structurant

Santé Québec s'appuie désormais sur un cadre de financement modernisé, conçu pour mieux refléter l'évolution des besoins de la population et soutenir la performance du réseau. Cette approche vise à renforcer la prévisibilité financière, réduire la complexité administrative et mieux aligner les ressources aux volumes de soins offerts.

Les investissements consentis au cours des dernières années ont permis d'augmenter significativement les capacités du réseau. L'objectif actuel consiste à transformer ces ressources en gains mesurables d'accès, de fluidité et de prise en charge, dans un contexte où la population québécoise est à la fois plus nombreuse et vieillissante.

Santé Québec : un réseau au service de la population

Une approche renouvelée axée sur la création de valeur

Dans cette optique, Santé Québec a déployé un nouveau modèle de financement centré sur l'amélioration de l'accès aux soins et la performance financière. Cette transformation repose sur deux dimensions structurantes :

- une prévisibilité accrue des budgets, avec 99 % des enveloppes confirmées dès le début de l'exercice financier pour les établissements;
- un financement lié aux volumes et à la performance, notamment à travers l'amélioration des coûts unitaires.

La stratégie s'appuie sur deux axes complémentaires :

1. Maintenir les volumes de soins tout en réduisant les coûts, notamment par une utilisation accrue de la main-d'œuvre régulière plutôt que de la main-d'œuvre indépendante ou des heures supplémentaires, dont les coûts sont plus élevés;
2. Augmenter les volumes à coûts constants, grâce à l'optimisation des façons de faire, par exemple en blocs opératoires afin d'accroître la capacité par quart de travail.

Des résultats financiers et opérationnels probants

Cette approche a permis de contenir la croissance des heures travaillées en 2024-2025. De plus, les coûts unitaires de la majorité des secteurs à fort potentiel d'optimisation se sont améliorés, soit par une baisse ou encore par une croissance inférieure à l'inflation.

Des effets concrets pour la population

Les améliorations tangibles pour les citoyens sont les suivantes :

- diminution du nombre de personnes en attente d'une chirurgie depuis plus d'un an, avec une baisse de 42,2 %, pour atteindre 5 047 patients au 31 janvier 2026, le plus bas niveau des cinq dernières années;
- hausse de l'accès aux services de santé mentale dans les délais prescrits, avec une augmentation de 12,6 %, portant le taux à 73,1 %;
- réduction de 29,7 % des dossiers en attente en protection de la jeunesse, une première en cinq ans, faisant passer le nombre de jeunes en attente sous la barre des 2 250.

Ces résultats témoignent de la mobilisation soutenue des équipes et démontrent la capacité de Santé Québec à améliorer durablement l'accès et la qualité des services offerts à la population québécoise, tout en assurant une gestion rigoureuse des ressources.

Éducation

L'éducation est une priorité pour le gouvernement. Conséquemment, pour l'exercice financier 2026-2027, les dépenses du ministère de l'Éducation, incluant les mesures du Budget, totalisent 20 521,9 M\$, soit une croissance de 447,2 M\$, ou 2,2 %.

Cette croissance des dépenses en 2026-2027 s'explique entre autres par le financement des facteurs de croissance du portefeuille visant à assurer la prestation de services des réseaux de l'éducation préscolaire et de l'enseignement primaire et secondaire, la mise à jour de l'évaluation actuarielle des régimes de

retraite, la variation des sommes octroyées pour les mesures émanant du Budget 2025-2026 et de budgets antérieurs ainsi que de mises à jour économiques.

De plus, la croissance du Budget de dépenses 2026-2027 permettra au ministère de l'Éducation et à son réseau :

- d'obtenir une compensation pour le plafonnement à 3 % de la croissance de la taxe scolaire;
- de favoriser la réussite scolaire des élèves;
- de combler les besoins urgents et temporaires d'espace scolaire;
- de favoriser le retour en emploi des personnes retraitées du réseau de l'éducation.

Enseignement supérieur

La diplomation aux études supérieures constitue un levier essentiel pour favoriser le développement socio-économique du Québec. Pour l'exercice financier 2026-2027, les dépenses du ministère de l'Enseignement supérieur, incluant les mesures du Budget, totalisent 9 353,0 M\$, soit une croissance de 478,1 M\$, ou 5,4 %.

Cette augmentation des dépenses en 2026-2027 s'explique entre autres par le financement des facteurs de croissance du portefeuille visant à assurer la prestation de services des réseaux de l'enseignement supérieur, la mise à jour de l'évaluation actuarielle des régimes de retraite et la diminution des sommes octroyées pour les mesures émanant de budgets antérieurs.

Par ailleurs, la croissance du Budget de dépenses en 2026-2027 permettra au ministère de l'Enseignement supérieur :

- de continuer la promotion et la valorisation des disciplines du génie et des sciences de l'informatique;
- de permettre d'accueillir la hausse des cohortes en médecine;
- de prolonger la gratuité de la reconnaissance des acquis et des compétences en éducation à l'enfance.

Autres ministères

Pour l'exercice financier 2026-2027, les dépenses des autres ministères² incluant les mesures du Budget totalisent 30 067,9 M\$. Une croissance de 762,3 M\$ est observée, soit 2,6 %.

Le Budget 2026-2027 présente les mesures qui permettront au gouvernement d'appuyer les Québécois et les communautés avec des gestes ciblés, de soutenir les grandes missions de l'État et d'accélérer la transition économique du Québec. Les principales mesures concernent notamment :

- le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, pour rénover le parc d'habitation à loyer modique, renouveler des unités du Programme de supplément au loyer et poursuivre le Programme d'adaptation de domicile;

² Excluant le Fonds de suppléance

- le ministère de la Sécurité publique, pour consolider les activités de prévention et d'intervention en matière de sécurité, renouveler le Plan d'action 2021-2026 en réponse aux recommandations de la Commission spéciale sur l'exploitation sexuelle des mineurs de même que poursuivre les efforts de lutte contre les violences armées;
- le ministère des Ressources naturelles et des Forêts, pour maintenir les investissements en travaux sylvicoles en forêt publique et abolir la redevance annuelle pour améliorer la compétitivité du secteur forestier;
- le ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie, pour mettre en place un programme d'aide au fonds de roulement destiné aux entreprises de transformation du bois et soutenir la recherche publique;
- le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale, pour prolonger la bonification des allocations d'aide à l'emploi et rehausser le financement de l'organisme Les Banques alimentaires du Québec;
- le ministère de la Culture et des Communications, pour apporter un appui financier à l'industrie audiovisuelle québécoise et rehausser le financement disponible à la Société de développement des entreprises culturelles;
- le ministère de la Justice, pour soutenir le bon fonctionnement de l'administration de la justice, compléter le déploiement du Tribunal spécialisé en matière de violence et moderniser la Loi sur la protection des personnes dont l'état mental présente un danger pour elles-mêmes ou pour autrui (RLRQ, chapitre P-38.001).

ÉCART À RÉSORBER

L'objectif de dépenses de programmes, déterminé en fonction des orientations budgétaires et de la capacité budgétaire, est mis en perspective avec les coûts de reconduction des programmes gouvernementaux, c'est-à-dire les besoins exprimés par les ministères et les organismes, afin que l'écart annuel à résorber, le cas échéant, soit contrôlé. Ainsi, sur la base du cadre financier du Budget de dépenses 2026-2027, après intégration des nouvelles mesures annoncées et de la réallocation des dépenses gouvernementales en cours d'exercice, l'écart entre les coûts de reconduction des programmes gouvernementaux et les objectifs de dépenses s'établit à 448,1 M\$ en 2027-2028 et à 1 590,0 M\$ en 2028-2029.

Le Chantier de l'efficacité de l'État, mis en place par le gouvernement, est une initiative qui contribuera à réduire le poids des dépenses gouvernementales en vue de respecter le niveau de dépenses attribué aux ministères et organismes, en fonction de la capacité de payer des Québécois.

Dans ce contexte, des priorités doivent être établies et des choix impliquant des mesures de contrôle des dépenses, de réaffectation ou de relèvement de la cible peuvent être effectués afin de réduire, voire d'éliminer, l'écart à résorber.

Écart à résorber¹ (en millions de dollars)

	2026-2027	2027-2028	2028-2029
Coûts de reconduction des programmes	134 589,2	136 464,1	137 343,4
Objectifs de dépenses de programmes	133 989,2	135 416,0	135 153,4
Réallocation des dépenses gouvernementales en cours d'exercice	(600,0)	(600,0)	(600,0)
Écart à résorber	-	448,1	1 590,0

¹ Les données étant arrondies, la soustraction des montants inscrits peut ne pas correspondre au total.

COÛT PERMETTANT DE MAINTENIR LE NIVEAU DE SERVICES

Le coût de maintien du niveau de services représente le besoin budgétaire nécessaire pour assurer le maintien d'une prestation de services équivalente d'une année à l'autre, lequel est notamment influencé par les variations des clientèles et des prix.

Pour l'exercice financier 2026-2027, ces coûts totalisent 3 886,0 M\$ et représentent 3,3 % du budget de dépenses comparatif 2025-2026.

Afin d'atteindre les objectifs du plan de retour à l'équilibre budgétaire, l'État doit être exemplaire et améliorer son efficacité tout comme sa performance. Les mesures mises en place, notamment dans le cadre de l'examen des dépenses budgétaires, ainsi que la réduction graduelle et responsable des effectifs permettront d'offrir des services équivalents aux citoyens à moindre coût. L'ensemble des ministères et organismes optimiseront et simplifieront leurs façons de faire afin de hausser la productivité de l'État.

Dans ce contexte, la croissance des dépenses de programme 2026-2027 de 3,4 % permet de protéger le financement des services publics.

Par ailleurs, le Chantier gouvernemental de l'efficacité de l'État permettra d'optimiser davantage les dépenses de façon durable.

Coût permettant de maintenir le niveau de services – 2026-2027

(en millions de dollars)

	Dépenses de programmes			
	Santé et Services sociaux	Éducation	Enseignement supérieur	Total ³
Budget de dépenses comparatif 2025-2026 ¹	58 208,7	20 092,2	8 943,2	116 709,8
Coût de maintien de services	2 187,5	410,6	461,1	3 886,0
Proportion	3,8 %	2,0 %	5,2 %	3,3 %
Croissance des dépenses de programmes 2026-2027²	4,0 %	2,2 %	5,4 %	3,4 %

¹ Excluant le Fonds de suppléance

² Les infrastructures subventionnées sont incluses au Fonds de suppléance.

³ Incluant tous les portefeuilles

LE SUIVI DES RECOMMANDATIONS DE LA COMMISSION D'ENQUÊTE SUR LA GESTION DE LA MODERNISATION DES SYSTÈMES INFORMATIQUES DE LA SOCIÉTÉ DE L'ASSURANCE AUTOMOBILE DU QUÉBEC

Le 16 février 2026, la Commission d'enquête sur la gestion de la modernisation des systèmes informatiques de la Société de l'assurance automobile du Québec a déposé son rapport final. Ce dernier compte 26 recommandations et se divise en cinq chapitres :

- Chapitre 1 – Se doter d'une entité centralisée spécialisée en transformation numérique de l'État;
- Chapitre 2 – Resserrer les règles de gouvernance des sociétés d'État;
- Chapitre 3 – Faire évoluer les lois et règlements pour assurer le succès des projets numériques;
- Chapitre 4 – Favoriser la transparence et l'accès à une information fiable;
- Chapitre 5 – Bonifier les pouvoirs des remparts institutionnels de l'État québécois.

Dans le but de rétablir la confiance du public et d'opérer avec succès la transformation numérique des organismes publics, le gouvernement a l'intention de procéder aux analyses requises afin de donner suite de la manière la plus appropriée aux recommandations de la Commission.

Pour assurer une réponse forte, cohérente et concertée aux conclusions du rapport, un Comité de suivi des recommandations a été mis en place sous la responsabilité de la Présidente du Conseil du trésor. Un plan d'action est en cours, notamment en vue de proposer les véhicules législatifs et réglementaires nécessaires afin de moderniser les pratiques et renforcer la gouvernance en matière de technologies de l'information.

LES MARCHÉS PUBLICS EN ÉVOLUTION

Les marchés publics représentent un levier important pour soutenir les priorités du gouvernement. En 2024-2025, les organismes publics assujettis à la Loi sur les contrats des organismes publics (RLRQ, chapitre C-65.1), soient les ministères et organismes de l'Administration gouvernementale, les établissements des réseaux de l'éducation, de l'enseignement supérieur, de la santé et des services sociaux ont octroyé près de 31 000 contrats, pour une valeur totale de 26 G\$.

Pour jouer son rôle de levier de façon efficace et performante, le cadre normatif des marchés publics se doit d'évoluer en adéquation avec les besoins des organismes publics et les priorités gouvernementales. C'est pourquoi, au cours des dernières années, le gouvernement s'est appliqué à adapter celui-ci en fonction de l'environnement économique et social en constant mouvement :

- nécessité de renforcer les chaînes d'approvisionnement québécoises et de réduire notre dépendance aux chaînes d'approvisionnement étrangères;
- importance de favoriser l'achat québécois et les acquisitions responsables;
- besoin d'apporter une réponse adaptée aux défis importants dans les infrastructures publiques et l'industrie de la construction;
- résilience au contexte politico-économique et aux droits de douane américains;
- accroissement nécessaire de l'efficacité de l'État pour notamment renouer avec des dépenses publiques saines et respecter la capacité de payer des citoyens.

À cet égard, la Stratégie gouvernementale des marchés publics, lancée en 2022, fait de l'achat québécois, des acquisitions responsables et de l'innovation dans les marchés publics une priorité pour le gouvernement. Les efforts investis par les organismes publics depuis le lancement de la Stratégie engendrent des retombées économiques significatives pour le Québec :

- hausse des acquisitions de biens québécois de 1,2 G\$;
- augmentation du produit intérieur brut (PIB) réel du Québec de 2,1 G\$;
- réduction nette des importations de 1,3 G\$;
- hausse des investissements privés de 800 M\$.

Plus concrètement, lors du lancement de la Stratégie, les organismes publics réalisaient 38 % de leur approvisionnement en biens au Québec. Aujourd'hui, grâce aux mesures de la Stratégie et à l'implication des organismes publics, cette proportion est passée à 52 %.

Le déploiement de la Stratégie se termine le 31 mars 2026. Le gouvernement est déjà en action avec ses partenaires pour déposer une nouvelle Stratégie au cours du printemps prochain. Celle-ci visera non seulement à favoriser l'achat québécois par le biais de solutions innovantes, mais également à revoir le système d'acquisitions public afin que les façons de faire soient axées sur l'efficacité.

MAXIMISER L'ACHAT QUÉBÉCOIS

Les mesures de la Stratégie gouvernementale des marchés publics 2022-2026, dont celles axées sur l'achat québécois, ont permis des retombées significatives pour l'économie du Québec. Les outils de suivi et de reddition de comptes en matière de marchés publics, tels que le rapport Statistiques sur les contrats des organismes publics, le Système électronique d'appels d'offres (SEAO) et les Portraits personnalisés des activités contractuelles des organismes publics, ont été adaptés afin de mieux suivre l'avancement des mesures visant l'achat québécois. Prenant appui sur les résultats positifs obtenus, le gouvernement entend maximiser les leviers déployés depuis le lancement de l'initiative Priorité à l'achat québécois : l'État donne l'exemple³, en 2022, tels que la diversification des stratégies d'acquisition, le recours à l'allotissement⁴ ou à la marge préférentielle⁵.

La prochaine stratégie gouvernementale des marchés publics visera à ce que les façons de faire qui favorisent l'achat auprès d'entreprises d'ici soient encore davantage privilégiées par les organismes publics, notamment par un système d'acquisitions hautement efficace, cohérent et simple d'accès. Le gouvernement vise à intégrer et consolider ce changement de culture en matière d'acquisitions au bénéfice des entreprises et de l'économie du Québec.

UNE CONSULTATION POUR DÉFINIR ENSEMBLE LES MARCHÉS PUBLICS DE DEMAIN

La prochaine stratégie gouvernementale des marchés publics tirera profit des propositions reçues dans le cadre de la vaste consultation publique sur l'évolution des marchés publics, lancée le 15 novembre 2025 par la ministre responsable de l'Administration gouvernementale et de l'Efficacité de l'État et présidente du Conseil du trésor. Cette consultation a pris fin le 9 février 2026.

La démarche, menée en deux volets, a permis d'organiser des tables de discussion et de réaliser une consultation publique en ligne visant à élaborer une nouvelle stratégie mieux adaptée aux réalités économiques actuelles. En plus des représentants du milieu des affaires, ceux d'autres secteurs de l'économie y ont également pris part (construction, technologies de l'information, santé et agroalimentaire), représentant ensemble plus de 85 % de la valeur des contrats publics en 2023-2024.

Les échanges, structurés autour de deux thèmes centraux, ont été particulièrement riches et ont permis de mieux cerner les besoins et attentes des entreprises québécoises :

- Le premier thème, portant sur les façons d'accorder une plus grande part de contrats publics à des entreprises québécoises, notamment dans les régions, a entre autres permis de réfléchir aux leviers qui pourraient permettre d'accroître la part des achats québécois, dans le respect des accords de libéralisation des marchés publics en vigueur.

³ Rappelons que cette initiative comprenait l'adoption de la Loi 18 - Loi visant principalement à promouvoir l'achat québécois et responsable par les organismes publics, à renforcer le régime d'intégrité des entreprises et à accroître les pouvoirs de l'Autorité des marchés publics (L.Q. 2022, chapitre 18) ainsi que la Stratégie gouvernementale des marchés publics : Pour des marchés publics innovants.

⁴ L'allotissement est une méthode de gestion des appels d'offres qui consiste à diviser un marché en lots séparés (par exemple par type de travaux, par région ou par étape), chacun pouvant être attribué à un soumissionnaire différent.

⁵ La marge préférentielle est un pourcentage appliqué au prix d'une soumission admissible, permettant de réduire artificiellement ce prix aux fins de l'évaluation comparative avec les autres soumissions. Elle est un avantage accordé à certaines entreprises lors de l'évaluation des soumissions, afin de favoriser des objectifs économiques ou sociaux (par exemple l'achat québécois).

- Le second thème, visant à se doter de marchés publics agiles et résilients, a permis de discuter des adaptations et des améliorations qui seraient les plus utiles pour simplifier le parcours des entreprises québécoises et réduire leurs obstacles administratifs, tout en maintenant la transparence et l'intégrité des marchés publics.

La consultation a permis de recueillir bon nombre de propositions. Celles-ci abordent des enjeux variés, dont notamment les contrats en technologie de l'information, en santé, l'achat québécois, l'éthique, l'accès aux marchés publics, le développement durable, la diversification des stratégies d'acquisition et la communication avec les fournisseurs.

De plus, plusieurs propositions recueillies auprès des participants visent à réduire les obstacles administratifs afin de rendre les marchés publics plus simples d'accès pour les entreprises.

Fort de ces constats, le Secrétariat du Conseil du trésor a amorcé l'élaboration de la prochaine stratégie gouvernementale des marchés publics. Celle-ci s'articulera autour de deux grandes priorités gouvernementales : maximiser les achats québécois et accroître l'efficacité en matière de marchés publics.

VERS UNE PLUS GRANDE EFFICACITÉ

Parce qu'ils constituent un pilier important de l'action gouvernementale et génèrent des retombées économiques considérables, les marchés publics concourent de façon remarquable à l'efficacité de l'État.

Fortes des résultats de l'exercice consultatif sur l'évolution des marchés publics, les mesures de la prochaine stratégie gouvernementale des marchés publics prendront notamment appui sur une révision à venir des façons de faire en matière de marchés publics afin de renforcer de manière cohérente, efficace et rapide l'achat québécois. Par exemple, certaines dispositions viseront notamment à valoriser la qualité et la valeur québécoise, plutôt que le plus bas prix conforme, dans l'adjudication des contrats ainsi qu'à favoriser plus formellement le dialogue entre les organismes publics et les représentants des divers milieux des affaires, via des tables de d'échange.

Pour faciliter la mise en œuvre de ces mesures, des partenariats seront développés avec des acteurs du milieu gouvernemental, tels que le Centre d'acquisitions gouvernementales et le ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie, reconnus pour leurs expertises particulières ou dont la mission contribue à l'atteinte des nouveaux objectifs.

LA GESTION DES EFFECTIFS

LA SITUATION DES EFFECTIFS 2026-2027

Le gouvernement poursuit, selon une approche graduelle et responsable, la réduction de la taille de l'État amorcée lors de l'exercice financier 2025-2026. Ces efforts se poursuivront au cours de l'exercice 2026-2027.

D'ici le 31 mars 2027, le gouvernement vise une réduction de 5 000 équivalents temps complet (ETC) par rapport à la consommation de l'exercice financier 2024-2025, dont 4 000 ETC dans les ministères et organismes dont le personnel est nommé en vertu de la Loi sur la fonction publique (RLRQ, chapitre F-3.1.1) et 1 000 ETC dans les organismes hors fonction publique. Les entreprises du gouvernement⁶, l'Assemblée nationale et les personnes désignées par cette dernière, ainsi que le Commissaire à la lutte contre la corruption sont exclus de son application, tout comme Santé Québec et les établissements de santé et de services sociaux desservant une population nordique et autochtone ainsi que les réseaux de l'éducation et de l'enseignement supérieur.

Considérant la part de la rémunération dans les dépenses du gouvernement, laquelle représente près de 50 % des dépenses de programmes, il convient de limiter la croissance des effectifs en vue d'atteindre le retour à l'équilibre budgétaire d'ici 2029-2030.

Pour atteindre ce nouvel objectif, le gouvernement misera sur les leviers suivants :

- le maintien du gel de recrutement, à l'exception de Santé Québec, des établissements de santé et de services sociaux desservant une population nordique et autochtone, des réseaux de l'éducation et de l'enseignement supérieur (sauf pour leur personnel administratif) et des entreprises du gouvernement, ainsi que le maintien du gel d'embauche pour les ministères et organismes de la fonction publique n'ayant pas atteint leurs cibles;
- la simplification des processus et la réduction de la bureaucratie;
- le Chantier gouvernemental de l'efficacité de l'État;
- la possibilité, pour les employés qui le souhaitent, de réduire la semaine de travail, qui est de 35 heures actuellement, à 32 heures ou moins, favorisant ainsi la flexibilité dans les horaires des employés et la conciliation entre le travail et la vie personnelle.

Le gouvernement poursuit ainsi la limitation de la hausse des effectifs de l'ensemble des organismes publics assujettis à la Loi sur la gestion et le contrôle des effectifs des ministères, des organismes et des réseaux du secteur public ainsi que des sociétés d'État (RLRQ, chapitre G-1.011) à celle liée aux priorités gouvernementales, aux services directs à la population et aux événements extraordinaires pouvant survenir en cours d'exercice.

⁶ Les entreprises du gouvernement sont les suivantes : Hydro-Québec, Loto-Québec, la Société des alcools du Québec, Investissement Québec et la Société du parc industriel et portuaire de Bécancour.

Également, les initiatives gouvernementales suivantes sont jugées prioritaires pour l'exercice financier 2026-2027 :

- Justice : soutenir l'indemnisation des personnes victimes d'infractions criminelles⁷, compléter le déploiement du Tribunal spécialisé en matière de violence sexuelle et de violence conjugale, poursuivre les efforts de lutte contre les violences armées et favoriser l'accès à la justice dans le Nord-du-Québec;
- Santé et Services sociaux : poursuivre le renforcement des services de soutien à domicile, améliorer l'accès, prévenir l'hospitalisation et bonifier l'offre d'hébergement en santé mentale, et accélérer l'inscription de nouveaux médicaments après l'évaluation réalisée par l'Institut national d'excellence en santé et en services sociaux.

Finalement, dans un souci de renouer avec des finances publiques saines, le suivi des ETC réalisé par le Secrétariat du Conseil du trésor se poursuivra, en collaboration avec l'ensemble des ministères et organismes, afin d'atteindre l'objectif gouvernemental de réduction de la taille de l'État. Les mesures de contrôle visant les effectifs seront également suivies de près et leur mise en application sera réévaluée périodiquement.

LES RÉSULTATS 2025-2026 PRÉVUS ET LES DONNÉES RÉELLES DE 2024-2025

En cohérence avec l'engagement gouvernemental de réduire la taille de l'État, une diminution du nombre d'ETC est prévue pour les exercices financiers 2025-2026 et 2026-2027.

En excluant Santé Québec, les établissements de santé et de services sociaux desservant une population nordique et autochtone, les réseaux de l'éducation et de l'enseignement supérieur et les entreprises du gouvernement, lesquels ne sont pas inclus dans l'objectif de réduction de 5 000 ETC d'ici le 31 mars 2027, en comparaison avec l'exercice 2024-2025, une diminution de 3 540 ETC est anticipée en 2025-2026, ou de 3,3 %, en cohérence avec l'engagement gouvernemental de réduction de la taille de l'État. Cette diminution s'explique principalement par les efforts soutenus des ministères et organismes pour respecter leur niveau d'effectifs ainsi que par les effets des gels de recrutement et d'embauche, lorsqu'applicables, de la limitation des heures supplémentaires et de la réduction de la bureaucratie.

Pour Santé Québec, les établissements de santé et de services sociaux desservant une population nordique et autochtone, les réseaux de l'éducation et de l'enseignement supérieur et les entreprises du gouvernement, lesquels représentent près de 83,0 % du total des effectifs en 2025-2026, une consommation de 503 742 ETC est anticipée. Comparativement à l'exercice 2024-2025 (497 466 ETC), il s'agit d'une hausse de 6 276 ETC, ou de 1,3 %. Cette hausse s'explique principalement par les initiatives suivantes :

- Éducation : favoriser la réussite scolaire, entre autres par l'ajout des aides à la classe;
- Enseignement supérieur : assurer la prestation de services dans les cégeps;
- Santé et Services sociaux : intégrer les effectifs nécessaires à Santé Québec pour diminuer le recours à la main-d'œuvre indépendante et déployer de nouvelles installations de soins de santé et de services sociaux.

⁷ Ce sont les responsabilités liées à l'administration des aides financières prévues par la Loi visant à aider les personnes victimes d'infractions criminelles et à favoriser leurs rétablissements (RLRQ, chapitre P-9.2.1) délégués à la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail.

Variation de la consommation des effectifs¹
(en ETC)

	Fonction publique	Hors fonction publique		Total	Total
		<i>Excluant Santé Québec, les réseaux et les entreprises du gouvernement</i>	<i>Santé Québec, les réseaux et les entreprises du gouvernement</i>		
Consommation 2023-2024 ²	78 386	27 104	468 345	495 449	574 285
Diminution ponctuelle en 2023-2024 découlant des grèves	-	-	8 375	8 375	8 375
Variation	1 575	296	20 746	21 042	22 617
Consommation 2024-2025	80 411	27 400	497 466	524 866	605 277
Variation prévue	(3 106)	(434)	6 276	5 842	2 736
Consommation prévue en 2025-2026	77 305	26 966	503 742	530 708	608 013

¹ Du point de vue du contrôle des effectifs, l'Université du Québec et ses universités constituantes, les instituts de recherche et les écoles supérieures, les commissions scolaires visées par la Loi sur l'instruction publique pour les autochtones cris, inuit et naskapis (RLRQ, chapitre I-14), de même que le Commissaire à la lutte contre la corruption et Investissement Québec sont exclus. Sont également exclues les heures rémunérées concernant le personnel embauché pour combler un emploi étudiant ou pour effectuer un stage dans les ministères et les organismes assujettis à la Loi sur la fonction publique.

² La période couverte comporte 260 jours ouvrables. Des ajustements ont été apportés afin de ramener les données des effectifs sur une base comparable de 261 jours ouvrables.

LES RESSOURCES HUMAINES GOUVERNEMENTALES

Dans un contexte de transformation et de pressions financières accrues, la gestion stratégique des ressources humaines gouvernementales est incontournable. La présente section vise à démontrer l'effort continu du gouvernement pour maintenir un milieu de travail sain, mobilisé et performant en abordant deux enjeux prioritaires : l'évolution de la politique-cadre en matière de télétravail pour les employés de la fonction publique ainsi qu'un portrait de la santé des personnes et l'évolution de l'absentéisme.

ÉVOLUTION DE LA POLITIQUE-CADRE EN MATIÈRE DE TÉLÉTRAVAIL

Les changements à la Politique-cadre sont entrés en vigueur le 26 janvier 2026. Désormais, le mode de travail hybride s'exerce selon un maximum de deux jours de télétravail par semaine. Ces modifications s'inscrivent dans la volonté de dynamiser les milieux de travail, de réduire la bureaucratie et de renforcer l'efficacité de l'État. Elles visent également à favoriser la créativité, le mentorat, une intégration optimale des employés et le maintien des liens de proximité entre gestionnaires et employés.

Par ailleurs, les nouvelles modalités de la Politique-cadre ont été instaurées afin de permettre aux employés qui le souhaitent de bénéficier d'aménagements du temps de travail, favorisant ainsi une meilleure conciliation travail – vie personnelle.

SANTÉ DES PERSONNES ET ÉVOLUTION DE L'ABSENTÉISME

Le Secrétariat du Conseil du trésor a poursuivi le déploiement de la Vision globale en santé des personnes afin d'orienter les actions des ministères et organismes à l'égard de la santé, tant physique, psychologique que sociale, du personnel.

Dans l'idée de donner une impulsion plus forte à la vision globale et de mobiliser les organisations à mettre la santé au cœur de leurs décisions, divers outils, guides, auto-évaluations, webinaires, rôle-conseil, formations et codéveloppements leur ont été offerts pour les soutenir dans leurs actions. Un accompagnement soutenu du Secrétariat du Conseil du trésor est également offert aux ministères et organismes à l'égard de la prise en charge des risques et des facteurs de risques psychosociaux, tel que le commande la Loi sur la santé et la sécurité du travail (RLRQ, chapitre S-2.1) depuis octobre 2025. Des efforts supplémentaires seront consentis par le Secrétariat du Conseil du trésor au courant de l'année 2026-2027 dans la prévention et la prise en charge des risques et des facteurs de risques psychosociaux.

En ce qui concerne l'évolution du taux d'absentéisme, les données du deuxième trimestre de l'exercice financier 2025-2026 en matière de gestion de l'invalidité révèlent que le taux d'absentéisme en assurance traitement a atteint 6,12 %, soit le niveau le plus élevé observé depuis 2015. La prévision annuelle du coût total des indemnités versées en assurance traitement s'élève à 238,8 M\$, comparativement à 225,6 M\$ en 2024-2025. Chaque jour, près de 4 455 personnes s'absentent du travail dans la fonction publique pour des motifs personnels ou professionnels. Ce chiffre témoigne de l'ampleur du phénomène et souligne l'importance d'une mobilisation collective autour des enjeux de santé et de bien-être au travail.

Face à l'augmentation du taux d'absentéisme et des coûts associés, ainsi qu'à la croissance des besoins organisationnels, des actions spécifiques seront portées par le Secrétariat du Conseil du trésor afin d'optimiser et uniformiser la gestion de l'invalidité gouvernementale. Ces travaux seront réalisés dans l'objectif de proposer et de poser des actions préventives ou curatives ciblées en milieu de travail, notamment en lien avec les risques et facteurs de risques psychosociaux afin de prioriser et cibler les interventions ayant un impact sur la réduction, la durée et l'occurrence de certaines invalidités.

LE RENOUVELLEMENT DES CONDITIONS DE TRAVAIL

SECTEURS PUBLIC ET PARAPUBLIC

Le Conseil du trésor exerce des fonctions, des responsabilités et des pouvoirs en matière de négociation, de rémunération, de régimes collectifs et d'autres conditions de travail d'intérêt gouvernemental pour l'ensemble des employés des secteurs public et parapublic de même que d'autres groupes pour lesquels le gouvernement exerce un contrôle des dépenses de rémunération de l'ordre de 60 G\$, soit quelque 800 000 personnes.

Les conventions collectives pour plus de 600 000 employés des secteurs public et parapublic (fonction publique, centres de services scolaires, commissions scolaires, enseignement supérieur ainsi que la santé et des services sociaux) venaient à échéance le 31 mars 2023.

Des ententes de principe ont été conclues à la table centrale et avec plusieurs groupes des secteurs de la santé et services sociaux, de l'éducation et de l'enseignement supérieur et de la fonction publique. Les ententes prévoient notamment des paramètres salariaux de 17,4 % aux employés de ces secteurs pour les années 2023-2024 à 2027-2028 en contrepartie d'avancées significatives en organisation du travail.

AUTRES GROUPES

Le renouvellement des ententes collectives de certains groupes de cadres et de salariés visés par la Loi sur la négociation et la détermination des conditions de travail requérant une coordination nationale notamment dans les secteurs public et parapublic (RLRQ, chapitre N-0.1) s'est également poursuivi au cours de l'exercice 2025-2026. À cet effet, des ententes ont notamment été convenues avec les salariés et les cadres des centres de la petite enfance ainsi qu'avec les officiers de la Sûreté du Québec⁸. Par ailleurs, les négociations se poursuivent pour certains groupes, notamment les techniciens ambulanciers paramédics.

Comme dans les secteurs public et parapublic, des ententes concernant des groupes de prestataires de services pour l'État, tels les ressources intermédiaires et de type familial, les responsables de service de garde éducatif et les médecins venaient aussi à échéance au 31 mars 2023. Des ententes ont notamment été conclues avec certains syndicats représentant des ressources intermédiaires et de type familial, les médecins résidents, les médecins omnipraticiens et les spécialistes en chirurgie buccale et maxillo-faciale. Les négociations avec les groupes de prestataires de services devraient se poursuivre, notamment avec les médecins spécialistes, les sages-femmes et les chirurgiens-dentistes, au courant de l'année 2026-2027.

⁸ Pour les autres groupes, les périodes des ententes sont généralement différentes de celles des employés des secteurs public et parapublic.

LES INFRASTRUCTURES PUBLIQUES

UN PLAN QUÉBÉCOIS DES INFRASTRUCTURES EN COHÉRENCE AVEC LE RETOUR À L'ÉQUILIBRE BUDGÉTAIRE

Afin d'appuyer la prestation de services publics de qualité, de stimuler l'économie et d'accroître le potentiel économique du Québec, le gouvernement prévoit également un rehaussement des investissements publics en infrastructures.

Plan québécois des infrastructures
Le volume 6 du budget de dépenses, soit le Plan québécois des infrastructures (PQI), est un élément clé des documents budgétaires déposés annuellement à l'Assemblée nationale. Il regroupe les informations concernant la planification des investissements du gouvernement en infrastructures publiques sur une période de dix ans. Cet exercice annuel vise plus particulièrement à : • obtenir une vision à long terme des investissements du gouvernement en infrastructures; • assurer une planification adéquate des infrastructures publiques en prescrivant notamment une administration rigoureuse et transparente des investissements publics; • favoriser la pérennité d'infrastructures publiques de qualité, notamment en assurant une répartition appropriée des investissements entre ceux relatifs au maintien d'actifs et ceux relatifs au développement des infrastructures; • contribuer à une priorisation des investissements publics en infrastructures. Le PQI constitue un outil de planification qui permet de s'assurer que les fonds publics sont investis de façon optimale, conformément aux priorités du gouvernement et à la capacité de payer des citoyens. Pour la période 2026-2036, le gouvernement a établi le niveau des investissements à 167,0 G\$, dont 71 % visent le maintien des infrastructures publiques, en excluant l'enveloppe centrale. Pour assurer la contribution financière à des projets majeurs priorités, notamment pour une approbation de dossiers d'opportunité ou de dossiers d'affaires d'ici le 31 mars 2027, le gouvernement réserve, au PQI 2026-2036, un montant de 18,0 G\$ dans une enveloppe centrale, conformément à l'article 7 de la Loi sur les infrastructures publiques (RLRQ, chapitre I-8.3). Le transfert éventuel de montants de cette enveloppe centrale aux secteurs d'activité concernés requiert généralement une décision du Conseil des ministres ou du Conseil du trésor. Incidence de l'application de la norme comptable sur les paiements de transfert Depuis 2020-2021, le gouvernement a modifié l'application de la norme comptable sur les paiements de transfert pour les sommes versées à des bénéficiaires pour la construction d'infrastructures publiques. Pour ces dépenses d'infrastructures subventionnées, le budget de dépenses doit considérer le rythme des travaux admissibles prévus devant être réalisés par les bénéficiaires des subventions. Cela a pour effet de constater la dépense de programmes plus rapidement dans la planification budgétaire.

Plan québécois des infrastructures

Les infrastructures subventionnées inscrites au Plan québécois des infrastructures 2026-2036 ont une incidence budgétaire de 11,2 G\$ pour l'exercice 2026-2027. Ce montant fait l'objet de l'inscription d'une réserve au Fonds de suppléance.

Les infrastructures subventionnées considérées dans la dépense de programmes incluent les transferts pour des infrastructures des réseaux de la santé, de l'éducation et des universités du Québec ainsi que celui du collégial. Les infrastructures de ces réseaux appartiennent au gouvernement car ce sont des organismes inclus au périmètre comptable du gouvernement. En excluant les transferts à ces réseaux, la dépense de transfert en 2025-2026 à des entités hors périmètre s'élève à 4,6 G\$.

SECTION B

RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES



B

LES DÉPENSES CONSOLIDÉES DU GOUVERNEMENT

1. LES DÉPENSES CONSOLIDÉES DU GOUVERNEMENT 2026-2027

Pour l'exercice financier 2026-2027, le gouvernement poursuit la gestion rigoureuse et responsable de ses dépenses en assurant le financement nécessaire afin de répondre à la croissance des besoins de la population, d'améliorer l'accessibilité et la qualité des services offerts aux citoyens et de soutenir la pérennité des services publics. Il maintient sa trajectoire de retour à l'équilibre budgétaire d'ici 2029-2030.

Les dépenses consolidées du gouvernement comprennent, d'une part, les dépenses des portefeuilles liées à la prestation des services publics, lesquelles sont influencées par la démographie et les prix, et, d'autre part, le service de la dette, qui est notamment guidé par son niveau et les taux d'intérêt.

Pour l'exercice financier 2026-2027, les dépenses consolidées du gouvernement s'élèvent à 170 757,0 M\$ et sont réparties comme suit :

- 160 489,0 M\$ en dépenses des portefeuilles;
- 10 268,0 M\$ en dépenses du service de la dette.

Elles ont augmenté de 2 573,0 M\$ par rapport aux dépenses consolidées probables de l'exercice précédent, ce qui représente une croissance de 1,5 %.

Les dépenses des portefeuilles 2026-2027 ont augmenté de 1,6 % par rapport aux dépenses des portefeuilles probables 2025-2026, pour s'établir à 160 489,0 M\$. Si l'on exclut les dépenses 2025-2026 sans récurrence en 2026-2027 de 2,7 G\$, la croissance des dépenses des portefeuilles s'établit plutôt à 3,3 %.

Le service de la dette, quant à lui, a augmenté de 113,0 M\$ par rapport à l'exercice précédent, ce qui représente une croissance de 1,1 %.

Dépenses consolidées^{1, 2} (en millions de dollars)

	2026-2027	2025-2026	Variation	
			M\$	%
Dépenses des portefeuilles	160 489,0	158 029,0	2 460,0	1,6 ³
Service de la dette	10 268,0	10 155,0	113,0	1,1
Dépenses consolidées	170 757,0	168 184,0	2 573,0	1,5

¹ Les données étant arrondies, la somme des montants inscrits peut ne pas correspondre au total.

² Source : ministère des Finances

³ En excluant les dépenses de 2025-2026 sans récurrence en 2026-2027 de 2,7 G\$, la croissance des dépenses des portefeuilles s'établirait à 3,3 % plutôt qu'à 1,6 %. Le détail des éléments sans récurrence ainsi que les taux de croissance des portefeuilles excluant ces éléments sont indiqués au Plan budgétaire du Québec - Mars 2026 du ministère des Finances.

Afin d'atteindre ses objectifs et de réaliser ses activités, le gouvernement met sur pied des programmes administrés par les entités gouvernementales, dont les ministères et organismes. L'ensemble des entités sous la responsabilité d'un ministre constitue un portefeuille.

SANTÉ ET SERVICES SOCIAUX

- Les dépenses du portefeuille « Santé et Services sociaux » couvrent principalement les activités de Santé Québec et des établissements de santé et de services sociaux desservant une population nordique et autochtone, ainsi que les programmes administrés par la Régie de l'assurance maladie du Québec. Elles couvrent également celles des autres organismes gouvernementaux liés à la santé et aux services sociaux comme Héma-Québec.
- Les dépenses de ce portefeuille sont influencées par la démographie, l'offre de soins et de services, la rémunération ainsi que l'évolution technologique.

ÉDUCATION

- Les dépenses du portefeuille « Éducation » sont principalement consacrées aux activités des établissements d'enseignement préscolaire, primaire et secondaire. Ce portefeuille comprend également les programmes visant à promouvoir les activités de loisir et de sport ainsi qu'à assurer la gestion des parcs nationaux.
- De manière générale, les dépenses de ce portefeuille varient selon l'évolution de la clientèle et de la rémunération du personnel des centres de services scolaires et des commissions scolaires.

ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

- Les dépenses du portefeuille « Enseignement supérieur » sont principalement consacrées aux activités des établissements d'enseignement collégial et universitaire. Ce portefeuille comprend également l'aide financière aux études.
- De manière générale, les dépenses de ce portefeuille varient selon l'évolution de la clientèle et de la rémunération du personnel des réseaux collégial et universitaire ainsi que selon celle des investissements en infrastructures pour les universités à charte.

À cet effet, l'annexe 1 présente le détail des dépenses consolidées par grand portefeuille pour les exercices financiers 2026-2027 et 2025-2026.

2. LES DÉPENSES CONSOLIDÉES DU GOUVERNEMENT SELON L'ORGANISATION FINANCIÈRE

Les dépenses du gouvernement, s'élevant à 170 757,0 M\$, sont établies sur une base consolidée qui consiste à additionner, ligne par ligne, les dépenses de programmes, soit les dépenses des ministères et des organismes budgétaires, ainsi que celles des entités consolidées qui sont constituées des dépenses des fonds spéciaux, des organismes autres que budgétaires, des organismes des réseaux et des comptes à fin déterminée.

À ces dépenses s'ajoutent les dépenses financées par le régime fiscal, les mesures du Budget et les ajustements de consolidation, qui résultent de l'élimination des opérations réciproques entre les entités du périmètre comptable afin d'éviter la comptabilisation de dépenses en double.

Ainsi, les activités de plus de 150 entités et celles des réseaux sont regroupées pour représenter l'organisation financière du gouvernement, qui comprend les composantes suivantes :

- le fonds général, qui regroupe les revenus, principalement les taxes et les impôts prélevés par le gouvernement, et les dépenses de programmes des ministères et des organismes budgétaires;
- les fonds spéciaux, qui permettent d'assurer un lien entre le financement d'un service en particulier et les revenus prélevés à cette fin;
- les organismes autres que budgétaires, qui offrent des services particuliers à la population, notamment Santé Québec, institué le 6 mai 2024, et qui regroupe, depuis le 1^{er} décembre 2024, la presque totalité des établissements publics de santé et de services sociaux;
- les organismes des réseaux de l'éducation et de l'enseignement supérieur, ainsi que les établissements de santé et de services sociaux desservant une population nordique et autochtone qui n'ont pas été intégrés à Santé Québec;
- les comptes à fin déterminée, qui permettent d'isoler les sommes versées au gouvernement par un tiers en vertu d'un contrat ou d'une entente qui en prévoit l'affectation à une fin déterminée;
- les dépenses financées par le régime fiscal, qui regroupent les crédits d'impôt remboursables accordés dans les régimes d'imposition des particuliers et des sociétés, ainsi que les créances fiscales douteuses.

L'information budgétaire consolidée des ministères et des organismes budgétaires, des fonds spéciaux, des organismes autres que budgétaires, des réseaux et des comptes à fin déterminée est principalement contenue dans le volume Crédits et dépenses des portefeuilles, tandis que celle de l'Assemblée nationale et de ses sept personnes désignées est contenue dans le volume Crédits, dépenses et plans annuels de gestion des dépenses de l'Assemblée nationale et des personnes désignées.

Dépenses consolidées selon l'organisation financière^{1, 2, 3}
(en millions de dollars)

	2026-2027	2025-2026	Variation	
			M\$	%
Dépenses des ministères et des organismes budgétaires (fonds général)	133 989,2	132 277,7	1 711,5	1,3⁴
Dépenses des entités consolidées				
Fonds spéciaux	22 800,0	22 654,6		
Organismes autres que budgétaires	81 393,5	80 621,9		
Organismes des réseaux	29 678,1	28 825,0		
Comptes à fin déterminée	1 478,0	1 573,9		
Sous-total	135 349,6	133 675,4		
Dépenses financées par le régime fiscal	12 461,0	12 437,0		
Mesures du Budget ³	1,4	-		
Ajustements de la consolidation et autres	(121 312,2)	(120 361,1)		
Dépenses des portefeuilles	160 489,0	158 029,0	2 460,0	1,6⁵
Service de la dette provenant des ministères et des organismes budgétaires (fonds général)	7 195,2	7 056,0		
Service de la dette provenant des entités consolidées	5 742,4	5 676,2		
Ajustements de la consolidation concernant le service de la dette	(2 669,6)	(2 577,2)		
Service de la dette	10 268,0	10 155,0	113,0	1,1
Dépenses consolidées	170 757,0	168 184,0	2 573,0	1,5

¹ Les données étant arrondies, la somme des montants inscrits peut ne pas correspondre au total.

² Source : ministère des Finances

³ Les mesures du Budget 2026-2027 s'ajoutant aux prévisions de dépenses se constituent de 696,7 M\$ pour les fonds spéciaux, de 402,0 M\$ pour les organismes autres que budgétaires, de 177,7 M\$ pour les organismes des réseaux, de 1,5 M\$ pour les dépenses financées par le régime fiscal et de 1 276,5 M\$ en éliminations négatives pour d'autres ajustements.

⁴ En excluant les dépenses de 2025-2026 sans récurrence en 2026-2027, la croissance des dépenses des ministères et des organismes budgétaires s'établirait à 3,4 % plutôt qu'à 1,3 %. Le détail des éléments sans récurrence ainsi que les taux de croissance des portefeuilles excluant ces éléments sont indiqués dans l'annexe 1 présentée aux pages B-20 à B-22.

⁵ En excluant les dépenses de 2025-2026 sans récurrence en 2026-2027, la croissance des dépenses des portefeuilles s'établirait à 3,3 % plutôt qu'à 1,6 %. Le détail des éléments sans récurrence ainsi que les taux de croissance des portefeuilles excluant ces éléments sont indiqués au Plan budgétaire du Québec - Mars 2026 du ministère des Finances.

Le schéma suivant illustre le regroupement des composantes de l'organisation financière du gouvernement pour établir les dépenses consolidées totalisant 170 757,0 M\$.

Dépenses consolidées regroupées selon les composantes de l'organisation financière¹

(en millions de dollars)

Budget des ministères et des organismes budgétaires

Dépenses financées par le fonds général

Dépenses de programmes	133 989,2
Service de la dette	7 195,2
Incluant des affectations à des fonds spéciaux et des subventions à des organismes autres que budgétaires	
Dépenses budgétaires	141 184,4

Dépenses des entités consolidées

Dépenses financées par des transferts provenant des dépenses de programmes des ministères, des revenus autonomes et des transferts fédéraux

Budget des fonds spéciaux	22 800,0
Budget des organismes autres que budgétaires	81 393,5
Budget des organismes des réseaux	29 678,1
Budget des comptes à fin déterminée	1 478,0
Service de la dette des entités consolidées	5 742,4
Total	141 092,0

Dépenses de consolidation

Ajustements de la consolidation et autres (éliminations intrasectorielles et intersectorielles)	(121 312,2)
Mesures du Budget et autres éléments de variation	1,4
Ajustements de la consolidation concernant le service de la dette	(2 669,6)
Total	(123 980,4)

Autres dépenses

Provient des revenus consolidés

Dépenses financées par le régime fiscal	12 461,0
---	-----------------

Dépenses consolidées

Dépenses des portefeuilles	160 489,0
Service de la dette	10 268,0
Dépenses consolidées	170 757,0

¹ Les données étant arrondies, la somme des montants inscrits peut ne pas correspondre au total.

ANNEXE 1

Dépenses consolidées par grand portefeuille^{1, 2}
 (en millions de dollars)

	2026-2027	2025-2026	Variation	
			M\$	%
Santé et Services sociaux	68 708,0	65 991,0	2 717,0	4,1
Éducation	24 075,1	23 516,0	559,1	2,4
Enseignement supérieur	11 749,0	11 335,0	414,0	3,7
Autres portefeuilles	56 556,9	57 187,0	(630,1)	(1,1)
Réallocation des dépenses gouvernementales en cours d'exercice	(600,0)	-		
Dépenses des portefeuilles	160 489,0	158 029,0	2 460,0	1,6³
Service de la dette	10 268,0	10 155,0	113,0	1,1
Dépenses consolidées	170 757,0	168 184,0	2 573,0	1,5

¹ Les données étant arrondies, la somme des montants inscrits peut ne pas correspondre au total.

² Source : ministère des Finances

³ En excluant les dépenses de 2025-2026 sans récurrence en 2026-2027, la croissance des dépenses des portefeuilles s'établirait à 3,3 % plutôt qu'à 1,6 %. Le détail des éléments sans récurrence ainsi que les taux de croissance des portefeuilles excluant ces éléments sont indiqués au Plan budgétaire du Québec - Mars 2026 du ministère des Finances.

LE BUDGET DE DÉPENSES DES MINISTÈRES ET DES ORGANISMES BUDGÉTAIRES

1. LES DÉPENSES BUDGÉTAIRES 2025-2026

L'exercice financier 2025-2026 représentait la première année de la mise en œuvre du plan de retour à l'équilibre budgétaire, qui doit être atteint d'ici 2029-2030. Dans ce contexte, la collaboration de l'ensemble des entités gouvernementales ainsi qu'une rigueur exemplaire se sont avérées nécessaires.

En outre, le gouvernement a poursuivi et renforcé ses mesures visant l'exécution et le suivi rigoureux du budget de dépenses. Afin d'assurer le respect des objectifs fixés, des mesures de contrôle des dépenses ont été déployées, comme :

- la limitation des dépenses à ce qui est jugé essentiel et en lien avec la mission, dont les heures supplémentaires, les frais de déplacement et les contrats de service professionnels;
- le maintien du gel de recrutement, à l'exception de Santé Québec, des établissements de santé et de services sociaux desservant une population nordique et autochtone, des réseaux de l'éducation et de l'enseignement supérieur, sauf pour leur personnel administratif, et des entreprises du gouvernement, ainsi que la mise en place d'un gel d'embauche pour les ministères et organismes de la fonction publique n'ayant pas respecté leur niveau d'effectifs;
- la repriorisation du versement des aides financières, combinée à l'examen des dépenses de fonctionnement.

Le déploiement de ces mesures et le suivi rigoureux des enveloppes budgétaires ont permis la réallocation d'environ 1,0 % des dépenses de programmes en cours d'exercice financier. Cette réallocation fait partie des actions mises en œuvre pour gérer efficacement les ressources budgétaires du gouvernement durant toute l'année.

Pour l'exercice financier 2025-2026, les dépenses budgétaires probables du gouvernement s'établissent à 139 334,1 M\$, ce qui représente une augmentation de 2 250,6 M\$ par rapport à l'objectif de dépenses de 137 083,5 M\$ publié dans le Budget 2025-2026. Elles se composent des dépenses de programmes, qui s'élèvent à 132 277,7 M\$, et du service de la dette, qui s'élève à 7 056,4 M\$.

Les dépenses de programmes 2025-2026 ont augmenté de 1 644,1 M\$ par rapport à l'objectif initial de 130 633,6 M\$.

Cette augmentation est attribuable aux nouvelles initiatives de 19,2 M\$ annoncées depuis la publication du Budget 2025-2026 pour protéger le pouvoir d'achat et l'économie ainsi qu'aux révisions de la situation économique et budgétaire de 1 624,9 M\$. Ces révisions s'expliquent principalement par :

- 920,0 M\$ en aides financières versées par anticipation par le ministère des Transports et de la Mobilité durable pour des projets d'infrastructures en transport collectif;
- 402,3 M\$ pour la variation de la contribution du ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie au Fonds du développement économique en lien avec des moins-values durables;

- 500,0 M\$ en relèvements ponctuels, soit 250,0 M\$ au portefeuille « Éducation » en lien avec le réinvestissement en éducation annoncé à l'été 2025 et de 250,0 M\$ au portefeuille « Santé et Services sociaux »;
- 181,2 M\$ pour la réévaluation à la baisse de la provision découlant des obligations liées à la mise hors service d'immobilisations.

Par ailleurs, les dépenses de programmes comprennent une réallocation de près de 1,0 % des dépenses, équivalente à environ 1 000,0 M\$, dont une réallocation de 600,0 M\$ anticipée dans le Budget 2025-2026, qui a été rendue possible par le suivi rigoureux des enveloppes budgétaires allouées aux ministères et organismes, favorisant le respect des objectifs fixés. Cette réallocation s'explique principalement par les économies suivantes :

- 484,5 M\$ pour la mise à jour à la baisse de l'évaluation actuarielle des régimes de retraite;
- 230,0 M\$ pour la révision du niveau de provisions centrales selon les besoins présentés par les ministères et organismes;
- 275,0 M\$ environ en lien avec la repriorisation du versement des aides financières, combinée à l'examen des dépenses de fonctionnement;
- 150,0 M\$ pour la réduction de la provision pour contingence;
- 210,0 M\$ suivant la réévaluation de dépenses à certains portefeuilles.

Le solde non anticipé de la réallocation de 1,0 % des dépenses, combiné au relèvement de l'objectif de dépenses de 920,0 M\$ pour des aides financières versées par anticipation pour des projets d'infrastructures, a permis de porter le total de ces aides par le ministère des Transports et de la Mobilité durable à 1 730,0 M\$, soit :

- 1 400,0 M\$ pour le prolongement de la ligne bleue, de la station Saint-Michel à Anjou, du métro de Montréal;
- 330,0 M\$ pour des travaux préparatoires liés aux projets de construction du tramway de Québec.

Le service de la dette 2025-2026 du fonds général du fonds consolidé du revenu, quant à lui, a augmenté de 606,5 M\$ par rapport à l'objectif initial de 6 449,9 M\$ en raison notamment des taux d'intérêt à long terme à l'échelle mondiale plus élevés que prévu.

Évolution des dépenses budgétaires 2025-2026¹

(en millions de dollars)

	Dépenses de programmes	Service de la dette	Dépenses budgétaires
Budget de dépenses 2025-2026	130 633,6	6 449,9	137 083,5
Nouvelles initiatives depuis mars 2025			
Protéger le pouvoir d'achat et l'économie	19,2	-	19,2
Sous total – Nouvelles initiatives depuis mars 2025	19,2		19,2
Révision de la situation économique et budgétaire			
Aides financières versées par anticipation pour des projets d'infrastructures	920,0	-	920,0
Variation de moins-values durables	402,3	-	402,3
Relèvement ponctuel au portefeuille « Éducation »	250,0		250,0
Relèvement ponctuel au portefeuille « Santé et Services sociaux »	250,0		250,0
Obligations de mise hors service d'immobilisations	(181,2)	-	(181,2)
Autres éléments	(16,2)	-	(16,2)
Sous-total – Révision de la situation économique et budgétaire	1 624,9		1 624,9
Service de la dette	-	606,5	606,5
	1 644,1	606,5	2 250,6
Dépense probable 2025-2026	132 277,7	7 056,4	139 334,1

¹ Les données étant arrondies, la somme des montants inscrits peut ne pas correspondre au total.

Si l'on exclut les dépenses de programmes 2025-2026 sans récurrence au Budget 2026-2027, afin d'assurer une meilleure comparabilité des données, les dépenses de programmes comparatives 2025-2026 s'élèvent à 129 537,9 M\$, ce qui représente une augmentation de 3 088,5 M\$, ou de 2,4 %, par rapport aux dépenses de programmes comparatives 2024-2025, qui s'élevaient à 126 449,4 M\$.

Le service de la dette, quant à lui, s'établit à 7 056,4 M\$, ce qui représente une augmentation de 57,1 M\$, ou de 0,8 %, par rapport à 2024-2025. Cette variation s'explique principalement par l'augmentation du niveau de la dette.

Au total, les dépenses budgétaires comparatives du gouvernement pour 2025-2026 s'établissent à 136 594,2 M\$, ce qui représente une augmentation de 3 145,6 M\$, ou de 2,4 %, par rapport à l'exercice financier précédent.

Variation des dépenses budgétaires 2025-2026¹

(en millions de dollars)

	2025-2026	2024-2025	Variation	
			M\$	%
Dépenses de programmes	132 277,7	128 132,5 ²	4 145,2	3,2
Moins : éléments sans récurrence au Budget 2026-2027 ³	(2 739,8)		(2 739,8)	
Moins : éléments sans récurrence au Budget 2025-2026 ⁴	-	(1 683,1)	(1 683,1)	
Dépenses de programmes comparatives	129 537,9	126 449,4	3 088,5	2,4
Service de la dette	7 056,4	6 999,3 ²	57,1	0,8
Dépenses budgétaires comparatives	136 594,2	133 448,7	3 145,6	2,4

¹ Les données étant arrondies, la somme des montants inscrits peut ne pas correspondre au total.

² Comptes publics 2024-2025

³ L'information portant sur le détail des éléments sans récurrence au Budget 2026-2027 est contenue dans l'annexe 1.

⁴ Incluant notamment l'impact du passage de la tempête tropicale Debby à l'été 2024, les dépenses additionnelles encourues par le Parc olympique à la suite de l'incendie du 21 mars 2024, de même que les mesures ponctuelles du Budget 2024-2025 et de la mise à jour économique de novembre 2024

2. LE BUDGET DE DÉPENSES 2026-2027

L'exercice financier 2026-2027 marque la deuxième année du plan de retour à l'équilibre budgétaire. L'atteinte des objectifs de ce plan nécessitera une discipline budgétaire soutenue, une révision des façons de faire permettant de générer des économies, tout en comptant sur l'implication proactive de la part de l'ensemble des parties prenantes.

Le gouvernement doit être exemplaire et améliorer son efficacité, tout comme sa performance. Les mesures mises en place, notamment dans le cadre de l'examen des dépenses budgétaires, ainsi que la réduction graduelle et responsable des effectifs permettront d'offrir des services équivalents aux citoyens à moindre coût.

Pour l'exercice financier 2026-2027, le gouvernement poursuit la gestion rigoureuse et responsable de ses dépenses en assurant le financement nécessaire afin de répondre à la croissance des besoins de la population, d'améliorer l'accessibilité et la qualité des services offerts aux citoyens et de soutenir la pérennité des services publics. Il maintient sa trajectoire de retour à l'équilibre budgétaire d'ici 2029-2030.

Les dépenses de programmes s'élèvent à 133 989,2 M\$ en 2026-2027, si l'on considère les mesures du Budget 2026-2027. Ces dépenses sont en augmentation de 4 451,3 M\$, ou de 3,4 %, par rapport à 2025-2026, si l'on exclut les dépenses 2025-2026 sans récurrence au Budget 2026-2027.

Sur la base des réinvestissements effectués au cours des dernières années, une réallocation des dépenses gouvernementales de 600,0 M\$ est anticipée au cours de l'exercice 2026-2027.

Le service de la dette s'établit à 7 195,2 M\$, ce qui représente une augmentation de 138,8 M\$, ou de 2,0 %, par rapport à 2025-2026. Cette augmentation s'explique notamment par l'évolution prévue des taux d'intérêt.

Au total, les dépenses budgétaires du gouvernement pour 2026-2027 s'établissent à 141 184,4 M\$, ce qui représente une augmentation de 3,4 % par rapport aux dépenses budgétaires comparatives 2025-2026.

Variation des dépenses budgétaires 2026-2027¹

(en millions de dollars)

	2026-2027	2025-2026	Variation	
			M\$	%
Dépenses de programmes	133 989,2	132 277,7	1 711,5	1,3
Moins : éléments sans récurrence au Budget 2026-2027		(2 739,8)	2 739,8	
Dépenses de programmes comparatives	133 989,2	129 537,9	4 451,3	3,4
Service de la dette	7 195,2	7 056,4	138,8	2,0
Dépenses budgétaires comparatives	141 184,4	136 594,2	4 590,2	3,4

¹ Les données étant arrondies, la somme des montants inscrits peut ne pas correspondre au total.

Si l'on considère les mesures du Budget 2026-2027 et que l'on exclut les infrastructures subventionnées intégrées au Fonds de suppléance, la variation des dépenses de programmes comparatives de 4 451,3 M\$ en 2026-2027 s'explique principalement par :

- l'augmentation de 2 331,6 M\$, ou de 4,0 %, des dépenses du ministère de la Santé et des Services sociaux;
- l'augmentation de 447,2 M\$, ou de 2,2 %, des dépenses du ministère de l'Éducation;
- l'augmentation de 478,1 M\$, ou de 5,4 %, des dépenses du ministère de l'Enseignement supérieur;
- l'augmentation de 762,3 M\$, ou de 2,6 %, des dépenses des autres ministères;
- l'augmentation de 1 032,2 M\$ de la provision Fonds de suppléance administrée par le Conseil du trésor, qui vise à couvrir les dépenses imprévues pouvant survenir dans l'un ou l'autre des programmes gouvernementaux au cours de l'exercice financier et celles pour les infrastructures subventionnées;
- une réallocation des dépenses gouvernementales de 600,0 M\$ anticipée en 2026-2027, qui contribue à maintenir le niveau de services aux citoyens.

Répartition de la croissance des dépenses de programmes 2026-2027 en considérant les mesures du Budget dans les portefeuilles^{1,2}

(en millions de dollars)

	2026-2027			2025-2026			Variation	
	Budget de dépenses 2026-2027	Mesures du Budget	Budget de dépenses 2026-2027 incluant les mesures	Dépense probable 2025-2026	Éléments sans récurrence au Budget 2026-2027	Dépense probable comparative 2025-2026		
							M\$	%
Santé et Services sociaux	60 099,7	479,1	60 578,8	58 269,0	(21,8)	58 247,2	2 331,6	4,0
Éducation	20 272,0	249,9	20 521,9	20 232,4	(157,6)	20 074,8	447,2	2,2
Enseignement supérieur	9 313,8	39,2	9 353,0	8 996,5	(121,5)	8 875,0	478,1	5,4
Autres ministères	28 993,8	1 074,1	30 067,9	29 924,1	(618,6)	29 305,6	762,3	2,6
Fonds de suppléance	15 909,9	(1 842,3)	14 067,6	14 855,7	(1 820,3)	13 035,4	1 032,2	
Réallocation des dépenses gouvernementales en cours d'exercice	(600,0)	-	(600,0)	-	-	-	(600,0)	
Total	133 989,2	-	133 989,2	132 277,7	(2 739,8)	129 537,9	4 451,3	3,4

¹ Les données étant arrondies, la somme des montants inscrits peut ne pas correspondre au total.

² Les infrastructures subventionnées sont incluses au Fonds de suppléance.

Par ailleurs, l'état d'avancement des projets conditionne le financement associé aux infrastructures subventionnées. Si l'on considère cet état d'avancement, les variations des dépenses de programmes incluant les projets en infrastructures subventionnées s'expliquent par :

- l'augmentation de 2 006,3 M\$, ou de 3,2 %, des dépenses du ministère de la Santé et des Services sociaux;
- l'augmentation de 491,5 M\$, ou de 2,1 %, des dépenses du ministère de l'Éducation;
- l'augmentation de 490,7 M\$, ou de 4,9 %, des dépenses du ministère de l'Enseignement supérieur;
- l'augmentation de 1 021,7 M\$, ou de 3,2 %, des dépenses des autres ministères;
- l'augmentation de 1 041,2 M\$ de la provision au Fonds de suppléance, considérant une diminution de 9,0 M\$ du niveau des infrastructures subventionnées 2026-2027 de 11 179,0 M\$, par rapport au niveau 2025-2026 de 11 188,0 M\$, si l'on exclut les aides financières versées par anticipation en 2025-2026 de 1 820,3 M\$ pour des projets d'infrastructures, sans récurrence au Budget 2026-2027, essentiellement au ministère des Transports et de la Mobilité durable pour un montant de 1 730,0 M\$.

Répartition de la croissance des dépenses de programmes 2026-2027 en considérant les infrastructures subventionnées dans les portefeuilles¹

(en millions de dollars)

	2026-2027			2025-2026			Variation	
	Budget de dépenses 2026-2027 incluant les mesures	Infrastructures subventionnées	Budget de dépenses 2026-2027 incluant les éléments ²	Dépense probable comparative 2025-2026 ³	Infrastructures subventionnées	Dépense probable comparative 2025-2026		
Santé et Services sociaux	60 578,8	3 536,3	64 115,1	58 247,2	3 861,6	62 108,8	2 006,3	3,2
Éducation	20 521,9	3 368,3	23 890,2	20 074,8	3 323,9	23 398,6	491,5	2,1
Enseignement supérieur	9 353,0	1 198,0	10 551,0	8 875,0	1 185,4	10 060,3	490,7	4,9
Autres ministères	30 067,9	3 076,4	33 144,3	29 305,6	2 817,1	32 122,6	1 021,7	3,2
Fonds de suppléance	14 067,6	(11 179,0)	2 888,6	13 035,4	(11 188,0)	1 847,4	1 041,2	
Réallocation des dépenses gouvernementales en cours d'exercice	(600,0)		(600,0)	-	-	-	(600,0)	
Total	133 989,2	-	133 989,2	129 537,9	-	129 537,9	4 451,3	3,4

¹ Les données étant arrondies, la somme des montants inscrits peut ne pas correspondre au total.

² Éléments intégrés au Fonds de suppléance

³ Les infrastructures subventionnées sont incluses au Fonds de suppléance.

L'annexe 1 présente la variation des dépenses de programmes 2026-2027 par ministère.

SANTÉ ET SERVICES SOCIAUX

Augmentation de 2 331,6 M\$ du budget de dépenses en 2026-2027, si l'on exclut les infrastructures subventionnées

La croissance allouée au ministère de la Santé et des Services sociaux s'élève à 2 331,6 M\$ en 2026-2027, soit 4,0 %.

Cette variation s'explique principalement par :

- le financement des facteurs de croissance du portefeuille visant à assurer la prestation de services des établissements de santé et de services sociaux;
- la poursuite des engagements gouvernementaux, dont l'augmentation du financement pour le soutien à domicile;
- les sommes octroyées dans le cadre du Budget 2026-2027, notamment pour soutenir les services dispensés à la population.

Le budget de dépenses 2026-2027 permet également le financement du fonctionnement des organismes relevant de la ministre de la Santé et le soutien de ceux œuvrant dans le secteur de la santé et des services sociaux.

Le budget de dépenses 2026-2027 pourra également être rehaussé d'une somme additionnelle de 350,0 M\$ pour assurer le financement des besoins relatifs à des services de santé et de services sociaux dispensés à la population, qui est actuellement provisionnée au titre de la supercatégorie « Prêts, placements, avances et autres coûts ».

Compte tenu de la diminution de 325,3 M\$ des infrastructures subventionnées, le budget du Ministère augmente de 2 006,3 M\$.

ÉDUCATION

Augmentation de 447,2 M\$ du budget de dépenses 2026-2027, si l'on exclut les infrastructures subventionnées

La croissance allouée au ministère de l'Éducation s'élève à 447,2 M\$ en 2026-2027, soit 2,2 %.

Cette variation s'explique principalement par :

- le financement des facteurs de croissance du portefeuille visant à assurer la prestation de services des réseaux de l'éducation préscolaire et de l'enseignement primaire et secondaire;
- la mise à jour à la baisse de l'évaluation actuarielle des régimes de retraite;
- la diminution des sommes octroyées pour les mesures émanant du Budget 2025-2026 et de budgets antérieurs ainsi que de mises à jour économiques.

De plus, la croissance allouée permettra au ministère de l'Éducation et à son réseau :

- d'obtenir une compensation pour le plafonnement à 3 % de la croissance de la taxe scolaire;
- de favoriser la réussite scolaire des élèves;
- de combler les besoins urgents et temporaires d'espace scolaire;
- de favoriser le retour en emploi des personnes retraitées du réseau de l'éducation.

Le budget de dépenses 2026-2027 permet également de financer les programmes liés aux secteurs du sport, du loisir, de l'activité physique et du plein air ainsi que de soutenir le fonctionnement des organismes relevant de la ministre de l'Éducation et des divers organismes œuvrant en éducation.

Compte tenu de l'augmentation de 44,3 M\$ des infrastructures subventionnées, le budget du Ministère augmente de 491,5 M\$.

ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

Augmentation de 478,1 M\$ du budget de dépenses 2026-2027, si l'on exclut les infrastructures subventionnées

La croissance allouée au ministère de l'Enseignement supérieur s'élève à 478,1 M\$ en 2026-2027, soit 5,4 %.

Cette variation s'explique principalement par :

- le financement des facteurs de croissance du portefeuille visant à assurer la prestation de services des réseaux de l'enseignement supérieur;
- la mise à jour à la baisse de l'évaluation actuarielle des régimes de retraite;
- la diminution des sommes octroyées pour les mesures émanant de budgets antérieurs.

De plus, la croissance allouée permettra au ministère de l'Enseignement supérieur :

- de continuer la promotion et la valorisation des disciplines du génie et des sciences de l'informatique;
- d'accueillir la hausse des cohortes en médecine;
- de prolonger la gratuité de la reconnaissance des acquis et des compétences en éducation à l'enfance.

Le budget de dépenses 2026-2027 pourra également être rehaussé d'une somme additionnelle de 100,0 M\$ pour assurer le financement des besoins relatifs à l'enseignement supérieur, qui est actuellement provisionnée au titre de la supercatégorie « Prêts, placements, avances et autres coûts ».

Compte tenu de l'augmentation de 12,6 M\$ des infrastructures subventionnées, le budget du Ministère augmente de 490,7 M\$.

AUTRES MINISTÈRES

Augmentation de 762,3 M\$ du budget de dépenses 2026-2027, si l'on exclut les infrastructures subventionnées

La croissance allouée aux autres ministères, excluant le Fonds de suppléance, s'élève à 762,3 M\$ en 2026-2027, soit 2,6 %.

Les principales variations des autres ministères sont les suivantes :

- le budget de l'**Assemblée nationale** augmente de 8,0 M\$. Cette variation s'explique principalement par l'augmentation de la rémunération prévue aux conventions collectives et celle des dépenses d'amortissement des immobilisations;
- le budget des **Personnes désignées par l'Assemblée nationale** augmente de 128,0 M\$. Cette variation s'explique principalement par les dépenses liées à la préparation et à la tenue des élections générales provinciales de 2026;

- le budget du **ministère des Affaires municipales et de l'Habitation** augmente de 86,1 M\$. Cette variation s'explique principalement par les mesures annoncées au Budget 2026-2027, l'augmentation des sommes accordées dans le cadre du programme de partage de la croissance d'un point de la taxe de vente du Québec et l'impact financier plus important en 2025-2026 pour soutenir l'accès au logement. Compte tenu de l'augmentation de 153,1 M\$ des infrastructures subventionnées, le budget du Ministère augmente de 239,1 M\$;
- le budget du **ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation** augmente de 24,3 M\$. Cette variation s'explique principalement par l'effet combiné des mesures annoncées au Budget 2026-2027 et au Budget 2025-2026 ainsi que par la diminution des sommes octroyées pour des mesures de budgets antérieurs. Compte tenu de l'augmentation de 6,3 M\$ des infrastructures subventionnées, le budget du Ministère augmente de 30,6 M\$;
- le budget du **Conseil du trésor, de l'Administration gouvernementale et de l'Efficacité de l'État**, excluant le Fonds de suppléance, augmente de 49,5 M\$. Cette variation s'explique principalement par l'augmentation de certaines dépenses au titre d'employeur de la fonction publique et par la mise à jour à la baisse de l'évaluation actuarielle des régimes de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics. Compte tenu de la diminution de 3,1 M\$ des infrastructures subventionnées, le budget du Ministère augmente de 46,4 M\$;
- le budget du **ministère du Conseil exécutif** augmente de 5,3 M\$. Cette variation s'explique principalement par l'effet combiné des indexations relatives aux grandes ententes avec les Premières Nations et les Inuit ainsi que par la poursuite des mesures d'optimisation visant le retour à l'équilibre budgétaire. Compte tenu de la diminution de 4,6 M\$ des infrastructures subventionnées, le budget du Ministère augmente de 0,7 M\$;
- le budget du **ministère de la Culture et des Communications** augmente de 65,8 M\$. Cette variation s'explique principalement par l'effet combiné des mesures annoncées au Budget 2026-2027 et la fin de mesures de budgets antérieurs. Compte tenu de l'augmentation de 51,0 M\$ des infrastructures subventionnées, le budget du Ministère augmente de 116,8 M\$;
- le budget du **ministère de la Cybersécurité et du Numérique** diminue de 96,5 M\$. Cette variation s'explique principalement par l'effet combiné des mesures annoncées au Budget 2026-2027, par la diminution des sommes prévues pour des mesures en matière de transformation numérique et de cybersécurité annoncées dans le cadre de budgets antérieurs ainsi que par la fin progressive des programmes de subventions relatifs au branchement de tous les foyers du Québec à l'Internet haute vitesse. Compte tenu de l'augmentation de 8,4 M\$ des infrastructures subventionnées, le budget du Ministère diminue de 88,1 M\$;
- le budget du **ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie** augmente de 175,3 M\$. Cette variation s'explique principalement par les mesures annoncées au Budget 2026-2027, la mise en œuvre des mesures annoncées dans le cadre du Budget 2025-2026, la fin de mesures non récurrentes annoncées lors de budgets et de mises à jour économique antérieurs, la variation du coût des interventions réalisées dans le cadre du Fonds du développement économique et par la poursuite des efforts des mesures d'optimisation visant le retour à l'équilibre budgétaire. Compte tenu de l'augmentation de 11,7 M\$ des infrastructures subventionnées, le budget du Ministère augmente de 187,0 M\$;
- le budget du **ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale** augmente de 59,9 M\$. Cette variation s'explique principalement par l'effet combiné des mesures annoncées au Budget 2026-2027, du financement des facteurs de croissance aux programmes d'assistance sociale, tels que le nombre de ménages admissibles, et la poursuite des mesures d'optimisation visant le retour à l'équilibre budgétaire;

- le budget du **ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs** augmente de 22,2 M\$. Cette variation s'explique principalement par l'effet combiné des mesures annoncées au Budget 2026-2027, l'ajout des initiatives annoncées au Budget 2025-2026, dont la mesure visant à assurer la délivrance des autorisations environnementales dans un délai optimal et par la fin de certaines mesures liées à des budgets antérieurs. Compte tenu de l'augmentation de 15,9 M\$ des infrastructures subventionnées, le budget du Ministère augmente de 38,1 M\$;
- le budget du **ministère de la Famille** augmente de 238,2 M\$. Cette variation s'explique principalement par la mise en œuvre des mesures du Grand chantier pour les familles – Plan d'action pour compléter le réseau des services de garde éducatifs à l'enfance, notamment par la création et la conversion de places subventionnées, dont celle prévue à la mesure annoncée au Budget 2026-2027, ainsi que par l'actualisation des paramètres de financement du réseau, notamment pour le renouvellement des conventions collectives du personnel des services de garde. Compte tenu de la diminution de 33,5 M\$ des infrastructures subventionnées, le budget du Ministère augmente de 204,7 M\$;
- si l'on exclut le service de la dette, le budget du **ministère des Finances** augmente de 5,8 M\$. Cette variation s'explique principalement par les mesures annoncées au Budget 2026-2027;
- le budget du **ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration** est sensiblement au même niveau que la dépense probable comparative 2025-2026.
- le budget du **ministère de la Justice** augmente de 19,9 M\$. Cette variation s'explique principalement par l'effet combiné des mesures annoncées au Budget 2026-2027, la diminution de la contribution du Ministère selon la prévision des dépenses pour l'indemnisation des personnes victimes d'infractions criminelles et la poursuite des mesures d'optimisation visant le retour à l'équilibre budgétaire. Compte tenu de l'augmentation de 2,1 M\$ des infrastructures subventionnées, le budget du Ministère augmente de 22,0 M\$;
- le budget du **ministère de la Langue française** est sensiblement au même niveau que la dépense probable comparative 2025-2026;
- le budget du **ministère des Relations internationales et de la Francophonie** diminue de 8,2 M\$. Cette variation s'explique principalement par la poursuite des mesures d'optimisation visant le retour à l'équilibre budgétaire;
- le budget du **ministère des Ressources naturelles et des Forêts** augmente de 83,2 M\$. Cette variation s'explique principalement par les mesures annoncées au Budget 2026-2027, la fin de mesures de budgets antérieurs et la poursuite des mesures d'optimisation visant le retour à l'équilibre budgétaire. Compte tenu de l'augmentation de 80,6 M\$ des infrastructures subventionnées, le budget du Ministère augmente de 163,8 M\$;
- le budget du **ministère de la Sécurité publique** diminue de 18,1 M\$. Cette variation s'explique principalement par l'effet combiné des mesures annoncées au Budget 2026-2027 et par la diminution du financement prévu dans le cadre de budgets et de mises à jour économiques et financières précédents. Le budget pourra également être rehaussé d'une somme additionnelle de 50,0 M\$ pour assurer le financement des besoins relatifs à la sécurité de la population, qui est actuellement provisionnée au titre de la supercatégorie « Prêts, placements, avances et autres coûts ». Compte tenu de l'augmentation de 13,5 M\$ des infrastructures subventionnées, le budget du Ministère diminue de 4,6 M\$;

- le budget du **ministère du Tourisme** augmente de 0,9 M\$. Cette variation s'explique principalement par l'effet combiné des mesures annoncées au Budget 2026-2027, l'augmentation des dépenses pour le soutien aux festivals et aux événements touristiques et la fin de certaines mesures annoncées dans le cadre de budgets antérieurs. Compte tenu compte de la diminution de 74,2 M\$ des infrastructures subventionnées, le budget du Ministère diminue de 73,3 M\$;
- le budget du **ministère des Transports et de la Mobilité durable** diminue de 79,7 M\$. Cette variation s'explique principalement par l'effet combiné des mesures annoncées au Budget 2026-2027 et par la mise en œuvre de la mesure visant à agir immédiatement pour soutenir des secteurs essentiels à la vitalité régionale qui a été annoncée lors de la mise à jour économique et financière de l'automne 2025. Compte tenu compte de l'augmentation de 32,0 M\$ des infrastructures subventionnées, le budget du Ministère diminue de 47,7 M\$;
- le budget du **ministère du Travail** diminue de 5,5 M\$. Cette variation s'explique principalement par la fin d'une mesure d'un budget précédent et la poursuite des mesures d'optimisation visant le retour à l'équilibre budgétaire.

Plus spécifiquement, les mesures annoncées au Budget 2026-2027 permettront au gouvernement d'appuyer les Québécois et les communautés avec des gestes ciblés, de soutenir les grandes missions de l'État et d'accélérer la transition économique du Québec. Les principales mesures concernent notamment le :

- **ministère des Affaires municipales et de l'Habitation**, pour rénover le parc d'habitations à loyer modique, renouveler des unités du Programme de supplément au loyer et poursuivre le Programme d'adaptation de domicile.
- **ministère de la Culture et des Communications**, pour apporter un appui financier à l'industrie audiovisuelle québécoise et rehausser le financement disponible à la Société de développement des entreprises culturelles;
- **ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie**, pour mettre en place un programme d'aide au fonds de roulement destiné aux entreprises de transformation du bois, poursuivre l'appui aux projets prioritaires et soutenir la recherche publique;
- **ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale**, pour prolonger la bonification des allocations d'aide à l'emploi et rehausser le financement de l'organisme Les Banques alimentaires du Québec;
- **ministère de la Justice**, pour soutenir le bon fonctionnement de l'administration de la justice, terminer le déploiement du Tribunal spécialisé en matière de violence et moderniser la Loi sur la protection des personnes dont l'état mental présente un danger pour elles-mêmes ou pour autrui (RLRQ, chapitre P-38.001);
- **ministère des Ressources naturelles et des Forêts**, pour maintenir les investissements en travaux sylvicoles en forêt publique et abolir la redevance afin d'améliorer la compétitivité du secteur forestier;
- **ministère de la Sécurité publique**, pour consolider les activités de prévention et d'intervention en matière de sécurité, renouveler le Plan d'action 2021-2026 en réponse aux recommandations de la Commission spéciale sur l'exploitation sexuelle des mineurs et poursuivre les efforts de lutte contre les violences armées.

FONDS DE SUPPLÉANCE

Augmentation de 1 032,2 M\$ du budget de dépenses en 2026-2027, si l'on exclut l'impact de l'intégration des infrastructures subventionnées dans les portefeuilles

L'augmentation nette allouée à la provision Fonds de suppléance administrée par le Conseil du trésor s'élève à 1 032,2 M\$ en 2026-2027.

Compte tenu de l'intégration des infrastructures subventionnées dans les portefeuilles, l'augmentation de la provision Fonds de suppléance est portée à 1 041,2 M\$.

Le Fonds de suppléance vise notamment à couvrir :

- les dépenses imprévues pouvant survenir dans l'un ou l'autre des programmes gouvernementaux au cours de l'exercice financier;
- les obligations liées à la mise hors service d'immobilisations.

À cette augmentation s'ajoutent les sommes nettes prévues de 1 842,3 M\$ afin de tenir compte des mesures annoncées dans le cadre du Budget 2026-2027 et de 11 179,0 M\$ pour les infrastructures subventionnées.

RÉALLOCATION DES DÉPENSES GOUVERNEMENTALES EN COURS D'EXERCICE

Réallocation de 600,0 M\$ en 2026-2027

Le Budget de dépenses 2026-2027 s'inscrit dans la poursuite des efforts qui ont été déployés au cours des dernières années afin d'accroître l'efficacité et d'assurer une saine gestion des finances publiques.

En assurant un suivi rigoureux des enveloppes budgétaires allouées aux ministères et organismes, le gouvernement favorise le respect des objectifs fixés et rend possible la réallocation de dépenses de programmes en cours d'exercice financier.

Sur la base des réinvestissements effectués au cours des dernières années, une réallocation des dépenses gouvernementales de 600,0 M\$ est anticipée au cours de l'exercice financier 2026-2027. Elle permet de maintenir le niveau de services aux citoyens. Cette réallocation fait partie des actions mises en œuvre pour gérer efficacement les ressources budgétaires du gouvernement durant toute l'année.

ANNEXE 1

Budget de dépenses¹

(en millions de dollars)

	Budget de dépenses 2026-2027	Éléments intégrés au Fonds de suppléance		Budget de dépenses 2026-2027 (incluant les éléments)	Dépense probable 2025-2026	Infrastructures subventionnées intégrées au Fonds de suppléance
		Mesures du Budget	Infrastructures subventionnées			
Assemblée nationale ²	205,1	-	-	205,1	197,1	-
Personnes désignées par l'Assemblée nationale ²	301,5	-	-	301,5	173,5	-
Affaires municipales et Habitation	3 588,5	212,5	1 312,6	5 113,6	3 838,2	1 159,5
Agriculture, Pêcheries et Alimentation	1 251,2	20,0	24,9	1 296,1	1 263,1	18,6
Conseil du trésor, Administration gouvernementale et Efficacité de l'État ³	17 441,9	(1 842,3)	(11 169,8)	4 429,8	15 848,4	(12 996,2)
Conseil exécutif	608,4	-	17,7	626,1	611,2	22,3
Culture et Communications	855,4	91,2	418,9	1 365,5	887,3	367,8
Cybersécurité et Numérique	175,7	36,0	68,1	279,8	308,2	59,7
Économie, Innovation et Énergie	1 988,8	22,7	156,5	2 168,1	2 246,7	235,2
Éducation	20 272,0	249,9	3 368,3	23 890,2	20 232,4	3 323,9
Emploi et Solidarité sociale	5 178,1	134,4	-	5 312,5	5 314,2	-
Enseignement supérieur	9 313,8	39,2	1 198,0	10 551,0	8 996,5	1 185,4
Environnement, Lutte contre les changements climatiques, Faune et Parcs	535,5	15,6	21,3	572,4	529,0	5,3
Famille	4 726,6	22,4	243,8	4 992,8	4 520,0	277,2
Finances	189,3	7,9	-	197,2	149,6	-
Immigration, Francisation et Intégration	797,6	2,6	-	800,2	572,6	-
Justice	1 597,8	82,7	6,9	1 687,4	1 796,6	4,8
Langue française	82,1	1,3	-	83,4	85,8	0,1
Relations internationales et Francophonie	144,0	-	-	144,0	155,8	-
Ressources naturelles et Forêts	503,5	168,8	154,9	827,3	611,4	74,4
Santé et Services sociaux	60 099,7	479,1	3 536,3	64 115,1	58 269,0	3 861,6
Sécurité publique	1 974,2	197,9	36,3	2 208,4	2 506,1	22,8
Tourisme	116,0	21,3	290,3	427,6	139,3	364,5
Transports et Mobilité durable	2 613,4	36,8	315,1	2 965,4	2 980,0	2 013,1
Travail	28,9	-	-	28,9	45,7	-
Réallocation des dépenses gouvernementales en cours d'exercice	(600,0)	-	-	(600,0)	-	-
Dépenses de programmes	133 989,2	-	-	133 989,2	132 277,7	-
Service de la dette	7 195,2	-	-	7 195,2	7 056,4	-
Dépenses budgétaires	141 184,4	-	-	141 184,4	139 334,1	-

ANNEXE 1 (suite)

	Éléments sans récurrence au Budget 2026-2027			Dépense probable comparative 2025-2026	Variation excluant ou non les infrastructures			
	Loyers SQI ⁴	Transferts de provisions	Autres éléments		Excluant		Incluant	
					M\$	%	M\$	%
Assemblée nationale ²	-	-	-	197,1	8,0	4,1	8,0	4,1
Personnes désignées par l'Assemblée nationale ²	-	-	-	173,5	128,0	73,7	128,0	73,7
Affaires municipales et Habitation	(10,1)	-	(113,1) ⁵	4 874,5	86,1	2,3	239,1	4,9
Agriculture, Pêcheries et Alimentation	(16,3)	-	-	1 265,4	24,3	2,0	30,6	2,4
Conseil du trésor, Administration gouvernementale et Efficacité de l'État ³	489,9	-	-	3 342,1	1 081,7	7,5	1 087,7	32,5
Conseil exécutif	(8,1)	-	-	625,4	5,3	0,9	0,7	0,1
Culture et Communications	(6,4)	-	-	1 248,7	65,8	7,5	116,8	9,4
Cybersécurité et Numérique	-	-	-	367,8	(96,5)	(31,3)	(88,1)	(23,9)
Économie, Innovation et Énergie	(8,1)	-	(492,7) ⁶	1 981,1	175,3	9,5	187,0	9,4
Éducation	(11,3)	(146,3)	-	23 398,6	447,2	2,2	491,5	2,1
Emploi et Solidarité sociale	-	(61,6)	-	5 252,6	59,9	1,1	59,9	1,1
Enseignement supérieur	(4,6)	(27,4)	(89,5) ⁷	10 060,3	478,1	5,4	490,7	4,9
Environnement, Lutte contre les changements climatiques, Faune et Parcs	-	-	-	534,3	22,2	4,2	38,1	7,1
Famille	(9,2)	-	-	4 788,0	238,2	5,3	204,7	4,3
Finances	(8,1)	49,8	-	191,3	5,8	3,1	5,8	3,1
Immigration, Francisation et Intégration	(14,4)	244,9	-	803,1	(2,9)	(0,4)	(2,9)	(0,4)
Justice	(117,6)	(8,1)	(10,3) ⁸	1 665,4	19,9	1,2	22,0	1,3
Langue française	(3,2)	-	-	82,7	0,8	0,9	0,7	0,9
Relations internationales et Francophonie	(3,7)	-	-	152,2	(8,2)	(5,4)	(8,2)	(5,4)
Ressources naturelles et Forêts	(22,3)	-	-	663,5	83,2	14,1	163,8	24,7
Santé et Services sociaux	(9,8)	(12,0)	-	62 108,8	2 331,6	4,0	2 006,3	3,2
Sécurité publique	(233,8)	(27,9)	(54,2) ⁹	2 213,0	(18,1)	(0,8)	(4,6)	(0,2)
Tourisme	(2,8)	-	-	501,0	0,9	0,7	(73,3)	(14,6)
Transports et Mobilité durable	-	-	(1 980,0) ¹⁰	3 013,1	(79,7)	(2,9)	(47,7)	(1,6)
Travail	-	(11,4)	-	34,4	(5,5)	(15,9)	(5,5)	(15,9)
Réallocation des dépenses gouvernementales en cours d'exercice	-	-	-	-	(600,0)	-	(600,0)	-
Dépenses de programmes	-	-	(2 739,8)	129 537,9	4 451,3	3,4	4 451,3	3,4
Service de la dette	-	-	-	7 056,4	138,8	2,0	138,8	2,0
Dépenses budgétaires	-	-	(2 739,8)	136 594,2	4 590,2	3,4	4 590,2	3,4

- ¹ Les données étant arrondies, la somme des montants inscrits peut ne pas correspondre au total.
- ² L'information portant sur les crédits et les dépenses de ce portefeuille se retrouve dans le volume « Crédits, dépenses et plans annuels de gestion des dépenses de l'Assemblée nationale et des personnes désignées ».
- ³ En excluant le programme 5 – Fonds de suppléance, la variation excluant les infrastructures subventionnées est de 49,5 M\$ et le pourcentage de variation est de 3,3 %. En incluant les infrastructures subventionnées de 9,1 M\$ en 2026-2027 et de 12,2 M\$ en 2025-2026, la variation est de 46,4 M\$ et le pourcentage de variation est de 3,1 %.
- ⁴ Abolition de la tarification intragouvernementale des loyers d'espaces facturés par la Société québécoise des infrastructures (SQI) et intégration des sommes pour couvrir les dépenses au portefeuille « Conseil du trésor, Administration gouvernementale et Efficacité de l'État »
- ⁵ Report à l'exercice financier 2027-2028 du transfert octroyé à la Ville de Montréal pour son année municipale 2027 en vertu de l'Entente-cadre pour la reconnaissance du statut particulier de la métropole
- ⁶ Variation de la contribution du Ministère au Fonds du développement économique en lien avec des moins-values durables de 402,3 M\$ et aide financière versée par anticipation de 90,3 M\$ pour des infrastructures de recherche de Technologies Luqia, anciennement l'Institut national d'optique (un organisme à but non lucratif)
- ⁷ Fin graduelle du programme de bourses Perspective Québec
- ⁸ Fin de la Commission d'enquête sur la gestion de la modernisation des systèmes informatiques de la Société de l'assurance automobile du Québec à la suite du dépôt du rapport
- ⁹ Dépenses additionnelles à la Société de protection des forêts contre le feu pour la suppression des feux de forêt de l'été 2025 pour 27,0 M\$ et pour le Programme d'aide aux sinistrés pour 27,2 M\$
- ¹⁰ Aides financières versées par anticipation pour des projets d'infrastructures, soit 1 400,0 M\$ pour le prolongement de la ligne bleue, de la station Saint-Michel à Anjou, du métro de Montréal et 330,0 M\$ pour des travaux préparatoires liés au projet de construction du tramway de Québec ainsi que 250,0 M\$ pour appuyer la transition des sociétés de transport collectif

LES BUDGETS DES FONDS SPÉCIAUX, DES ORGANISMES AUTRES QUE BUDGÉTAIRES, DES RÉSEAUX ET DES COMPTES À FIN DÉTERMINÉE

1. LES RÉSULTATS DES ENTITÉS CONSOLIDÉES EN 2026-2027

Pour l'exercice financier 2026-2027, les revenus et les dépenses prévus des entités consolidées s'élèvent respectivement à 143 241,4 M\$ et à 141 092,1 M\$ avant les ajustements de la consolidation, pour un impact favorable de 2 149,3 M\$ sur les résultats financiers du gouvernement. Par rapport à 2025-2026, ces résultats représentent une diminution de 129,0 M\$ qui se répartit comme suit :

- une diminution de 420,1 M\$ des résultats prévus des fonds spéciaux;
- une augmentation de 319,8 M\$ des résultats prévus des organismes autres que budgétaires;
- une diminution de 40,4 M\$ des résultats prévus du réseau de l'éducation;
- une augmentation de 55,0 M\$ des résultats prévus des réseaux de l'enseignement supérieur;
- une diminution de 1,9 M\$ des résultats prévus des établissements desservant une population nordique et autochtone;
- une diminution de 41,4 M\$ des résultats prévus des comptes à fin déterminée.

Résultats des entités consolidées en 2026-2027^{1, 2, 3} (en millions de dollars)

	2026-2027			2025-2026 ⁴			Variation des résultats
	Revenus	Dépenses	Prévisions des résultats	Revenus	Dépenses	Résultats	
Fonds spéciaux ^{5, 6}	29 147,8	27 289,9	1 857,9	29 045,8	26 767,8	2 278,0	(420,1)
Organismes autres que budgétaires ^{5, 7}	82 543,1	82 276,3	266,8	81 297,3	81 350,3	(53,0)	319,8
Réseau de l'éducation ⁸	21 864,3	21 813,4	50,9	21 411,7	21 320,4	91,3	(40,4)
Réseaux de l'enseignement supérieur ⁸	6 662,2	6 662,2	-	6 360,1	6 415,1	(55,0)	55,0
Établissements desservant une population nordique et autochtone ⁸	1 576,7	1 572,3	4,4	1 528,2	1 521,9	6,3	(1,9)
Comptes à fin déterminée ⁵	1 447,3	1 478,0	(30,7)	1 583,6	1 572,9	10,7	(41,4)
Résultat des entités consolidées^{6, 7}	143 241,4	141 092,1	2 149,3	141 226,7	138 948,4	2 278,3	(129,0)

¹ Les données étant arrondies, la somme des montants inscrits peut ne pas correspondre au total.

² À ces prévisions s'ajoutent des mesures du Budget 2026-2027 et d'autres éléments de variation.

³ Les résultats des entités consolidées sont présentés avant les ajustements de la consolidation. Ces ajustements ont pour effet d'éliminer les opérations conclues entre les entités du périmètre comptable du gouvernement et, pour le fonds général du fonds consolidé du revenu, d'harmoniser les conventions comptables en usage dans les entités consolidées avec celles utilisées par le gouvernement et d'effectuer les reclassifications adéquates.

⁴ Les données sont présentées conformément à la structure budgétaire 2025-2026.

⁵ Les changements apportés à la liste des fonds spéciaux, des organismes autres que budgétaires et des comptes à fin déterminée par portefeuille sont présentés au volume Crédits et dépenses des portefeuilles.

⁶ Excluant l'impact des opérations de restructuration découlant de la cessation des activités de Financement Québec au 1^{er} avril 2025

⁷ Excluant l'impact des opérations de restructuration découlant de la cessation des activités du Fonds des ressources informationnelles du secteur de la santé et des services sociaux au 1^{er} avril 2025

⁸ Source : ministère des Finances

2. LES RÉSULTATS DES FONDS SPÉCIAUX EN 2026-2027

Les fonds spéciaux présentent un surplus prévu de 1 857,9 M\$ avant les ajustements de la consolidation pour l'exercice financier 2026-2027, ce qui représente une diminution de 420,1 M\$ par rapport à 2025-2026. Si l'on exclut l'augmentation des résultats de 1 890,0 M\$ au Fonds des générations, les résultats des fonds spéciaux sont en diminution de 2 310,1 M\$. Cette diminution s'explique en grande partie par les facteurs suivants :

- un déficit prévu de 1 808,5 M\$ au Fonds d'électrification et de changements climatiques en 2026-2027 comparativement à un surplus anticipé de 13,5 M\$ en 2025-2026. Cette diminution des résultats de 1 822,0 M\$ s'explique principalement par un versement au bénéfice du Fonds des générations au cours de l'exercice financier 2026-2027;
- un déficit prévu de 348,5 M\$ au Fonds des réseaux de transport terrestre en 2026-2027 comparativement à un déficit de 150,2 M\$ en 2025-2026. Cette diminution des résultats de 198,3 M\$ s'explique principalement par la baisse de la contribution provenant du ministère des Transports et de la Mobilité durable en 2026-2027 et par l'augmentation des dépenses d'amortissement;
- un déficit prévu de 76,9 M\$ au Fonds de développement du marché du travail en 2026-2027 comparativement à un surplus de 22,1 M\$ en 2025-2026. Cette diminution des résultats de 99,0 M\$ s'explique principalement par l'augmentation des dépenses prévues pour des activités associées aux services publics d'emploi, notamment pour les entreprises;
- un déficit prévu de 95,3 M\$ au Fonds de la cybersécurité et du numérique en 2026-2027 comparativement à un déficit de 3,9 M\$ en 2025-2026. Cette diminution des résultats de 91,4 M\$ s'explique principalement par l'augmentation ponctuelle, en 2025-2026, de la contribution provenant du ministère de la Cybersécurité et du Numérique nécessaire au financement de certains services;
- un déficit prévu de 8,5 M\$ au Fonds des ressources naturelles en 2026-2027 comparativement à un déficit de 53,9 M\$ en 2025-2026. Cette augmentation des résultats de 45,4 M\$ s'explique principalement par la révision à la baisse des dépenses au volet Aménagement durable du territoire forestier afin de tenir compte de la baisse des redevances forestières portées au crédit du Fonds des ressources naturelles en raison des tarifs douaniers imposés par les États-Unis;
- un surplus prévu de 70,7 M\$ au Fonds de protection de l'environnement et du domaine hydrique de l'État en 2026-2027 comparativement à un surplus de 115,8 M\$ en 2025-2026. Cette diminution des résultats de 45,1 M\$ s'explique principalement par l'augmentation des dépenses prévues pour le Programme de restauration et de création de milieux humides et hydriques et du Programme de traitement des matières organiques par biométhanisation et compostage;

- un déficit prévu de 15,8 M\$ au Fonds pour le développement du sport et de l'activité physique en 2026-2027 comparativement à un surplus de 22,8 M\$ en 2025-2026. Cette diminution des résultats de 38,6 M\$ s'explique principalement par la diminution des revenus provenant du produit de l'impôt sur le tabac;
- un surplus prévu de 13,4 M\$ au Fonds de la sécurité routière en 2026-2027 comparativement à un surplus de 50,0 M\$ en 2025-2026. Cette diminution des résultats de 36,6 M\$ s'explique principalement par les coûts prévus pour le déploiement de nouveaux appareils de contrôle automatisés et la mise en place d'un régime de sanctions administratives pécuniaires qui découle de la sanction de la Loi modifiant principalement le Code de la sécurité routière afin d'introduire des dispositions relatives aux systèmes de détection et d'autres dispositions en matière de sécurité routière (L.Q. 2024, chapitre 10) ainsi que par les dépenses de transfert de ce fonds.

Résultats 2026-2027 des fonds spéciaux^{1, 2, 3, 4}
(en millions de dollars)

	2026-2027			2025-2026			Variation des résultats
	Revenus	Dépenses	Prévisions des résultats	Revenus	Dépenses	Résultats	
Fonds d'électrification et de changements climatiques	1 415,1	3 223,7	(1 808,5)	1 337,6	1 324,1	13,5	(1 822,0)
Fonds des réseaux de transport terrestre	6 498,8	6 847,3	(348,5)	8 284,0	8 434,2	(150,2)	(198,3)
Fonds de développement du marché du travail	1 163,0	1 239,9	(76,9)	1 163,9	1 141,8	22,1	(99,0)
Fonds de la cybersécurité et du numérique	624,1	719,4	(95,3)	696,0	700,0	(3,9)	(91,4)
Fonds des ressources naturelles	640,8	649,3	(8,5)	705,7	759,6	(53,9)	45,4
Fonds de protection de l'environnement et du domaine hydrique de l'État	413,1	342,5	70,7	389,0	273,2	115,8	(45,1)
Fonds pour le développement du sport et de l'activité physique	143,2	159,0	(15,8)	181,9	159,1	22,8	(38,6)
Fonds de la sécurité routière	120,3	107,0	13,4	120,5	70,5	50,0	(36,6)
Autres fonds spéciaux	13 950,3	14 001,9	(51,6)	13 878,2	13 905,4	(27,2)	(24,4)
	24 968,8	27 289,9	(2 321,1)	26 756,8	26 767,8	(11,0)	(2 310,1)
Fonds des générations	4 179,0	-	4 179,0	2 289,0	-	2 289,0	1 890,0
Résultats avant les ajustements de la consolidation	29 147,8	27 289,9	1 857,9	29 045,8	26 767,8	2 278,0	(420,1)

¹ Les données étant arrondies, la somme des montants inscrits peut ne pas correspondre au total.

² À ces prévisions s'ajoutent des mesures du Budget 2026-2027 et d'autres éléments de variation.

³ Les résultats des fonds spéciaux sont présentés à la section Sommaire du budget des fonds spéciaux du volume Crédits et dépenses des portefeuilles.

⁴ Excluant l'impact des opérations de restructuration découlant de la cessation des activités de Financement Québec au 1^{er} avril 2025

3. LES RÉSULTATS DES ORGANISMES AUTRES QUE BUDGÉTAIRES EN 2026-2027

Les résultats prévus des organismes autres que budgétaires présentent un surplus de 266,8 M\$ en 2026-2027, avant les ajustements de la consolidation, comparativement à un déficit prévu de 53,0 M\$ en 2025-2026. Cette augmentation des résultats prévus de 319,8 M\$ s'explique en partie par les facteurs suivants :

- un surplus prévu de 135,6 M\$ à la Société d'habitation du Québec en 2026-2027 comparativement à un déficit anticipé de 35,4 M\$ en 2025-2026. Cette augmentation des résultats de 171,0 M\$ s'explique principalement par la comptabilisation différée des dépenses par rapport à celle des revenus, notamment pour les investissements réalisés par la Société d'habitation du Québec pour la rénovation de son parc de logements;
- un résultat à l'équilibre prévu à Santé Québec en 2026-2027 comparativement à un déficit anticipé de 70,0 M\$ en 2025-2026. Cette augmentation des résultats de 70,0 M\$ s'explique principalement par le financement visant à assurer la prestation de services à la population;
- un déficit prévu de 0,2 M\$ à la Société des Traversiers du Québec en 2026-2027 comparativement à un déficit anticipé de 42,9 M\$ en 2025-2026. Cette augmentation des résultats de 42,7 M\$ s'explique principalement par l'augmentation des dépenses d'entretien des navires plus élevés en 2025-2026 qu'en 2026-2027;
- un surplus prévu de 108,4 M\$ à la Société de développement de la Baie-James en 2026-2027 comparativement à un surplus anticipé de 66,2 M\$ en 2025-2026. Cette augmentation des résultats de 42,2 M\$ s'explique principalement par l'augmentation des contributions du gouvernement du Québec et du gouvernement fédéral pour la phase 2 du projet de réfection de la route Billy-Diamond;
- un déficit prévu de 64,7 M\$ à la Commission des services juridiques en 2026-2027 comparativement à un déficit anticipé de 27,5 M\$ en 2025-2026. Cette diminution des résultats de 37,2 M\$ s'explique principalement par la fin d'une mesure d'aide financière ponctuelle de 25,0 M\$ en 2025-2026 pour soutenir l'offre de services de la Commission, l'augmentation des dépenses liées à la pratique privée et l'augmentation des dépenses de rémunération à la suite du règlement des conventions collectives;
- un résultat à l'équilibre prévu à l'Agence du revenu du Québec en 2026-2027 comparativement à un déficit anticipé de 31,4 M\$ en 2025-2026. Cette augmentation des résultats de 31,4 M\$ s'explique principalement par l'augmentation de la contribution du Fonds relatif à l'administration fiscale;
- un surplus prévu de 29,6 M\$ à la Société québécoise des infrastructures en 2026-2027 comparativement à un surplus anticipé de 0,2 M\$ en 2025-2026. Cette augmentation des résultats de 29,4 M\$ s'explique principalement par la mise en place de mesures de l'examen des dépenses budgétaires;
- un surplus prévu de 25,1 M\$ à la Société de financement des infrastructures locales du Québec en 2026-2027 comparativement à un surplus anticipé de 45,8 M\$ en 2025-2026. Cette diminution des résultats de 20,7 M\$ s'explique principalement par la diminution du volume des projets d'infrastructures réalisés par des organismes admissibles bénéficiant d'un soutien financier de la Société.

Résultats 2026-2027 des organismes autres que budgétaires^{1, 2, 3}
(en millions de dollars)

	2026-2027			2025-2026			Variation des résultats
	Revenus	Dépenses	Prévisions des résultats	Revenus	Dépenses	Résultats	
Société d'habitation du Québec	2 492,0	2 356,4	135,6	2 854,7	2 890,1	(35,4)	171,0
Santé Québec ⁴	48 286,1	48 286,1	-	47 326,3	47 396,3	(70,0)	70,0
Société des Traversiers du Québec	312,8	313,0	(0,2)	296,0	338,9	(42,9)	42,7
Société de développement de la Baie-James	228,1	119,7	108,4	165,5	99,3	66,2	42,2
Commission des services juridiques	194,4	259,1	(64,7)	224,1	251,6	(27,5)	(37,2)
Agence du revenu du Québec	1 730,4	1 730,4	-	1 620,1	1 651,5	(31,4)	31,4
Société québécoise des infrastructures	3 476,4	3 446,8	29,6	3 458,1	3 457,9	0,2	29,4
Société de financement des infrastructures locales du Québec	824,1	799,0	25,1	863,6	817,8	45,8	(20,7)
Autres organismes ⁵	24 998,7	24 965,9	32,8	24 489,0	24 447,0	42,0	(9,2)
Résultats avant les ajustements de la consolidation	82 543,1	82 276,3	266,8	81 297,3	81 350,3	(53,0)	319,8

¹ Les données étant arrondies, la somme des montants inscrits peut ne pas correspondre au total.

² À ces prévisions s'ajoutent des mesures du Budget 2026-2027 et d'autres éléments de variation.

³ Les résultats des organismes autres que budgétaires sont présentés à la section Sommaire du budget des organismes autres que budgétaires du volume Crédits et dépenses des portefeuilles.

⁴ Excluant l'impact des opérations de restructuration découlant de la cessation des activités du Fonds des ressources informationnelles du secteur de la santé et des services sociaux au 1^{er} avril 2025

⁵ Incluant notamment la Régie de l'assurance maladie du Québec, dont les revenus et les dépenses s'établissent à 15 431,6 M\$ en 2026-2027, et le Fonds de l'assurance médicaments, dont les revenus et les dépenses s'établissent à 4 686,9 M\$ en 2026-2027

4. LES RÉSULTATS DES RÉSEAUX DE L'ÉDUCATION ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DES ÉTABLISSEMENTS DE SANTÉ ET DE SERVICES SOCIAUX DESSERVANT UNE POPULATION NORDIQUE ET AUTOCHTONE EN 2026-2027

Les résultats prévus des réseaux de l'éducation et de l'enseignement supérieur et des établissements de santé et de services sociaux desservant une population nordique et autochtone présentent un surplus de 55,3 M\$ en 2026-2027 comparativement à un surplus de 42,6 M\$ en 2025-2026, ce qui représente une augmentation de 12,7 M\$.

Résultats des réseaux de l'éducation et de l'enseignement supérieur et des établissements de santé et de services sociaux desservant une population nordique et autochtone en 2026-2027^{1, 2}
(en millions de dollars)

	2026-2027			2025-2026			Variation des résultats
	Revenus	Dépenses	Prévisions des résultats	Revenus	Dépenses	Résultats	
Réseau de l'éducation	21 864,3	21 813,4	50,9	21 411,7	21 320,4	91,3	(40,4)
Réseaux de l'enseignement supérieur	6 662,2	6 662,2	-	6 360,1	6 415,1	(55,0)	55,0
Établissements desservant une population nordique et autochtone	1 576,7	1 572,3	4,4	1 528,2	1 521,9	6,3	(1,9)
Résultats avant les ajustements de la consolidation	30 103,2	30 047,9	55,3	29 300,0	29 257,4	42,6	12,7

¹ Les données étant arrondies, la somme des montants inscrits peut ne pas correspondre au total.

² Source : ministère des Finances

5. LES RÉSULTATS DES COMPTES À FIN DÉTERMINÉE EN 2026-2027

Les résultats prévus des comptes à fin déterminée présentent un déficit de 30,7 M\$ en 2026-2027 comparativement à un surplus de 10,7 M\$ en 2025-2026, ce qui représente une diminution de 41,4 M\$.

Résultats 2026-2027 des comptes à fin déterminée¹
(en millions de dollars)

	2026-2027			2025-2026			Variation des résultats
	Revenus	Dépenses	Prévisions des résultats	Revenus	Dépenses	Résultats	
Résultats avant les ajustements de la consolidation	1 447,3	1 478,0	(30,7)	1 583,6	1 572,9	10,7	(41,4)

¹ Les résultats des comptes à fin déterminée sont présentés à la section Sommaire du budget des comptes à fin déterminée du volume Crédits et dépenses des portefeuilles.

6. L'ÉVOLUTION DE LA PRÉVISION DES RÉSULTATS DES ENTITÉS CONSOLIDÉES EN 2025-2026

Les résultats prévus des entités consolidées avant les ajustements de la consolidation sont inférieurs de 445,0 M\$ à ceux présentés au Budget de dépenses 2025-2026 :

- les résultats prévus des fonds spéciaux sont en augmentation de 64,0 M\$;
- les résultats prévus des organismes autres que budgétaires sont en diminution de 498,9 M\$;
- les résultats prévus du réseau de l'éducation sont en augmentation de 20,4 M\$;
- les résultats prévus des réseaux de l'enseignement supérieur sont en diminution de 55,0 M\$;
- les résultats prévus des établissements desservant une population nordique et autochtone sont en augmentation de 5,4 M\$;
- les résultats prévus des comptes à fin déterminée sont en augmentation de 19,1 M\$.

Évolution de la prévision des résultats des entités consolidées en 2025-2026^{1, 2} (en millions de dollars)

	Résultats probables			Budget de dépenses 2025-2026 ³			Variation des résultats
	Revenus	Dépenses	Résultats	Revenus	Dépenses	Résultats	
Fonds spéciaux ⁴	29 045,8	26 767,8	2 278,0	27 566,9	25 352,9	2 214,0	64,0
Organismes autres que budgétaires ⁵	81 297,3	81 350,3	(53,0)	79 383,8	78 937,9	445,9	(498,9)
	110 343,1	108 118,1	2 225,0	106 950,7	104 290,8	2 659,9	(434,9)
Réseau de l'éducation ⁶	21 411,7	21 320,4	91,3	21 115,5	21 044,6	70,9	20,4
Réseaux de l'enseignement supérieur ⁶	6 360,1	6 415,1	(55,0)	6 261,3	6 261,3	-	(55,0)
Établissements desservant une population nordique et autochtone ⁶	1 528,2	1 521,9	6,3	1 272,9	1 272,0	0,9	5,4
Comptes à fin déterminée	1 583,6	1 572,9	10,7	1 475,8	1 484,2	(8,4)	19,1
Résultats avant les ajustements de la consolidation^{4, 5}	141 226,7	138 948,4	2 278,3	137 076,2	134 352,9	2 723,3	(445,0)

¹ Les données étant arrondies, la somme des montants inscrits peut ne pas correspondre au total.

² Les résultats probables des fonds spéciaux et des organismes autres que budgétaires sont présentés respectivement aux annexes 1 et 2.

³ Les mesures du Budget 2025-2026 et les autres éléments de variation ont été intégrés aux prévisions, le cas échéant.

⁴ Excluant l'impact des opérations de restructuration découlant de la cessation des activités de Financement Québec au 1^{er} avril 2025

⁵ Excluant l'impact des opérations de restructuration découlant de la cessation des activités du Fonds des ressources informationnelles du secteur de la santé et des services sociaux au 1^{er} avril 2025

⁶ Source : ministère des Finances

Plus précisément, les principales variations des résultats prévus des fonds spéciaux et des organismes autres que budgétaires avant les ajustements de la consolidation s'expliquent par les facteurs suivants :

- **Pour les fonds spéciaux :**

- un surplus prévu de 22,1 M\$ au Fonds de développement du marché du travail en 2025-2026 comparativement à un déficit anticipé de 59,0 M\$ au Budget de dépenses 2025-2026. Cette augmentation des résultats de 81,1 M\$ s'explique principalement par la diminution des dépenses prévues pour des activités associées aux services publics d'emploi, notamment pour les entreprises;
- un surplus prévu de 50,0 M\$ au Fonds de la sécurité routière en 2025-2026 comparativement à un déficit anticipé de 4,4 M\$ au Budget de dépenses 2025-2026. Cette augmentation des résultats de 54,4 M\$ s'explique principalement par l'augmentation des revenus associés à la hausse des constats d'infraction sur les chantiers routiers;
- un déficit prévu de 150,2 M\$ au Fonds des réseaux de transport terrestre en 2025-2026 comparativement à un déficit anticipé de 96,8 M\$ au Budget de dépenses 2025-2026. Cette diminution des résultats de 53,4 M\$ s'explique principalement par l'effet combiné de l'augmentation des revenus de ce fonds et par les versements anticipés aux sociétés de transport collectif en lien avec la mesure annoncée à la mise à jour économique de l'automne 2024 visant à appuyer la transition de ces sociétés;
- un surplus prévu de 115,8 M\$ au Fonds de protection de l'environnement et du domaine hydrique de l'État en 2025-2026 comparativement à un surplus anticipé de 66,7 M\$ au Budget de dépenses 2025-2026. Cette augmentation des résultats de 49,1 M\$ s'explique principalement par l'augmentation des redevances exigibles pour l'élimination des matières résiduelles et par le ralentissement du rythme de mise en œuvre du Programme de traitement des matières organiques par biométhanisation et compostage;
- un surplus prévu de 22,8 M\$ au Fonds pour le développement du sport et de l'activité physique en 2025-2026 comparativement à un surplus anticipé de 68,3 M\$ au Budget de dépenses 2025-2026. Cette diminution des résultats de 45,5 M\$ s'explique principalement par la diminution des revenus provenant du ministère responsable pour les infrastructures subventionnées en raison d'un décalage du rythme de réalisation des infrastructures;
- un déficit prévu de 53,9 M\$ au Fonds des ressources naturelles en 2025-2026 comparativement à un déficit anticipé de 14,0 M\$ au Budget de dépenses 2025-2026. Cette diminution des résultats de 39,9 M\$ s'explique principalement par la baisse des redevances forestières et le maintien des dépenses pour le financement des travaux sylvicoles;
- un déficit prévu de 29,1 M\$ au Fonds du Plan Nord en 2025-2026 comparativement à un déficit anticipé de 50,8 M\$ au Budget de dépenses 2025-2026. Cette augmentation des résultats de 21,7 M\$ s'explique principalement par la diminution des transferts à la Société du Plan Nord.

- **Pour les organismes autres que budgétaires :**

- un déficit prévu de 70,0 M\$ à Santé Québec en 2025-2026 comparativement à un surplus anticipé de 240,0 M\$ au Budget de dépenses 2025-2026. Cette diminution des résultats de 310,0 M\$ s'explique principalement par l'augmentation des dépenses visant à assurer la prestation de services des établissements de santé et de services sociaux, notamment en lien avec l'introduction de nouveaux médicaments et la hausse des besoins en produits sanguins;

- un déficit prévu de 31,4 M\$ à l'Agence du revenu du Québec en 2025-2026 comparativement à un surplus anticipé de 27,0 M\$ au Budget de dépenses 2025-2026. Cette diminution des résultats de 58,4 M\$ s'explique principalement par la diminution des contributions du Fonds relatif à l'administration fiscale et l'augmentation de la rémunération à la suite du règlement des conventions collectives;
- un déficit prévu de 35,4 M\$ à la Société d'habitation du Québec en 2025-2026 comparativement à un surplus anticipé de 20,8 M\$ au Budget de dépenses 2025-2026. Cette diminution des résultats de 56,2 M\$ s'explique principalement par l'augmentation des dépenses prévues dans les programmes permettant la réalisation de logements sociaux et abordables;
- un déficit de 127,6 M\$ à la Société d'assurance automobile du Québec en 2025-2026 comparativement à un déficit anticipé de 80,7 M\$ au Budget de dépenses 2025-2026. Cette diminution des résultats de 46,9 M\$ s'explique principalement par le retrait des impacts financiers relatifs à l'affectation d'activités au Fonds de l'assurance automobile du Québec;
- un déficit prévu de 42,9 M\$ à la Société des Traversiers du Québec en 2025-2026 comparativement à un déficit anticipé de 10,3 M\$ au Budget de dépenses 2025-2026. Cette diminution des résultats de 32,6 M\$ s'explique principalement par l'augmentation des dépenses d'entretien des navires;
- un surplus prévu de 0,2 M\$ à la Société québécoise des infrastructures en 2025-2026 comparativement à un surplus anticipé de 30,0 M\$ au Budget de dépenses 2025-2026. Cette diminution des résultats de 29,8 M\$ s'explique principalement par l'augmentation des dépenses pour la réalisation de certains projets;
- un surplus prévu de 11,9 M\$ à la Société du Plan Nord en 2025-2026 comparativement à un surplus anticipé de 37,0 M\$ au Budget de dépenses 2025-2026. Cette diminution des résultats de 25,1 M\$ s'explique principalement par la variation du financement prévu pour la réalisation de certains projets d'infrastructures de la Société;
- un surplus de 154,8 M\$ à l'Autorité des marchés financiers en 2025-2026 comparativement à un surplus anticipé de 131,2 M\$ au Budget de dépenses 2025-2026. Cette augmentation des résultats de 23,6 M\$ s'explique principalement par l'augmentation des revenus de placements et des revenus de droits ainsi que par la diminution des dépenses.

Évolution de la prévision des résultats des fonds spéciaux et des organismes autres que budgétaires en 2025-2026¹

(en millions de dollars)

	Résultats probables			Budget de dépenses 2025-2026 ²			Variation des résultats
	Revenus	Dépenses	Prévisions des résultats	Revenus	Dépenses	Résultats	
Fonds spéciaux³							
Fonds de développement du marché du travail	1 163,9	1 141,8	22,1	1 136,7	1 195,7	(59,0)	81,1
Fonds de la sécurité routière	120,5	70,5	50,0	90,4	94,8	(4,4)	54,4
Fonds des réseaux de transport terrestre	8 284,0	8 434,2	(150,2)	6 554,5	6 651,3	(96,8)	(53,4)
Fonds de protection de l'environnement et du domaine hydrique de l'État	389,0	273,2	115,8	416,7	350,0	66,7	49,1
Fonds pour le développement du sport et de l'activité physique	181,9	159,1	22,8	221,2	152,9	68,3	(45,5)
Fonds des ressources naturelles (MRNF)	705,7	759,6	(53,9)	796,3	810,3	(14,0)	(39,9)
Fonds du Plan Nord	128,2	157,3	(29,1)	128,9	179,7	(50,8)	21,7
Autres fonds spéciaux	18 072,7	15 772,2	2 300,5	18 222,3	15 918,2	2 304,1	(3,6)
	29 045,8	26 767,8	2 278,0	27 566,9	25 352,9	2 214,0	64,0
Organismes autres que budgétaires⁴							
Santé Québec	47 326,3	47 396,3	(70,0)	45 453,8	45 213,8	240,0	(310,0)
Agence du revenu du Québec	1 620,1	1 651,5	(31,4)	1 654,4	1 627,4	27,0	(58,4)
Société d'habitation du Québec	2 854,7	2 890,1	(35,4)	2 861,0	2 840,2	20,8	(56,2)
Société de l'assurance automobile du Québec	357,4	485,0	(127,6)	431,4	512,1	(80,7)	(46,9)
Société des Traversiers du Québec	296,0	338,9	(42,9)	304,0	314,3	(10,3)	(32,6)
Société québécoise des infrastructures	3 458,1	3 457,9	0,2	3 855,7	3 825,7	30,0	(29,8)
Société du Plan Nord	169,0	157,1	11,9	193,1	156,1	37,0	(25,1)
Autorité des marchés financiers	361,5	206,7	154,8	347,2	216,0	131,2	23,6
Autres organismes autres que budgétaires	24 854,3	24 766,8	87,5	24 283,3	24 232,4	50,9	36,6
	81 297,3	81 350,3	(53,0)	79 383,8	78 937,9	445,9	(498,9)
Résultats avant les ajustements de la consolidation^{3, 4}	110 343,1	108 118,1	2 225,0	106 950,7	104 290,8	2 659,9	(434,9)

¹ Les données étant arrondies, la somme des montants inscrits peut ne pas correspondre au total.

² Les mesures du Budget 2025-2026 et les autres éléments de variation ont été intégrés aux prévisions, le cas échéant.

³ Excluant l'impact des opérations de restructuration découlant de la cessation des activités de Financement Québec au 1^{er} avril 2025

⁴ Excluant l'impact des opérations de restructuration découlant de la cessation des activités du Fonds des ressources informationnelles du secteur de la santé et des services sociaux au 1^{er} avril 2025

ANNEXE 1

Résultats probables 2025-2026 des fonds spéciaux¹
 (en millions de dollars)

	Résultats probables			Budget de dépenses 2025-2026 ³			Variation des résultats
	Revenus	Dépenses	Résultats	Revenus	Dépenses	Résultats	
Affaires municipales et Habitation							
Fonds de la région de la Capitale-Nationale	25,0	25,0	-	25,0	25,0	-	-
Fonds régions et ruralité	271,2	271,3	(0,1)	284,6	289,8	(5,2)	5,1
	296,2	296,3	(0,1)	309,6	314,8	(5,2)	5,1
Culture et Communications							
Fonds Avenir Mécénat Culture	6,1	6,6	(0,5)	6,1	6,1	-	(0,5)
Fonds du patrimoine culturel québécois	26,8	28,4	(1,5)	40,8	47,6	(6,7)	5,2
	32,9	34,9	(2,0)	46,9	53,7	(6,7)	4,7
Cybersécurité et Numérique							
Fonds de la cybersécurité et du numérique	696,0	700,0	(3,9)	668,3	683,3	(15,0)	11,1
	696,0	700,0	(3,9)	668,3	683,3	(15,0)	11,1
Économie, Innovation et Énergie							
Capital ressources naturelles et énergie	14,8	4,5	10,3	10,3	35,5	(25,2)	35,5
Fonds des ressources naturelles	15,3	13,5	1,8	18,1	18,4	(0,3)	2,1
Fonds du développement économique	1 478,6	1 478,6	-	1 478,9	1 478,9	-	-
Fonds pour la croissance des entreprises québécoises	0,2	16,9	(16,7)	0,3	0,1	0,2	(16,9)
	1 508,9	1 513,5	(4,6)	1 507,6	1 532,9	(25,3)	20,7
Éducation							
Fonds pour le développement du sport et de l'activité physique	181,9	159,1	22,8	221,2	152,9	68,3	(45,5)
	181,9	159,1	22,8	221,2	152,9	68,3	(45,5)
Emploi et Solidarité sociale							
Fonds d'aide à l'action communautaire autonome	57,5	64,0	(6,5)	60,6	67,1	(6,5)	-
Fonds de développement du marché du travail	1 163,9	1 141,8	22,1	1 136,6	1 195,7	(59,1)	81,1
Fonds des biens et des services	203,6	225,1	(21,5)	205,0	239,1	(34,1)	12,6
Fonds des technologies de l'information du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale	19,6	19,6	-	19,0	19,0	-	-
Fonds québécois d'initiatives sociales	63,1	66,1	(3,0)	63,1	66,1	(3,0)	-
	1 507,8	1 516,6	(8,9)	1 484,3	1 587,0	(102,7)	93,8

ANNEXE 1 (suite)**Résultats probables 2025-2026 des fonds spéciaux^{1, 2}**
(en millions de dollars)

	Résultats probables			Budget de dépenses 2025-2026 ³			Variation des résultats
	Revenus	Dépenses	Résultats	Revenus	Dépenses	Résultats	
Enseignement supérieur							
Fonds pour l'excellence et la performance universitaires	25,0	25,0	-	25,0	25,0	-	-
	25,0	25,0	-	25,0	25,0	-	-
Environnement, Lutte contre les changements climatiques, Faune et Parcs							
Fonds bleu	82,8	82,8	-	101,3	101,2	0,1	(0,1)
Fonds d'électrification et de changements climatiques	1 337,6	1 324,1	13,5	1 714,1	1 698,7	15,3	(1,8)
Fonds de protection de l'environnement et du domaine hydrique de l'État	389,0	273,2	115,8	416,7	350,0	66,8	49,1
Fonds des ressources naturelles	-	-	-	-	-	-	-
	1 809,5	1 680,1	129,3	2 232,1	2 150,0	82,2	47,2
Famille							
Fonds des services de garde éducatifs à l'enfance	4 447,2	4 447,2	-	4 055,3	4 055,3	-	-
	4 447,2	4 447,2	-	4 055,3	4 055,3	-	-
Finances							
Fonds de financement ²	2 953,3	2 932,7	20,6	3 203,7	2 991,7	212,0	(191,4)
Fonds de l'aide financière à l'investissement et des contrats spéciaux	230,0	230,0	-	253,0	253,0	-	-
Fonds de lutte contre les dépendances	276,4	276,3	0,1	269,4	269,3	0,1	-
Fonds des générations	2 289,0	-	2 289,0	2 177,0	-	2 177,0	112,0
Fonds du centre financier de Montréal	2,3	1,9	0,4	2,3	1,9	0,4	0,1
Fonds du Plan Nord	128,2	157,3	(29,1)	128,9	179,7	(50,8)	21,7
Fonds du Tribunal administratif des marchés financiers	4,1	4,1	-	4,1	4,2	(0,1)	0,1
Fonds relatif à l'administration fiscale	1 318,7	1 318,7	-	1 316,2	1 316,2	-	-
	7 202,0	4 920,9	2 281,0	7 354,5	5 016,0	2 338,5	(57,5)
Justice							
Fonds Accès Justice	44,0	47,9	(3,9)	35,6	41,3	(5,8)	1,8
Fonds affecté à l'aide des personnes victimes d'infractions criminelles	65,9	68,8	(2,9)	61,2	68,5	(7,3)	4,4
Fonds des registres du ministère de la Justice	53,4	46,1	7,2	53,1	52,0	1,2	6,0
Fonds du Tribunal administratif du Québec	54,8	57,7	(2,9)	55,1	55,0	0,1	(3,0)
	218,1	220,6	(2,5)	205,1	216,8	(11,7)	9,3

ANNEXE 1 (suite)

Résultats probables 2025-2026 des fonds spéciaux¹

(en millions de dollars)

	Résultats probables			Budget de dépenses 2025-2026 ³			Variation des résultats
	Revenus	Dépenses	Résultats	Revenus	Dépenses	Résultats	
Ressources naturelles et Forêts							
Fonds des ressources naturelles	705,7	759,6	(53,9)	796,3	810,3	(14,0)	(39,8)
Fonds d'information sur le territoire	210,0	190,7	19,3	207,6	199,8	7,8	11,4
	915,7	950,3	(34,6)	1 003,9	1 010,1	(6,2)	(28,4)
Santé et Services sociaux							
Fonds de prévention et de recherche en matière de cannabis	125,5	124,9	0,6	123,2	123,2	-	0,6
	125,5	124,9	0,6	123,2	123,2	-	0,6
Sécurité publique							
Fonds des services de police	896,0	896,0	-	907,2	907,2	-	-
	896,0	896,0	-	907,2	907,2	-	-
Tourisme							
Fonds de partenariat touristique	354,0	357,0	(3,0)	343,9	347,5	(3,7)	0,6
	354,0	357,0	(3,0)	343,9	347,5	(3,7)	0,6
Transports et Mobilité durable							
Fonds aérien	124,8	123,5	1,3	126,3	123,6	2,7	(1,5)
Fonds de gestion de l'équipement roulant	192,3	189,5	2,8	197,5	196,0	1,5	1,3
Fonds de la sécurité routière	120,5	70,5	50,0	90,3	94,8	(4,5)	54,4
Fonds des réseaux de transport terrestre	8 284,0	8 434,2	(150,2)	6 554,5	6 651,3	(96,8)	(53,4)
	8 721,6	8 817,7	(96,2)	6 968,7	7 065,7	(97,0)	0,8
Travail							
Fonds du Tribunal administratif du travail	107,7	107,7	-	110,0	111,5	(1,5)	1,5
	107,7	107,7	-	110,0	111,5	(1,5)	1,5
Total avant les ajustements de la consolidation	29 045,8	26 767,8	2 278,0	27 566,9	25 352,9	2 214,0	64,0

¹ Les données étant arrondies, les montants inscrits peuvent ne pas correspondre au total. Les résultats des entités consolidées sont présentés avant les ajustements de la consolidation.

² Excluant l'impact des opérations de restructuration découlant de la cessation des activités de Financement Québec au 1^{er} avril 2025

³ Les mesures du Budget 2025-2026 ont été intégrées aux prévisions.

ANNEXE 2

Résultats probables 2025-2026 des organismes autres que budgétaires^{1, 2}
 (en millions de dollars)

	Résultats probables			Budget de dépenses 2025-2026 ³			Variation des résultats
	Revenus	Dépenses	Résultats	Revenus	Dépenses	Résultats	
Affaires municipales et Habitation							
Commission de la capitale nationale du Québec	30,6	36,1	(5,6)	36,3	34,4	1,8	(7,4)
Société d'habitation du Québec	2 854,7	2 890,1	(35,3)	2 861,0	2 840,2	20,8	(56,1)
	2 885,3	2 926,2	(40,9)	2 897,3	2 874,6	22,7	(63,6)
Agriculture, Pêcheries et Alimentation							
Institut de technologie agroalimentaire du Québec	43,7	47,3	(3,7)	44,0	51,0	(7,1)	3,4
La Financière agricole du Québec	688,6	675,1	13,5	652,1	642,7	9,5	4,0
	732,2	722,4	9,8	696,1	693,7	2,4	7,4
Conseil du trésor, Administration gouvernementale et Efficacité de l'État							
Autorité des marchés publics	36,5	36,5	-	38,1	38,1	-	-
Centre d'acquisitions gouvernementales	65,5	65,2	0,3	68,4	64,8	3,6	(3,3)
Société québécoise des infrastructures	3 458,1	3 457,9	0,2	3 855,7	3 825,7	30,0	(29,8)
	3 560,1	3 559,6	0,5	3 962,2	3 928,6	33,6	(33,0)
Culture et Communications							
Bibliothèque et Archives nationales du Québec	115,1	115,1	-	112,4	113,5	(1,1)	1,1
Conseil des arts et des lettres du Québec	216,0	216,3	(0,3)	211,8	211,8	-	(0,3)
Conservatoire de musique et d'art dramatique du Québec	40,4	42,5	(2,1)	39,6	42,3	(2,7)	0,6
Musée d'Art contemporain de Montréal	17,5	17,5	-	18,6	18,6	-	-
Musée de la Civilisation	46,4	46,4	-	36,6	36,6	-	-
Musée national de l'histoire du Québec	9,5	10,3	(0,8)	7,1	7,1	-	(0,8)
Musée national des beaux-arts du Québec	34,3	34,4	(0,1)	34,1	34,2	(0,1)	-
Société de développement des entreprises culturelles	183,7	179,5	4,2	159,1	157,1	2,0	2,3
Société de la Place des Arts de Montréal	51,2	51,0	0,3	49,2	49,4	(0,1)	0,4
Société de télédiffusion du Québec	135,8	129,4	6,4	129,0	129,0	-	6,4
Société du Grand Théâtre de Québec	19,2	20,3	(1,0)	19,6	19,6	-	(1,1)
	869,2	862,6	6,5	817,1	819,1	(2,0)	8,5
Économie, Innovation et Énergie							
Fonds de recherche du Québec	335,2	340,8	(5,6)	342,8	342,8	-	(5,6)
Régie de l'énergie	21,8	21,8	-	21,8	22,8	(1,0)	1,0
	357,0	362,6	(5,6)	364,7	365,6	(1,0)	(4,6)

ANNEXE 2 (suite)

Résultats probables 2025-2026 des organismes autres que budgétaires¹
 (en millions de dollars)

	Résultats probables			Budget de dépenses 2025-2026 ³			Variation des résultats
	Revenus	Dépenses	Résultats	Revenus	Dépenses	Résultats	
Éducation							
Institut national des mines	1,6	1,5	0,1	1,5	1,5	0,1	-
Société des établissements de plein air du Québec	268,0	266,0	2,0	258,3	260,5	(2,2)	4,2
	269,7	267,6	2,1	259,8	262,0	(2,1)	4,2
Emploi et Solidarité sociale							
Office de la sécurité économique des chasseurs crïs	28,3	28,3	-	32,6	32,6	-	-
	28,3	28,3	-	32,6	32,6	-	-
Enseignement supérieur							
Institut de tourisme et d'hôtellerie du Québec	56,2	56,2	-	54,4	54,4	-	-
	56,2	56,2	-	54,4	54,4	-	-
Environnement, Lutte contre les changements climatiques, Faune et Parcs							
Fondation pour la biodiversité et la faune du Québec	19,6	19,3	0,3	19,6	19,5	-	0,3
Société québécoise de récupération et de recyclage	65,4	65,4	-	76,6	76,6	-	-
	85,1	84,7	0,3	96,2	96,2	-	0,3
Finances							
Agence du revenu du Québec	1 620,1	1 651,5	(31,5)	1 654,4	1 627,4	27,0	(58,5)
Autorité des marchés financiers	361,5	206,7	154,8	347,2	216,0	131,2	23,6
Institut de la statistique du Québec	51,5	51,5	-	54,4	54,4	-	-
Société de financement des infrastructures locales du Québec	863,6	817,8	45,7	769,6	720,5	49,1	(3,4)
	2 896,6	2 727,6	169,1	2 825,6	2 618,3	207,3	(38,2)
Justice							
Commission des services juridiques	224,1	251,6	(27,5)	198,9	244,3	(45,4)	17,9
Fonds d'aide aux actions collectives	6,5	4,6	1,9	4,8	4,6	0,2	1,7
Société québécoise d'information juridique	24,5	24,0	0,5	26,0	26,0	-	0,5
	255,1	280,2	(25,1)	229,7	274,9	(45,2)	20,1
Langue française							
Centre de la francophonie des Amériques	2,9	2,9	-	2,5	2,5	-	-
	2,9	2,9	-	2,5	2,5	-	-
Relations internationales et Francophonie							
Office Québec-Monde pour la jeunesse	5,3	5,9	(0,5)	3,4	3,4	-	(0,5)
	5,3	5,9	(0,5)	3,4	3,4	-	(0,5)

ANNEXE 2 (suite)**Résultats probables 2025-2026 des organismes autres que budgétaires¹**

(en millions de dollars)

	Résultats probables			Budget de dépenses 2025-2026 ³			Variation des résultats
	Revenus	Dépenses	Résultats	Revenus	Dépenses	Résultats	
Ressources naturelles et Forêts							
Société de développement de la Baie-James	165,5	99,3	66,2	156,1	90,6	65,5	0,7
Société du Plan Nord	169,0	157,1	11,8	193,1	156,1	37,0	(25,2)
	334,4	256,4	78,0	349,2	246,7	102,5	(24,5)
Santé et Services sociaux							
Fonds de l'assurance médicaments	4 499,0	4 499,0	-	4 566,4	4 566,4	-	-
Héma-Québec	619,3	619,3	-	599,9	599,9	-	-
Institut national de santé publique du Québec	112,7	115,0	(2,3)	100,8	103,3	(2,5)	0,2
Institut national d'excellence en santé et en services sociaux	41,0	39,8	1,1	40,9	40,9	-	1,1
Régie de l'assurance maladie du Québec	15 115,9	15 115,9	-	14 716,4	14 716,4	-	-
Santé Québec ²	47 326,3	47 396,3	(70,0)	45 453,8	45 213,8	240,0	(310,0)
Urgences-santé	214,6	214,6	-	209,9	211,5	(1,6)	1,6
	67 928,6	67 999,8	(71,2)	65 688,2	65 452,2	235,9	(307,1)
Sécurité publique							
École nationale de police du Québec	71,5	71,5	-	66,9	66,9	-	-
École nationale des pompiers du Québec	2,9	3,3	(0,4)	3,1	3,4	(0,3)	(0,1)
	74,4	74,8	(0,4)	70,0	70,3	(0,3)	(0,1)
Tourisme							
Société de développement et de mise en valeur du Parc olympique	62,6	91,1	(28,5)	65,1	84,6	(19,5)	(9,0)
Société du Centre des congrès de Québec	36,4	39,8	(3,4)	42,1	46,7	(4,6)	1,2
Société du Palais des congrès de Montréal	70,9	63,8	7,1	58,6	63,3	(4,7)	11,8
	169,9	194,7	(24,9)	165,8	194,7	(28,8)	4,0
Transports et Mobilité durable							
Mobilité Infra Québec	4,4	4,4	-	6,2	6,2	-	-
Société de l'assurance automobile du Québec	357,4	485,0	(127,6)	431,4	512,1	(80,7)	(46,9)
Société des Traversiers du Québec	296,0	338,9	(42,9)	304,0	314,3	(10,3)	(32,6)
	657,8	828,3	(170,5)	741,6	832,6	(91,0)	(79,5)
Travail							
Office des professions du Québec	15,8	15,1	0,8	15,8	15,2	0,6	0,1
Régie du bâtiment du Québec	113,3	94,3	19,0	111,6	100,2	11,4	7,6
	129,2	109,4	19,8	127,4	115,4	12,0	7,8
Total avant les ajustements de la consolidation	81 297,3	81 350,3	(53,0)	79 383,8	78 937,9	445,9	(498,9)

¹ Les données étant arrondies, les montants inscrits peuvent ne pas correspondre au total. Les résultats des entités consolidées sont présentés avant les ajustements de la consolidation.

² Excluant l'impact des opérations de restructuration découlant de la cessation des activités du Fonds des ressources informationnelles du secteur de la santé et des services sociaux au 1^{er} avril 2025

³ Les mesures du Budget 2025-2026 et les autres éléments de variation ont été intégrés aux prévisions, le cas échéant.

LA RÉPARTITION DU BUDGET DE DÉPENSES 2026-2027 PAR CATÉGORIE ET PAR BÉNÉFICIAIRE

1. LA RÉPARTITION DES DÉPENSES DE PROGRAMMES PAR CATÉGORIE

Pour l'exercice financier 2026-2027, les dépenses budgétaires du gouvernement s'établissent à 141 184,4 M\$, dont 133 989,2 M\$, soit 94,9 %, sont consacrés aux dépenses de programmes et dont 7 195,2 M\$, soit 5,1 %, sont consacrés au service de la dette.

Les dépenses de programmes 2026-2027 se répartissent principalement entre les catégories suivantes :

- 65 825,5 M\$, soit 49,1 %, en dépenses de rémunération;
- 29 856,9 M\$, soit 22,3 %, en dépenses relatives au support;
- 24 830,0 M\$, soit 18,5 %, en dépenses de fonctionnement et autres.

La répartition du budget de dépenses par portefeuille et par catégorie est présentée à l'annexe 1.

Budget de dépenses 2026-2027 par supercatégorie et catégorie¹

(en millions de dollars)

	Catégories						Total	
	Rémunération	Fonctionnement et autres	Capital	Intérêt	Support	Créances douteuses, autres provisions et pertes	M\$	%
Supercatégories								
Rémunération	4 896,7	-	-	-	-	-	4 896,7	3,5
Fonctionnement	-	8 144,0	-	-	-	-	8 144,0	5,8
Transfert	60 238,9	16 482,8	11 410,7	1 046,5	22 919,7	-	112 098,7	79,4
Affectation à un fonds spécial	689,9	803,2	7,0	146,9	6 937,2	-	8 584,2	6,1
Créances douteuses, autres provisions et pertes	-	-	-	-	-	865,7	865,7	0,6
Réallocation des dépenses gouvernementales en cours d'exercice	-	(600,0)	-	-	-	-	(600,0)	(0,4)
Dépenses de programmes	65 825,5	24 830,0	11 417,7	1 193,4	29 856,9	865,7	133 989,2	94,9
%	49,1	18,5	8,5	0,9	22,3	0,6	100,0	
Service de la dette	-	-	-	7 195,2	-	-	7 195,2	5,1
Dépenses budgétaires	65 825,5	24 830,0	11 417,7	8 388,6	29 856,9	865,7	141 184,4	100,0
Dépenses comparatives 2025-2026 ²	64 219,7	22 723,3	13 315,6	8 442,2	30 100,9	532,4	139 334,1	

¹ Les données étant arrondies, la somme des montants et des pourcentages inscrits peut ne pas correspondre au total. La répartition du budget de dépenses par portefeuille et par catégorie est présentée par portefeuille à l'annexe 1.

² Pour ce chapitre, les dépenses comparatives 2025-2026 représentent le budget de dépenses 2025-2026 présenté en structure 2026-2027 pour une meilleure comparaison.

LES DÉPENSES DE RÉMUNÉRATION

Les dépenses de rémunération comprennent les sommes allouées pour les dépenses encourues dans le cadre de la réalisation des programmes des ministères et des organismes budgétaires pour la rémunération normale, les heures supplémentaires et certaines autres indemnités versées directement par le gouvernement aux employés. Elles incluent les traitements et les indemnités encourus envers les membres de l'Assemblée nationale, toute personne nommée ou désignée par cette dernière pour exercer une charge publique et le personnel qu'elle dirige, les juges, ainsi que les membres de la Sûreté du Québec. Elles comprennent tous les avantages sociaux fournis aux employés ainsi que les autres contributions du gouvernement à titre d'employeur.

Finalement, les dépenses de rémunération comprennent les transferts pour la rémunération du personnel d'organismes contrôlés par le gouvernement, soit ceux inclus à son périmètre comptable, et pour les honoraires des professionnels de la santé, ainsi que les affectations pour la rémunération du personnel imputé sur un fonds spécial.

Les dépenses de rémunération s'élèvent à 65 825,5 M\$ en 2026-2027 et se ventilent comme suit :

- 29 545,3 M\$, soit 44,9 %, pour les établissements de santé et de services sociaux;
- 20 122,2 M\$, soit 30,6 %, pour les institutions d'enseignement;
- 9 713,2 M\$, soit 14,8 %, pour les professionnels de la santé;
- 6 444,8 M\$, soit 9,7 %, pour le personnel des ministères et les autres bénéficiaires.

En 2026-2027, les dépenses de rémunération augmentent de 1 605,8 M\$ par rapport aux dépenses comparatives 2025-2026. Cette augmentation résulte principalement des variations suivantes :

- au portefeuille « Santé et Services sociaux », une augmentation de 1 056,7 M\$ s'expliquant principalement par les ajustements salariaux et la progression dans les échelles salariales;
- au portefeuille « Éducation », une augmentation de 210,0 M\$ s'expliquant principalement par l'effet combiné des ajustements salariaux, de la révision des coûts des régimes de retraite, de l'impact des clientèles sur les réseaux de l'éducation, des mesures du Budget 2025-2026 et de budgets antérieurs ainsi que des mises à jour économiques;
- au portefeuille « Enseignement supérieur », une augmentation de 240,0 M\$ s'expliquant principalement par les ajustements salariaux, la progression dans les échelles salariales et la révision des coûts des régimes de retraite;
- au portefeuille « Conseil du trésor, Administration gouvernementale et Efficacité de l'État », une augmentation de 55,7 M\$ s'expliquant principalement par l'augmentation de certaines dépenses au titre d'employeur de la fonction publique et par la révision des coûts des régimes de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics;
- aux « Personnes désignées par l'Assemblée nationale », une augmentation de 76,5 M\$ s'expliquant principalement par l'augmentation de la dépense du Directeur général des élections pour la préparation et la tenue des élections générales provinciales de 2026;
- au portefeuille « Transports et Mobilité durable », une diminution de 33,5 M\$ s'expliquant principalement par la poursuite des mesures d'optimisation visant le retour à l'équilibre budgétaire.

Dépenses de rémunération prévues en 2026-2027 par portefeuille et par bénéficiaire^{1,2}
(en millions de dollars)

	Budget de dépenses 2026-2027					Dépenses comparatives 2025-2026	Variation
	Salaires et honoraires	Contributions d'employeur		Total			
		Régimes de retraite	Autres	M\$	%		
Santé et Services sociaux							
Établissements de santé et de services sociaux	24 763,5	1 813,8	2 966,7	29 544,0	44,9	28 653,0	891,0
Professionnels de la santé	9 713,2	-	-	9 713,2	14,8	9 553,2	160,0
Ministère	127,2	-	13,9	141,1	0,2	139,6	1,4
Autres bénéficiaires	358,1	-	54,2	412,3	0,6	407,9	4,4
	34 961,9	1 813,8	3 034,8	39 810,5	60,5	38 753,8	1 056,7
Éducation							
Institutions d'enseignement	13 034,8	1 438,4	1 515,8	15 989,0	24,3	15 789,6	199,4
Ministère	111,8	-	10,6	122,4	0,2	109,9	12,6
Autres bénéficiaires	1,9	-	-	1,9	-	3,9	(2,0)
	13 148,6	1 438,4	1 526,4	16 113,3	24,5	15 903,4	210,0
Enseignement supérieur							
Institutions d'enseignement	3 548,8	244,8	320,7	4 114,3	6,3	3 881,3	233,0
Ministère	57,2	-	6,8	64,1	0,1	58,9	5,2
Autres bénéficiaires	23,0	-	5,4	28,4	-	26,6	1,8
	3 629,0	244,8	332,9	4 206,7	6,4	3 966,8	240,0
Conseil du trésor, Administration gouvernementale et Efficacité de l'État							
Ministère	174,1	556,0	44,1	774,3	1,2	720,6	53,7
Institutions d'enseignement	-	17,8	1,1	18,9	-	18,9	-
Établissements de santé et de services sociaux	-	-	1,3	1,3	-	1,3	-
Autres bénéficiaires	38,0	-	7,7	45,7	0,1	43,7	2,0
	212,2	573,8	54,3	840,2	1,3	784,5	55,7
Personnes désignées par l'Assemblée nationale							
Ministère	181,9	0,6	13,6	196,1	0,3	119,6	76,5
	181,9	0,6	13,6	196,1	0,3	119,6	76,5
Transports et Mobilité durable							
Ministère	131,2	-	14,3	145,5	0,2	179,1	(33,5)
	131,2	-	14,3	145,5	0,2	179,1	(33,5)

Dépenses de rémunération prévues en 2026-2027 par portefeuille et par bénéficiaire^{1,2}
(en millions de dollars)

	Budget de dépenses 2026-2027					Dépenses comparatives 2025-2026	Variation
	Salaires et honoraires	Contributions d'employeur		Total			
		Régimes de retraite	Autres	M\$	%		
Autres portefeuilles							
Ministères	3 755,7	11,2	376,2	4 143,1	6,3	4 146,1	(3,0)
Autres bénéficiaires	326,5	-	43,4	369,9	0,6	366,4	3,5
	4 082,2	11,2	419,6	4 513,0	6,9	4 512,5	0,5
Total	56 346,9	4 082,7	5 395,9	65 825,5	100,0	64 219,7	1 605,8
Dépenses comparatives 2025-2026	55 015,2	3 975,2	5 229,3	64 219,7			

¹ Les données étant arrondies, la somme des montants et des pourcentages inscrits peut ne pas correspondre au total.

² Incluant les dépenses de la supercatégorie « Rémunération » et de la catégorie « Rémunération » des supercatégories « Transfert » et « Affectation à un fonds spécial ».

Dépenses de rémunération prévues en 2026-2027 par portefeuille^{1,2}
(en millions de dollars)

	Budget de dépenses 2026-2027					Dépenses comparatives 2025-2026	Variation
	Salaires et honoraires	Contributions d'employeur		Total			
		Régimes de retraite	Autres	M\$	%		
Assemblée nationale	129,2	11,2	15,5	155,9	0,2	151,5	4,4
Personnes désignées par l'Assemblée nationale	181,9	0,6	13,6	196,1	0,3	119,6	76,5
Affaires municipales et Habitation	131,4	-	17,6	149,0	0,2	141,0	8,0
Agriculture, Pêcheries et Alimentation	217,2	-	14,9	232,1	0,4	240,5	(8,4)
Conseil du trésor, Administration gouvernementale et Efficacité de l'État	212,2	573,8	54,3	840,2	1,3	784,5	55,7
Conseil exécutif	136,9	-	20,0	156,9	0,2	155,2	1,7
Culture et Communications	120,3	-	18,5	138,8	0,2	136,3	2,6
Cybersécurité et Numérique	67,9	-	9,9	77,8	0,1	81,2	(3,4)
Économie, Innovation et Énergie	71,6	-	9,2	80,7	0,1	78,6	2,2
Éducation	13 148,6	1 438,4	1 526,4	16 113,3	24,5	15 903,4	210,0
Emploi et Solidarité sociale	355,0	-	40,2	395,1	0,6	390,7	4,4
Enseignement supérieur	3 629,0	244,8	332,9	4 206,7	6,4	3 966,8	240,0
Environnement, Lutte contre les changements climatiques, Faune et Parcs	200,6	-	24,7	225,3	0,3	233,2	(7,8)
Famille	111,1	-	13,9	125,0	0,2	124,0	1,0
Finances	103,5	-	10,4	113,9	0,2	115,1	(1,2)
Immigration, Francisation et Intégration	182,6	-	13,0	195,6	0,3	191,9	3,7
Justice	688,2	-	48,8	737,0	1,1	750,7	(13,8)
Langue française	48,5	-	4,1	52,6	0,1	51,6	1,1
Relations internationales et Francophonie	82,2	-	3,5	85,7	0,1	79,3	6,3
Ressources naturelles et Forêts	167,9	-	22,4	190,3	0,3	190,8	(0,6)
Santé et Services sociaux	34 961,9	1 813,8	3 034,8	39 810,5	60,5	38 753,8	1 056,7
Sécurité publique	1 229,6	-	129,1	1 358,7	2,1	1 358,0	0,7
Tourisme	23,3	-	2,6	25,9	-	27,0	(1,1)
Transports et Mobilité durable	131,2	-	14,3	145,5	0,2	179,1	(33,5)
Travail	15,2	-	1,6	16,8	-	15,9	0,9
Total	56 346,9	4 082,7	5 395,9	65 825,5	100,0	64 219,7	1 605,8
Dépenses comparatives 2025-2026	55 015,2	3 975,2	5 229,3	64 219,7			

¹ Les données étant arrondies, la somme des montants et des pourcentages inscrits peut ne pas correspondre au total.

² Incluant les dépenses de la supercatégorie « Rémunération » et de la catégorie « Rémunération » des supercatégories « Transfert » et « Affectation à un fonds spécial ».

LES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses de fonctionnement comprennent les sommes allouées pour les dépenses de soutien et d'administration encourues dans le cadre de la réalisation des programmes des ministères et des organismes budgétaires, incluant le Fonds de suppléance. Elles incluent notamment le coût lié à la réévaluation et aux obligations du gouvernement relatives à la réhabilitation de sites contaminés, l'amortissement des immobilisations, les dépenses de désactualisation, de même que les dépenses découlant d'une opération de restructuration. Elles comprennent les sommes pouvant être virées à un fonds spécial par un ministère ou un organisme budgétaire en application d'une disposition législative à cet effet, jusqu'à concurrence des sommes portées au débit du fonds pour des biens ou des services fournis à ce ministère ou à cet organisme.

Finalement, les dépenses de fonctionnement comprennent les transferts pour le fonctionnement d'organismes contrôlés par le gouvernement, soit ceux inclus à son périmètre comptable, et les affectations pour le fonctionnement d'un fonds spécial, tels que l'amortissement des immobilisations et les autres coûts découlant des obligations liées à la mise hors service d'immobilisations.

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 24 830,0 M\$ en 2026-2027 et se ventilent comme suit :

- 12 346,9 M\$, soit 49,7 %, pour les établissements de santé et de services sociaux;
- 8 347,1 M\$, soit 33,6 %, pour les ministères;
- 2 970,9 M\$, soit 12,0 %, pour les institutions d'enseignement;
- 1 165,1 M\$, soit 4,7 %, pour les autres bénéficiaires.

En 2026-2027, les dépenses de fonctionnement augmentent de 2 106,7 M\$ par rapport aux dépenses comparatives 2025-2026. Cette augmentation résulte principalement des variations suivantes :

- au portefeuille « Santé et Services sociaux », une augmentation de 699,6 M\$ s'expliquant principalement par l'indexation des dépenses non salariales des établissements de santé et de services sociaux ainsi que par la poursuite des engagements gouvernementaux, notamment le soutien à domicile;
- au portefeuille « Conseil du trésor, Administration gouvernementale et Efficacité de l'État », une augmentation de 2 190,1 M\$ s'expliquant principalement par les sommes intégrées pour les mesures du Budget 2026-2027 et pour les dépenses imprévues pouvant survenir dans l'un ou l'autre des programmes gouvernementaux au cours de l'exercice financier;
- au portefeuille « Transports et Mobilité durable », une diminution de 65,0 M\$ s'expliquant principalement par la poursuite des mesures d'optimisation visant le retour à l'équilibre budgétaire;
- au portefeuille « Sécurité publique », une diminution de 47,3 M\$ s'expliquant principalement par des dépenses additionnelles, en 2025-2026, pour la suppression des feux de forêt par la Société de protection des forêts contre le feu et par la poursuite des mesures d'optimisation visant le retour à l'équilibre budgétaire;
- au portefeuille « Justice », une diminution de 25,8 M\$ s'expliquant principalement par la poursuite des mesures d'optimisation visant le retour à l'équilibre budgétaire et par la fin de mesures de budgets antérieurs;

- au portefeuille « Ressources naturelles et Forêts », une diminution de 21,4 M\$ s'expliquant principalement par la poursuite des mesures d'optimisation visant le retour à l'équilibre budgétaire et par un réaménagement budgétaire vers une autre catégorie de dépenses afin de maintenir le financement des travaux sylvicoles au cours de l'exercice financier 2025-2026;
- au portefeuille « Cybersécurité et Numérique », une diminution de 22,4 M\$ s'expliquant principalement par la diminution des sommes prévues pour des mesures en matière de transformation numérique et de cybersécurité annoncées dans le cadre de budgets antérieurs;
- aux « Personnes désignées par l'Assemblée nationale », une augmentation de 25,9 M\$ s'expliquant principalement par l'augmentation de la dépense du Directeur général des élections pour la préparation et la tenue des élections générales provinciales de 2026;
- une réallocation des dépenses gouvernementales de 600,0 M\$ anticipée dès le début de l'exercice financier 2026-2027, qui contribue à maintenir le niveau de services aux citoyens.

Dépenses de fonctionnement et autres prévues en 2026-2027 par portefeuille et par bénéficiaire^{1,2}
(en millions de dollars)

	Budget de dépenses 2026-2027					Dépenses comparatives 2025-2026	Variation
	Fonctionnement et autres	Transfert		Total			
		Réseaux	Autres	M\$	%		
Santé et Services sociaux							
Établissements de santé et de services sociaux	-	12 346,9	-	12 346,9	49,7	11 738,3	608,6
Organismes et entreprises du gouvernement	-	-	793,0	793,0	3,2	691,8	101,2
Ministère	211,6	-	-	211,6	0,9	222,4	(10,8)
Autres bénéficiaires	-	-	28,2	28,2	0,1	27,6	0,6
	211,6	12 346,9	821,2	13 379,6	53,9	12 680,0	699,6
Conseil du trésor, Administration gouvernementale et Efficacité de l'État							
Ministère	5 390,3	-	-	5 390,3	21,7	3 198,6	2 191,7
Autres bénéficiaires	-	-	22,3	22,3	0,1	23,9	(1,6)
	5 390,3	-	22,3	5 412,7	21,8	3 222,5	2 190,1
Transports et Mobilité durable							
Ministère	790,8	-	-	790,8	3,2	855,8	(65,0)
	790,8	-	-	790,8	3,2	855,8	(65,0)
Sécurité publique							
Ministère	337,5	-	-	337,5	1,4	385,3	(47,8)
Autres bénéficiaires	-	-	6,3	6,3	-	5,8	0,5
	337,5	-	6,3	343,8	1,4	391,1	(47,3)
Justice							
Ministère	235,4	-	-	235,4	0,9	260,3	(25,0)
Organismes et entreprises du gouvernement	-	-	20,9	20,9	0,1	21,7	(0,8)
	235,4	-	20,9	256,2	1,0	282,0	(25,8)
Ressources naturelles et Forêts							
Ministère	205,9	-	-	205,9	0,8	227,3	(21,4)
	205,9	-	-	205,9	0,8	227,3	(21,4)
Cybersécurité et Numérique							
Ministère	92,6	-	-	92,6	0,4	114,9	(22,4)
	92,6	-	-	92,6	0,4	114,9	(22,4)
Personnes désignées par l'Assemblée nationale							
Ministère	71,4	-	-	71,4	0,3	45,4	25,9
	71,4	-	-	71,4	0,3	45,4	25,9

Dépenses de fonctionnement et autres prévues en 2026-2027 par portefeuille et par bénéficiaire^{1,2}
(en millions de dollars)

	Budget de dépenses 2026-2027					Dépenses comparatives 2025-2026	Variation
	Fonctionnement et autres	Transfert		Total			
		Réseaux	Autres	M\$	%		
Réallocation des dépenses gouvernementales en cours d'exercice							
Ministère	(600,0)	-	-	(600,0)	(2,4)	-	(600,0)
	(600,0)	-	-	(600,0)	(2,4)	-	(600,0)
Autres portefeuilles							
Institutions d'enseignement	-	2 970,9	-	2 970,9	12,0	2 983,2	(12,3)
Ministères	1 611,8	-	-	1 611,8	6,5	1 628,1	(16,4)
Organismes et entreprises du gouvernement	-	-	294,3	294,3	1,2	292,5	1,8
	1 611,8	2 970,9	294,3	4 877,0	19,6	4 904,1	(27,1)
Total	8 347,1	15 317,8	1 165,0	24 830,0	100,0	22 723,3	2 106,7
Dépenses comparatives 2025-2026	6 938,2	14 721,5	1 063,6	22 723,3			

¹ Les données étant arrondies, la somme des montants et des pourcentages inscrits peut ne pas correspondre au total.

² Incluant les dépenses de la supercatégorie « Fonctionnement » et de la catégorie « Fonctionnement » des supercatégories « Transfert » et « Affectation à un fonds spécial »

Dépenses de fonctionnement et autres prévues en 2026-2027 par portefeuille^{1,2}
(en millions de dollars)

	Budget de dépenses 2026-2027					Dépenses comparatives 2025-2026	Variation
	Fonctionnement et autres	Transfert		Total			
		Réseaux	Autres	M\$	%		
Assemblée nationale	49,2	-	-	49,2	0,2	45,5	3,6
Personnes désignées par l'Assemblée nationale	71,4	-	-	71,4	0,3	45,4	25,9
Affaires municipales et Habitation	23,4	-	36,0	59,5	0,2	60,0	(0,5)
Agriculture, Pêcheries et Alimentation	73,9	-	38,4	112,2	0,5	101,3	10,9
Conseil du trésor, Administration gouvernementale et Efficacité de l'État	5 390,3	-	22,3	5 412,7	21,8	3 222,5	2 190,1
Conseil exécutif	17,3	-	-	17,3	0,1	17,8	(0,6)
Culture et Communications	29,2	-	180,2	209,4	0,8	220,0	(10,6)
Cybersécurité et Numérique	92,6	-	-	92,6	0,4	114,9	(22,4)
Économie, Innovation et Énergie	191,9	-	2,3	194,3	0,8	181,4	12,9
Éducation	286,6	2 414,6	6,2	2 707,4	10,9	2 703,5	3,9
Emploi et Solidarité sociale	181,7	-	0,7	182,4	0,7	193,6	(11,2)
Enseignement supérieur	43,8	556,3	6,7	606,8	2,4	614,8	(7,9)
Environnement, Lutte contre les changements climatiques, Faune et Parcs	142,9	-	-	142,9	0,6	152,9	(10,0)
Famille	115,2	-	-	115,2	0,5	112,4	2,8
Finances	48,4	-	6,9	55,3	0,2	54,3	1,1
Immigration, Francisation et Intégration	364,7	-	-	364,7	1,5	378,4	(13,7)
Justice	235,4	-	20,9	256,2	1,0	282,0	(25,8)
Langue française	12,7	-	2,4	15,1	0,1	17,8	(2,7)
Relations internationales et Francophonie	21,7	-	-	21,7	0,1	23,5	(1,8)
Ressources naturelles et Forêts	205,9	-	-	205,9	0,8	227,3	(21,4)
Santé et Services sociaux	211,6	12 346,9	821,2	13 379,6	53,9	12 680,0	699,6
Sécurité publique	337,5	-	6,3	343,8	1,4	391,1	(47,3)
Tourisme	0,8	-	14,5	15,3	0,1	18,6	(3,2)
Transports et Mobilité durable	790,8	-	-	790,8	3,2	855,8	(65,0)
Travail	8,3	-	-	8,3	-	8,3	-
Réallocation des dépenses gouvernementales en cours d'exercice	(600,0)	-	-	(600,0)	(2,4)	-	(600,0)
Total	8 347,1	15 317,8	1 165,0	24 830,0	100,0	22 723,3	2 106,7
Dépenses comparatives 2025-2026	6 938,2	14 721,5	1 063,6	22 723,3			

¹ Les données étant arrondies, la somme des montants et des pourcentages inscrits peut ne pas correspondre au total.

² Incluant les dépenses de la supercatégorie « Fonctionnement » et de la catégorie « Fonctionnement » des supercatégories « Transfert » et « Affectation à un fonds spécial »

LES DÉPENSES DE CAPITAL

Les dépenses de capital comprennent les transferts et les affectations pour l'acquisition, la construction, le développement et l'amélioration d'immobilisations. Elles incluent notamment les travaux de construction, de rénovation ou de maintien de bâtiments, ainsi que les travaux sur les infrastructures technologiques comme ceux pour le développement de nouvelles applications gouvernementales. Les transferts et les affectations peuvent être effectués pour des organismes contrôlés par le gouvernement, soit ceux inclus à son périmètre comptable, comme Santé Québec et les centres de services scolaires, ou être destinés à subventionner des immobilisations qui appartiennent à des tiers, comme les municipalités dans le cas du transport collectif et de l'assainissement des eaux ou les institutions culturelles dans le cas des équipements culturels.

La plupart des dépenses en capital pour fins d'immobilisations se rapportent à des infrastructures publiques et sont planifiées sur une période de dix ans au Plan québécois des infrastructures (PQI) 2026-2036. Les infrastructures subventionnées inscrites au PQI ont une incidence budgétaire de 11 179,0 M\$ pour l'exercice financier 2026-2027. Ce montant fait l'objet de l'inscription d'une provision au Fonds de suppléance, avec comme bénéficiaire les ministères, considérant que les bénéficiaires ultimes de cette provision seront connus au terme de son utilisation.

Ainsi, depuis le Budget 2024-2025, les dépenses affectées pour le remboursement du principal d'un service de dette à long terme ont été retirées des prévisions des ministères et des organismes budgétaires, puisque les subventions relatives à des immobilisations sont dorénavant versées au comptant, en remboursement des emprunts temporaires contractés pendant la construction, le développement et l'amélioration.

Par ailleurs, des dépenses en capital sont aussi prévues en dehors du PQI pour des immobilisations privées subventionnées. Ces dépenses sont inscrites dans les portefeuilles concernés.

Les dépenses prévues pour le capital s'élèvent à 11 417,7 M\$ en 2026-2027, ce qui représente une diminution de 1 897,9 M\$ par rapport aux dépenses comparatives 2025-2026. Cette diminution résulte principalement des variations suivantes :

- au portefeuille « Conseil du trésor, Administration gouvernementale et Efficacité de l'État », une diminution de 1 829,3 M\$ s'expliquant principalement par les aides financières versées par anticipation en 2025-2026 de 1 820,3 M\$ pour des projets d'infrastructures, sans récurrence au Budget 2026-2027, essentiellement au ministère des Transports et de la Mobilité durable pour un montant de 1 730,0 M\$;
- au portefeuille « Transports et Mobilité durable », une diminution de 51,5 M\$ s'expliquant principalement par la fin de mesures de budgets antérieurs et la poursuite des mesures d'optimisation visant le retour à l'équilibre budgétaire;
- au portefeuille « Économie, Innovation et Énergie », une diminution de 5,9 M\$ s'expliquant principalement par le fait que certains projets d'immobilisations subventionnées, prévus en dehors du PQI, se sont terminés en 2025-2026 ou sont en voie de l'être;
- au portefeuille « Environnement, Lutte contre les changements climatiques, Faune et Parcs », une diminution de 6,0 M\$ s'expliquant principalement par la fin de la mesure de soutien aux municipalités dans la mise en œuvre de nouveaux projets de réhabilitation des sols contaminés annoncée au Budget 2020-2021;
- au portefeuille « Tourisme », une diminution de 8,9 M\$ s'expliquant principalement par la diminution des dépenses liées au Programme d'aide à la relance de l'industrie touristique.

Dépenses de capital prévues en 2026-2027 par portefeuille et par bénéficiaire^{1,2}
(en millions de dollars)

	Budget de dépenses 2026-2027				Dépenses comparatives 2025-2026	Variation
	Transfert	Affectation à un fonds spécial	Total			
			M\$	%		
Conseil du trésor, Administration gouvernementale et Efficacité de l'État						
Ministère	11 179,0	-	11 179,0	97,9	13 008,3	(1 829,3)
	11 179,0	-	11 179,0	97,9	13 008,3	(1 829,3)
Transports et Mobilité durable						
Entreprises du secteur privé	76,6	-	76,6	0,7	94,5	(17,9)
Organismes et entreprises du gouvernement	57,1	-	57,1	0,5	91,2	(34,1)
Autres bénéficiaires	20,7	-	20,7	0,2	20,2	0,5
	154,4	-	154,4	1,4	205,8	(51,5)
Économie, Innovation et Énergie						
Organismes à but non lucratif	24,3	-	24,3	0,2	30,2	(5,9)
Organismes et entreprises du gouvernement	1,0	-	1,0	-	1,0	-
	25,3	-	25,3	0,2	31,2	(5,9)
Environnement, Lutte contre les changements climatiques, Faune et Parcs						
Ministère	-	-	-	-	6,0	(6,0)
	-	-	-	-	6,0	(6,0)
Tourisme						
Ministère	-	-	-	-	8,9	(8,9)
	-	-	-	-	8,9	(8,9)
Autres portefeuilles						
Entreprises du secteur privé	51,8	-	51,8	0,5	47,2	4,6
Ministères	-	7,0	7,0	0,1	7,5	(0,5)
Autres bénéficiaires	0,2	-	0,2	-	0,6	(0,4)
	52,0	7,0	59,0	0,5	55,3	3,7
Total	11 410,7	7,0	11 417,7	100,0	13 315,6	(1 897,9)
Dépenses comparatives 2025-2026	13 293,2	22,4	13 315,6			

¹ Les données étant arrondies, la somme des montants et des pourcentages inscrits peut ne pas correspondre au total.

² Incluant les dépenses de la catégorie « Capital » des supercatégories « Transfert » et « Affectation à un fonds spécial »

Dépenses de capital prévues en 2026-2027 par portefeuille^{1,2}
(en millions de dollars)

	Budget de dépenses 2026-2027				Dépenses comparatives 2025-2026	Variation
	Transfert	Affectation à un fonds spécial	Total			
			M\$	%		
Agriculture, Pêcheries et Alimentation	52,0	-	52,0	0,5	47,3	4,7
Conseil du trésor, Administration gouvernementale et Efficacité de l'État	11 179,0	-	11 179,0	97,9	13 008,3	(1 829,3)
Culture et Communications	-	-	-	-	0,5	(0,5)
Économie, Innovation et Énergie	25,3	-	25,3	0,2	31,2	(5,9)
Environnement, Lutte contre les changements climatiques, Faune et Parcs	-	-	-	-	6,0	(6,0)
Ressources naturelles et Forêts	-	7,0	7,0	0,1	7,5	(0,5)
Tourisme	-	-	-	-	8,9	(8,9)
Transports et Mobilité durable	154,4	-	154,4	1,4	205,8	(51,5)
Total	11 410,7	7,0	11 417,7	100,0	13 315,6	(1 897,9)
Dépenses comparatives 2025-2026	13 293,2	22,4	13 315,6			

¹ Les données étant arrondies, la somme des montants et des pourcentages inscrits peut ne pas correspondre au total.

² Incluant les dépenses de la catégorie « Capital » des supercatégories « Transfert » et « Affectation à un fonds spécial »

LES DÉPENSES D'INTÉRÊT

Les dépenses d'intérêt comprennent les transferts et les affectations pour le paiement des intérêts sur des emprunts contractés pour des immobilisations subventionnées lorsque la dépense d'intérêt est assumée en tout ou en partie par le gouvernement. Les transferts et les affectations peuvent être effectués pour des organismes contrôlés par le gouvernement, soit ceux inclus à son périmètre comptable, ou être destinés à subventionner les intérêts sur des emprunts contractés pour des immobilisations qui appartiennent à des tiers. Les dépenses d'intérêt comprennent également les dépenses servant au paiement des intérêts sur la dette du gouvernement.

Les dépenses d'intérêt assumées par le gouvernement s'élèvent à 8 388,6 M\$ en 2026-2027, ce qui représente une diminution de 53,6 M\$ par rapport aux dépenses comparatives 2025-2026.

Intérêts sur la dette imputable aux dépenses de programmes

Les intérêts sur la dette imputable aux dépenses de programmes s'élèvent à 1 193,4 M\$ en 2026-2027, ce qui représente une diminution de 192,4 M\$ par rapport à 2025-2026. Cette diminution résulte principalement des variations suivantes :

- au portefeuille « Santé et Services sociaux », une diminution de 47,2 M\$ s'expliquant principalement par le remboursement du principal sur la dette subventionnée des établissements de santé et de services sociaux;
- aux portefeuilles « Éducation » et « Enseignement supérieur », une diminution respective de 45,7 M\$ et de 24,3 M\$ s'expliquant principalement par la variation des taux d'intérêt et du volume d'emprunt pour le financement des infrastructures de leurs réseaux respectifs;
- au portefeuille « Affaires municipales et Habitation », une diminution de 16,7 M\$ s'expliquant principalement par le service de dette associé à des projets réalisés dans le cadre de certains programmes d'infrastructures municipales;
- au portefeuille « Transports et Mobilité durable », une diminution de 67,7 M\$ s'expliquant principalement par la diminution des crédits affectés au Fonds des réseaux de transport terrestre pour le financement des intérêts du service de dette de ce fonds.

Intérêts sur la dette du fonds général du fonds consolidé du revenu

Les dépenses 2026-2027 affectées au service de la dette augmentent de 138,8 M\$ par rapport à 2025-2026, pour s'établir à 7 195,2 M\$. Cette augmentation s'explique notamment par l'évolution prévue des taux d'intérêt.

Dépenses d'intérêt prévues en 2026-2027 par portefeuille et par bénéficiaire¹
(en millions de dollars)

	Budget de dépenses 2026-2027				Dépenses comparatives 2025-2026	Variation
	Dette subventionnée et autres ²	Dette gouvernementale	Total			
			M\$	%		
Santé et Services sociaux						
Établissements de santé et de services sociaux	300,7	-	300,7	25,2	347,9	(47,2)
	300,7	-	300,7	25,2	347,9	(47,2)
Éducation						
Institutions d'enseignement	287,9	-	287,9	24,1	333,3	(45,5)
Autres bénéficiaires	-	-	-	-	0,2	(0,2)
	287,9	-	287,9	24,1	333,6	(45,7)
Affaires municipales et Habitation						
Municipalités	135,2	-	135,2	11,3	151,5	(16,3)
Autres bénéficiaires	60,4	-	60,4	5,1	60,8	(0,4)
	195,6	-	195,6	16,4	212,3	(16,7)
Enseignement supérieur						
Institutions d'enseignement	173,2	-	173,2	14,5	197,4	(24,2)
Autres bénéficiaires	1,5	-	1,5	0,1	1,6	(0,1)
	174,7	-	174,7	14,6	199,0	(24,3)
Transports et Mobilité durable						
Ministère	118,5	-	118,5	9,9	188,0	(69,5)
Municipalités	3,0	-	3,0	0,2	0,9	2,1
Entreprises du secteur privé	2,6	-	2,6	0,2	2,8	(0,2)
	124,0	-	124,0	10,4	191,7	(67,7)
Autres portefeuilles						
Organismes à but non lucratif	39,6	-	39,6	3,3	32,6	7,0
Municipalités	20,4	-	20,4	1,7	17,0	3,4
Autres bénéficiaires	50,6	-	50,6	4,2	51,7	(1,2)
	110,5	-	110,5	9,3	101,3	9,2
Dépenses de programmes	1 193,4	-	1 193,4	100,0	1 385,8	(192,4)

Dépenses d'intérêt prévues en 2026-2027 par portefeuille et par bénéficiaire¹
(en millions de dollars)

	Budget de dépenses 2026-2027				Dépenses comparatives 2025-2026	Variation
	Dette subventionnée et autres ²	Dette gouvernementale	Total			
			M\$	%		
Service de la dette						
Dette directe	-	7 918,2	7 918,2		7 439,4	478,8
Avantages sociaux futurs	-	(723,0)	(723,0)		(383,0)	(340,0)
	-	7 195,2	7 195,2		7 056,4	138,8
Total	1 193,4	7 195,2	8 388,6		8 442,2	(53,6)
Dépenses comparatives 2025-2026	1 385,8	7 056,4	8 442,2			

¹ Les données étant arrondies, la somme des montants et des pourcentages inscrits peut ne pas correspondre au total.

² Incluant les dépenses de la catégorie « Intérêt » de la supercatégorie « Transfert » et de la supercatégorie « Affectation à un fonds spécial »

Dépenses d'intérêt prévues en 2026-2027 par portefeuille¹
(en millions de dollars)

	Budget de dépenses 2026-2027				Dépenses comparatives 2025-2026	Variation
	Dette subventionnée et autres ²	Dette gouvernementale	Total			
			M\$	%		
Affaires municipales et Habitation	195,6	-	195,6	16,4	212,3	(16,7)
Conseil exécutif	3,8	-	3,8	0,3	4,0	(0,2)
Culture et Communications	68,6	-	68,6	5,8	62,7	6,0
Économie, Innovation et Énergie	1,2	-	1,2	0,1	1,5	(0,2)
Éducation	287,9	-	287,9	24,1	333,6	(45,7)
Emploi et Solidarité sociale	0,8	-	0,8	0,1	0,8	-
Enseignement supérieur	174,7	-	174,7	14,6	199,0	(24,3)
Environnement, Lutte contre les changements climatiques, Faune et Parcs	0,4	-	0,4	-	0,4	(0,1)
Famille	24,5	-	24,5	2,1	20,6	3,9
Ressources naturelles et Forêts	0,4	-	0,4	-	0,4	-
Santé et Services sociaux	300,7	-	300,7	25,2	347,9	(47,2)
Sécurité publique	3,1	-	3,1	0,3	1,9	1,2
Tourisme	7,7	-	7,7	0,6	9,1	(1,4)
Transports et Mobilité durable	124,0	-	124,0	10,4	191,7	(67,7)
Dépenses de programmes	1 193,4	-	1 193,4	100,0	1 385,8	(192,4)
Service de la dette						
Dette directe	-	7 918,2	7 918,2		7 439,4	478,8
Avantages sociaux futurs	-	(723,0)	(723,0)		(383,0)	(340,0)
	-	7 195,2	7 195,2		7 056,4	138,8
Total	1 193,4	7 195,2	8 388,6		8 442,2	(53,6)
Dépenses comparatives 2025-2026	1 385,8	7 056,4	8 442,2			

¹ Les données étant arrondies, la somme des montants et des pourcentages inscrits peut ne pas correspondre au total.

² Incluant les dépenses de la catégorie « Intérêt » de la supercatégorie « Transfert » et de la supercatégorie « Affectation à un fonds spécial »

LES DÉPENSES DE SUPPORT

Les dépenses de support comprennent les transferts et les affectations destinés à fournir aux bénéficiaires un soutien financier pour les fins autres que celles mentionnées aux catégories « Rémunération », « Fonctionnement », « Capital » et « Intérêt ». Elles ne constituent pour le gouvernement ni des acquisitions directes de biens et de services, ni des sommes accordées en vue d'obtenir un rendement, comme ce serait le cas s'il s'agissait d'un placement, ni des sommes pour lesquelles il s'attend à obtenir un remboursement ultérieur comme dans le cas des prêts.

Les dépenses de support s'élèvent à 29 856,9 M\$ en 2026-2027 et se ventilent comme suit :

- 9 151,2 M\$, soit 30,7 %, pour les personnes;
- 7 058,1 M\$, soit 23,6 %, pour les organismes à but non lucratif;
- 4 242,0 M\$, soit 14,2 %, pour les institutions d'enseignement;
- 3 217,9 M\$, soit 10,8 %, pour les municipalités;
- 3 349,8 M\$, soit 11,2 %, pour les entreprises du secteur privé;
- 2 837,9 M\$, soit 9,5 %, pour les autres bénéficiaires.

En 2026-2027, les dépenses de support diminuent de 244,0 M\$ par rapport aux dépenses comparatives 2025-2026. Cette diminution résulte principalement des variations suivantes :

- au portefeuille « Santé et Services sociaux », une augmentation de 181,9 M\$ s'expliquant principalement par l'augmentation des coûts liés aux médicaments et aux services pharmaceutiques, par le financement des facteurs de croissance des établissements de santé privés conventionnés ainsi que par la poursuite des engagements gouvernementaux, notamment la consolidation des initiatives liées aux services préhospitaliers d'urgence et l'appui aux organismes communautaires;
- au portefeuille « Emploi et Solidarité sociale », une diminution de 46,6 M\$ s'expliquant principalement par l'effet combiné des facteurs de croissance aux programmes d'assistance sociale, tel que le nombre de ménages admissibles, de la diminution des sommes prévues de mesures de budgets antérieurs et de la poursuite des mesures d'optimisation visant le retour à l'équilibre budgétaire;
- au portefeuille « Famille », une augmentation de 197,2 M\$ s'expliquant principalement par la mise en œuvre des mesures du Grand chantier pour les familles – Plan d'action pour compléter le réseau des services de garde éducatifs à l'enfance, notamment par la création et la conversion de places subventionnées, ainsi que par l'actualisation des paramètres de financement du réseau, notamment pour le renouvellement des conventions collectives du personnel des services de garde;
- au portefeuille « Enseignement supérieur », une augmentation de 153,4 M\$ s'expliquant principalement par l'effet combiné de l'augmentation des montants prévus pour les bourses consécutives aux prêts, de la fin graduelle du programme de bourses Perspective Québec et de l'augmentation des transferts pour le fonctionnement des universités à charte et des collèges privés, soit ceux exclus du périmètre comptable du gouvernement;

- au portefeuille « Affaires municipales et Habitation », une diminution de 168,4 M\$ s'expliquant principalement par l'effet combiné de l'impact financier plus important en 2025-2026 des mesures annoncées pour soutenir l'accès au logement, du report à l'exercice financier 2027-2028 du transfert octroyé à la Ville de Montréal pour l'année municipale 2027 en vertu de l'Entente-cadre sur les engagements du gouvernement du Québec et de la Ville de Montréal pour la reconnaissance du statut particulier de la métropole, et de l'augmentation des sommes accordées dans le cadre du programme de partage de la croissance d'un point de la taxe de vente du Québec;
- au portefeuille « Transports et Mobilité durable », une diminution de 211,1 M\$ s'expliquant principalement par la fin de mesures de budgets antérieurs et par la substitution du financement prévu pour la mise en œuvre de la mesure visant à appuyer la transition des sociétés de transport collectif qui a été annoncée lors de la mise à jour économique et financière de l'automne 2024 ainsi que celle de la mesure visant à agir immédiatement pour soutenir des secteurs essentiels à la vitalité régionale qui a été annoncée lors de la mise à jour économique et financière de l'automne 2025;
- au portefeuille « Économie, Innovation et Énergie », une diminution de 131,3 M\$ s'expliquant principalement par la fin de certaines mesures annoncées dans les budgets antérieurs et par la poursuite des mesures d'optimisation visant le retour à l'équilibre budgétaire;
- au portefeuille « Agriculture, Pêcheries et Alimentation », une diminution de 39,8 M\$ s'expliquant principalement par la fin de mesures de budgets antérieurs;
- au portefeuille « Justice », une diminution de 35,6 M\$ s'expliquant principalement par la diminution de la contribution du Ministère selon la prévision des dépenses pour l'indemnisation des personnes victimes d'infractions criminelles et par la fin de mesures de budgets antérieurs;
- au portefeuille « Cybersécurité et Numérique », une diminution de 76,1 M\$ s'expliquant principalement par la fin progressive des programmes de subventions relatifs au branchement de tous les foyers du Québec à l'Internet haute vitesse.

Dépenses de support prévues en 2026-2027 par portefeuille et par bénéficiaire¹

(en millions de dollars)

	Budget de dépenses 2026-2027				Dépenses comparatives 2025-2026	Variation
	Transfert	Affectation à un fonds spécial	Total			
			M\$	%		
Santé et Services sociaux						
Personnes	3 003,1	-	3 003,1	10,1	2 913,8	89,3
Établissements de santé et de services sociaux	1 316,1	-	1 316,1	4,4	1 279,8	36,2
Organismes à but non lucratif	1 315,9	-	1 315,9	4,4	1 284,1	31,8
Entreprises du secteur privé	782,5	-	782,5	2,6	758,0	24,5
Organismes et entreprises du gouvernement	191,3	-	191,3	0,6	191,3	-
	6 608,8	-	6 608,8	22,1	6 426,9	181,9
Emploi et Solidarité sociale						
Personnes	3 612,5	256,4	3 868,9	13,0	3 841,4	27,5
Organismes à but non lucratif	71,4	405,7	477,1	1,6	524,2	(47,1)
Entreprises du secteur privé	-	121,9	121,9	0,4	147,5	(25,6)
Institutions d'enseignement	-	49,8	49,8	0,2	52,6	(2,8)
Municipalités	-	19,7	19,7	0,1	17,5	2,2
Autres bénéficiaires	-	56,9	56,9	0,2	57,6	(0,7)
	3 683,9	910,4	4 594,3	15,4	4 640,8	(46,6)
Famille						
Organismes à but non lucratif	102,8	3 163,2	3 266,0	10,9	3 119,2	146,8
Entreprises du secteur privé	6,7	1 184,4	1 191,1	4,0	1 140,8	50,3
Municipalités	2,3	1,5	3,9	-	3,8	-
Institutions d'enseignement	0,7	-	0,7	-	0,7	-
	112,6	4 349,1	4 461,7	14,9	4 264,5	197,2
Enseignement supérieur						
Institutions d'enseignement	3 205,5	25,0	3 230,5	10,8	3 054,8	175,7
Personnes	1 048,0	-	1 048,0	3,5	1 070,3	(22,3)
Organismes à but non lucratif	11,0	-	11,0	-	11,1	(0,1)
	4 264,6	25,0	4 289,6	14,4	4 136,2	153,4

Dépenses de support prévues en 2026-2027 par portefeuille et par bénéficiaire¹

(en millions de dollars)

	Budget de dépenses 2026-2027				Dépenses comparatives 2025-2026	Variation
	Transfert	Affectation à un fonds spécial	Total			
			M\$	%		
Affaires municipales et Habitation						
Municipalités	2 057,0	250,3	2 307,3	7,7	2 279,4	27,9
Organismes à but non lucratif	403,5	25,7	429,1	1,4	467,5	(38,4)
Personnes	302,1	-	302,1	1,0	313,9	(11,8)
Entreprises du secteur privé	139,6	3,6	143,1	0,5	290,4	(147,3)
Institutions d'enseignement	0,3	2,5	2,8	-	1,6	1,2
Autres bénéficiaires	-	-	-	-	0,1	(0,1)
	2 902,5	282,0	3 184,5	10,7	3 352,9	(168,4)
Transports et Mobilité durable						
Organismes et entreprises du gouvernement	216,9	935,5	1 152,4	3,9	989,1	163,3
Municipalités	150,9	35,7	186,6	0,6	559,6	(373,0)
Personnes	55,0	-	55,0	0,2	55,0	-
Organismes à but non lucratif	3,3	-	3,3	-	4,9	(1,6)
Entreprises du secteur privé	1,2	-	1,2	-	1,0	0,2
Institutions d'enseignement	0,3	-	0,3	-	0,3	-
	427,5	971,2	1 398,7	4,7	1 609,8	(211,1)
Économie, Innovation et Énergie						
Organismes à but non lucratif	343,5	-	343,5	1,2	415,4	(71,9)
Entreprises du secteur privé	29,5	162,8	192,3	0,6	245,0	(52,7)
Institutions d'enseignement	119,3	-	119,3	0,4	117,7	1,6
Personnes	98,5	-	98,5	0,3	96,9	1,5
Municipalités	76,8	-	76,8	0,3	89,4	(12,6)
Autres bénéficiaires	48,4	-	48,4	0,2	45,6	2,7
	715,9	162,8	878,6	2,9	1 010,0	(131,3)
Agriculture, Pêcheries et Alimentation						
Entreprises du secteur privé	732,4	-	732,4	2,5	750,7	(18,3)
Organismes à but non lucratif	103,5	-	103,5	0,3	122,8	(19,3)
Institutions d'enseignement	14,0	-	14,0	-	14,8	(0,8)
Organismes et entreprises du gouvernement	3,0	-	3,0	-	3,8	(0,8)
Municipalités	1,9	-	1,9	-	2,0	-
Établissements de santé et de services sociaux	0,1	-	0,1	-	0,6	(0,5)
	854,8	-	854,8	2,9	894,6	(39,8)

Dépenses de support prévues en 2026-2027 par portefeuille et par bénéficiaire¹

(en millions de dollars)

	Budget de dépenses 2026-2027				Dépenses comparatives 2025-2026	Variation
	Transfert	Affectation à un fonds spécial	Total			
			M\$	%		
Justice						
Personnes	560,7	-	560,7	1,9	591,6	(30,9)
Organismes à but non lucratif	11,5	17,5	28,9	0,1	33,6	(4,6)
	572,1	17,5	589,6	2,0	625,2	(35,6)
Cybersécurité et Numérique						
Entreprises du secteur privé	5,3	-	5,3	-	56,6	(51,4)
Organismes à but non lucratif	0,1	-	0,1	-	2,9	(2,8)
Municipalités	-	-	-	-	21,9	(21,9)
	5,4	-	5,4	-	81,4	(76,1)
Autres portefeuilles						
Organismes à but non lucratif	984,4	95,1	1 079,5	3,6	1 119,6	(40,0)
Institutions d'enseignement	824,7	-	824,7	2,8	796,3	28,4
Municipalités	592,7	29,0	621,8	2,1	634,0	(12,3)
Personnes	214,9	-	214,9	0,7	227,2	(12,3)
Entreprises du secteur privé	92,3	87,9	180,2	0,6	199,5	(19,3)
Autres bénéficiaires	62,7	7,1	69,9	0,2	81,9	(12,1)
	2 771,7	219,2	2 990,9	10,0	3 058,5	(67,6)
Total	22 919,7	6 937,2	29 856,9	100,0	30 100,9	(244,0)
Dépenses comparatives 2025-2026	22 999,3	7 101,6	30 100,9			

¹ Les données étant arrondies, la somme des montants et des pourcentages inscrits peut ne pas correspondre au total.

Dépenses de support prévues en 2026-2027 par portefeuille¹

(en millions de dollars)

	Budget de dépenses 2026-2027				Dépenses comparatives 2025-2026	Variation
	Transfert	Affectation à un fonds spécial	Total			
			M\$	%		
Assemblée nationale	0,1	-	0,1	-	0,1	-
Personnes désignées par l'Assemblée nationale	34,1	-	34,1	0,1	14,5	19,6
Affaires municipales et Habitation	2 902,5	282,0	3 184,5	10,7	3 352,9	(168,4)
Agriculture, Pêcheries et Alimentation	854,8	-	854,8	2,9	894,6	(39,8)
Conseil du trésor, Administration gouvernementale et Efficacité de l'État	10,0	-	10,0	-	19,5	(9,5)
Conseil exécutif	430,4	-	430,4	1,4	426,8	3,6
Culture et Communications	438,4	-	438,4	1,5	463,8	(25,4)
Cybersécurité et Numérique	5,4	-	5,4	-	81,4	(76,1)
Économie, Innovation et Énergie	715,9	162,8	878,6	2,9	1 010,0	(131,3)
Éducation	1 163,0	0,4	1 163,4	3,9	1 151,7	11,7
Emploi et Solidarité sociale	3 683,9	910,4	4 594,3	15,4	4 640,8	(46,6)
Enseignement supérieur	4 264,6	25,0	4 289,6	14,4	4 136,2	153,4
Environnement, Lutte contre les changements climatiques, Faune et Parcs	117,6	49,3	166,9	0,6	153,8	13,1
Famille	112,6	4 349,1	4 461,7	14,9	4 264,5	197,2
Finances	20,0	-	20,0	0,1	25,9	(5,9)
Immigration, Francisation et Intégration	237,4	-	237,4	0,8	249,5	(12,2)
Justice	572,1	17,5	589,6	2,0	625,2	(35,6)
Langue française	14,3	-	14,3	-	14,9	(0,6)
Relations internationales et Francophonie	33,5	3,1	36,6	0,1	44,1	(7,5)
Ressources naturelles et Forêts	0,6	99,3	100,0	0,3	106,7	(6,7)
Santé et Services sociaux	6 608,8	-	6 608,8	22,1	6 426,9	181,9
Sécurité publique	268,6	-	268,6	0,9	299,2	(30,6)
Tourisme	-	67,1	67,1	0,2	76,5	(9,3)
Transports et Mobilité durable	427,5	971,2	1 398,7	4,7	1 609,8	(211,1)
Travail	3,8	-	3,8	-	11,7	(7,9)
Total	22 919,7	6 937,2	29 856,9	100,0	30 100,9	(244,0)
Dépenses comparatives 2025-2026	22 999,3	7 101,6	30 100,9			

¹ Les données étant arrondies, la somme des montants et des pourcentages inscrits peut ne pas correspondre au total.

LES DÉPENSES RELATIVES AUX PROVISIONS POUR CRÉANCES DOUTEUSES, AUTRES PROVISIONS ET PERTES

Les dépenses relatives aux provisions pour créances douteuses, autres provisions et pertes sont composées de la variation des provisions pour créances douteuses, des provisions pour pertes sur les interventions financières garanties par le gouvernement, des provisions pour moins-value sur les prêts, les placements et les avances ainsi que les pertes de change, de juste valeur et de disposition réalisées sur les prêts, les placements et les avances.

Les dépenses relatives aux provisions pour créances douteuses, autres provisions et pertes s'élèvent à 865,7 M\$ en 2026-2027, ce qui représente une augmentation de 333,3 M\$ par rapport aux dépenses comparatives 2025-2026. Cette augmentation résulte principalement des variations suivantes :

- au portefeuille « Économie, Innovation et Énergie », une augmentation de 324,7 M\$ des provisions pour pertes associées aux interventions financières réalisées par le gouvernement dans le cadre du Fonds du développement économique;
- au portefeuille « Enseignement supérieur », une augmentation de 9,5 M\$ des provisions pour pertes sur les interventions financières garanties et pour les créances douteuses à l'aide financière aux études.

Dépenses relatives aux provisions pour créances douteuses, autres provisions et pertes prévues en 2026-2027 par portefeuille¹ (en millions de dollars)

	Budget de dépenses 2026-2027				Dépenses comparatives 2025-2026	Variation
	Créances douteuses	Autres provisions et pertes	Total			
			M\$	%		
Conseil exécutif	-	0,1	0,1	-	1,0	(1,0)
Culture et Communications	-	0,2	0,2	-	0,2	-
Économie, Innovation et Énergie	-	808,6	808,6	93,4	483,9	324,7
Emploi et Solidarité sociale	5,5	-	5,5	0,6	5,5	-
Enseignement supérieur	33,2	2,8	36,0	4,2	26,5	9,5
Environnement, Lutte contre les changements climatiques, Faune et Parcs	0,1	-	0,1	-	0,1	-
Famille	0,1	0,1	0,2	-	0,2	-
Justice	15,0	-	15,0	1,7	15,0	-
Total	54,0	811,7	865,7	100,0	532,4	333,3
Dépenses comparatives 2025-2026	47,3	485,2	532,4			

¹ Les données étant arrondies, la somme des montants et des pourcentages inscrits peut ne pas correspondre au total.

2. LA RÉPARTITION DES DÉPENSES DE PROGRAMMES PAR BÉNÉFICIAIRE

Les dépenses de programmes 2026-2027 s'élèvent à 133 989,2 M\$ et se répartissent principalement entre les trois bénéficiaires suivants :

- 43 552,3 M\$, ou 32,5 %, pour les établissements de santé et de services sociaux;
- 27 798,6 M\$, ou 20,7 %, pour les institutions d'enseignement;
- 26 132,8 M\$, ou 19,5 %, pour les ministères.

Le solde de 36 505,5 M\$ se répartit entre les bénéficiaires suivants :

- 18 880,6 M\$, ou 14,0 %, accordés aux dépenses consacrées aux personnes, dont 9 713,2 M\$, ou 7,2 %, pour les professionnels de la santé;
- 7 202,9 M\$, ou 5,4 %, pour les organismes à but non lucratif;
- 3 480,8 M\$, ou 2,6 %, pour les entreprises du secteur privé;
- 3 380,9 M\$, ou 2,5 %, pour les municipalités;
- 3 553,2 M\$, ou 2,8 %, pour les organismes et entreprises du gouvernement.

La répartition des dépenses de programmes par portefeuille et par bénéficiaire est présentée à l'annexe 2.

Répartition du Budget de dépenses 2026-2027 par portefeuille et par catégorie¹

(en millions de dollars)

ANNEXE 1

B-64

	Rémunération	Fonctionnement et autres	Capital	Intérêt	Support	Créances douteuses, autres provisions et pertes	Total
Assemblée nationale	155,9	49,2	-	-	0,1	-	205,1
Personnes désignées par l'Assemblée nationale	196,1	71,4	-	-	34,1	-	301,5
Affaires municipales et Habitation	149,0	59,5	-	195,6	3 184,5	-	3 588,5
Agriculture, Pêcheries et Alimentation	232,1	112,2	52,0	-	854,8	-	1 251,2
Conseil du trésor, Administration gouvernementale et Efficacité de l'État	840,2	5 412,7	11 179,0	-	10,0	-	17 441,9
Conseil exécutif	156,9	17,3	-	3,8	430,4	0,1	608,4
Culture et Communications	138,8	209,4	-	68,6	438,4	0,2	855,4
Cybersécurité et Numérique	77,8	92,6	-	-	5,4	-	175,7
Économie, Innovation et Énergie	80,7	194,3	25,3	1,2	878,6	808,6	1 988,8
Éducation	16 113,3	2 707,4	-	287,9	1 163,4	-	20 272,0
Emploi et Solidarité sociale	395,1	182,4	-	0,8	4 594,3	5,5	5 178,1
Enseignement supérieur	4 206,7	606,8	-	174,7	4 289,6	36,0	9 313,8
Environnement, Lutte contre les changements climatiques, Faune et Parcs	225,3	142,9	-	0,4	166,9	0,1	535,5
Famille	125,0	115,2	-	24,5	4 461,7	0,2	4 726,6
Finances	113,9	55,3	-	-	20,0	-	189,3
Immigration, Francisation et Intégration	195,6	364,7	-	-	237,4	-	797,6
Justice	737,0	256,2	-	-	589,6	15,0	1 597,8
Langue française	52,6	15,1	-	-	14,3	-	82,1
Relations internationales et Francophonie	85,7	21,7	-	-	36,6	-	144,0
Ressources naturelles et Forêts	190,3	205,9	7,0	0,4	100,0	-	503,5
Santé et Services sociaux	39 810,5	13 379,6	-	300,7	6 608,8	-	60 099,7
Sécurité publique	1 358,7	343,8	-	3,1	268,6	-	1 974,2
Tourisme	25,9	15,3	-	7,7	67,1	-	116,0
Transports et Mobilité durable	145,5	790,8	154,4	124,0	1 398,7	-	2 613,4
Travail	16,8	8,3	-	-	3,8	-	28,9
Réallocation des dépenses gouvernementales en cours d'exercice	-	(600,0)	-	-	-	-	(600,0)
Dépenses de programmes	65 825,5	24 830,0	11 417,7	1 193,4	29 856,9	865,7	133 989,2
Service de la dette	-	-	-	7 195,2	-	-	7 195,2
Dépenses budgétaires	65 825,5	24 830,0	11 417,7	8 388,6	29 856,9	865,7	141 184,4

¹ Les données étant arrondies, la somme des montants inscrits peut ne pas correspondre au total.

Répartition des dépenses de programmes 2026-2027 par portefeuille et par bénéficiaire¹

ANNEXE 2

(en millions de dollars)

	Établissements de santé et de services sociaux	Institutions d'enseignement	Personnes ²	Ministères	Organismes à but non lucratif	Entreprises du secteur privé	Municipalités	Organismes et entreprises du gouvernement	Total
Assemblée nationale	-	-	-	205,0	0,1	-	-	-	205,1
Personnes désignées par l'Assemblée nationale	-	-	-	267,4	33,9	-	-	0,2	301,5
Affaires municipales et Habitation	-	3,0	302,1	127,9	488,6	143,1	2 442,5	81,2	3 588,5
Agriculture, Pêcheries et Alimentation	0,1	14,0	-	215,6	103,7	784,1	1,9	131,7	1 251,2
Conseil du trésor, Administration gouvernementale et Efficacité de l'État	1,3	19,6	-	17 343,6	0,3	-	-	77,2	17 441,9
Conseil exécutif	-	1,0	-	174,2	43,8	10,3	379,1	-	608,4
Culture et Communications	-	3,8	33,8	74,4	347,7	77,5	29,4	288,9	855,4
Cybersécurité et Numérique	-	-	-	170,3	0,1	5,3	-	-	175,7
Économie, Innovation et Énergie	42,8	120,5	98,5	1 073,5	367,8	192,3	76,8	16,7	1 988,8
Éducation	-	19 507,9	40,1	409,0	300,1	-	-	14,9	20 272,0
Emploi et Solidarité sociale	0,4	49,8	3 868,9	581,6	477,1	121,9	19,7	58,6	5 178,1
Enseignement supérieur	-	8 074,3	1 048,0	143,9	11,0	-	-	36,6	9 313,8
Environnement, Lutte contre les changements climatiques, Faune et Parcs	-	-	-	368,3	134,3	-	19,4	13,6	535,5
Famille	-	0,7	-	264,9	3 266,0	1 191,1	3,9	-	4 726,6
Finances	-	1,5	-	143,4	4,8	-	4,5	35,0	189,3
Immigration, Francisation et Intégration	-	-	127,8	560,3	100,2	-	9,3	-	797,6
Justice	-	-	560,7	890,9	28,9	-	-	117,3	1 597,8
Langue française	-	1,0	-	65,4	10,4	0,1	-	5,2	82,1
Relations internationales et Francophonie	-	1,3	0,2	107,4	26,8	1,6	0,2	6,6	144,0
Ressources naturelles et Forêts	-	-	-	403,2	3,9	83,7	10,9	1,8	503,5
Santé et Services sociaux	43 507,7	-	12 716,3	352,6	1 344,1	782,5	-	1 396,6	60 099,7
Sécurité publique	-	-	12,9	1 696,3	54,7	2,7	189,3	18,2	1 974,2
Tourisme	-	-	-	13,7	57,5	4,2	0,1	40,5	116,0
Transports et Mobilité durable	-	0,3	71,3	1 054,9	3,3	80,4	194,0	1 209,4	2 613,4
Travail	-	-	-	25,1	0,8	-	-	3,0	28,9
Réallocation des dépenses gouvernementales en cours d'exercice	-	-	-	(600,0)	-	-	-	-	(600,0)
Dépenses de programmes	43 552,3	27 798,6	18 880,6	26 132,8	7 209,9	3 480,8	3 380,9	3 553,2	133 989,2

¹ Les données étant arrondies, la somme des montants inscrits peut ne pas correspondre au total.

² Incluant l'aide aux personnes et les professionnels de la santé

LES EFFECTIFS DES MINISTÈRES, DES ORGANISMES, DES RÉSEAUX DU SECTEUR PUBLIC ET DES SOCIÉTÉS D'ÉTAT

1. LE NIVEAU D'EFFECTIFS 2026-2027 ET LA CROISSANCE ANTICIPÉE

Le gouvernement s'est engagé à réduire la taille de l'État, et ce, selon une approche graduelle et responsable qui a débutée lors de l'exercice financier 2025-2026. Pour 2026-2027, cette réduction se poursuivra. Il convient de limiter la croissance de la rémunération afin de respecter l'engagement du retour à l'équilibre budgétaire d'ici 2029-2030, d'autant plus que la rémunération représente une part importante des dépenses de l'État.

D'ici le 31 mars 2027, le gouvernement a l'objectif de réduire le nombre d'équivalents temps complet (ETC) de 5 000, soit de 4 000 ETC dans les ministères et les organismes dont le personnel est assujéti à la Loi sur la fonction publique (RLRQ, chapitre F-3.1.1) et de 1 000 ETC dans les organismes hors fonction publique¹, comparativement à la consommation de l'exercice financier 2024-2025.

Pour atteindre cet objectif, le gouvernement misera sur les leviers suivants :

- le chantier gouvernemental de l'efficacité de l'État;
- la possibilité de réduire la semaine de travail, qui est de 35 heures actuellement, à 32 heures ou moins pour les employés qui le souhaitent, cette mesure offrant en l'occurrence une flexibilité dans l'horaire des employés ainsi qu'une occasion de conciliation entre le travail et la vie personnelle;
- le maintien du gel de recrutement, à l'exception de Santé Québec, des établissements de santé et de services sociaux desservant une population nordique et autochtone et des réseaux de l'éducation et de l'enseignement supérieur, sauf pour leur personnel administratif, ainsi que des entreprises du gouvernement², de même que le maintien du gel d'embauche pour les ministères et organismes de la fonction publique n'ayant pas respecté leur niveau d'effectifs;
- le maintien de la limitation des heures supplémentaires;
- la simplification des processus et la réduction de la bureaucratie.

Ainsi, pour l'exercice financier 2026-2027, le gouvernement continuera à limiter l'augmentation des effectifs de l'ensemble des organismes publics assujettis à la Loi sur la gestion et le contrôle des effectifs des ministères, des organismes et des réseaux du secteur public ainsi que des sociétés d'État (RLRQ, chapitre G-1.011) à celle liée :

- aux priorités gouvernementales, principalement celles découlant de mesures de budgets et de mises à jour économiques, du renouvellement des conventions collectives ainsi que des besoins requis quant à la prestation de services des établissements de la santé et des services sociaux de même que pour les réseaux de l'éducation et de l'enseignement supérieur;

¹ À l'exception de Santé Québec, des établissements de santé et de services sociaux desservant une population nordique et autochtone, des réseaux de l'éducation et de l'enseignement supérieur, ainsi que des entreprises du gouvernement

² Les entreprises du gouvernement sont les suivantes : Hydro-Québec, Loto-Québec, la Société des alcools du Québec, Investissement Québec et la Société du parc industriel et portuaire de Bécancour.

- aux services directs à la population;
- aux événements extraordinaires pouvant survenir en cours d'exercice.

À cet effet, les initiatives gouvernementales suivantes sont jugées prioritaires pour l'exercice financier 2026-2027 :

- Justice : soutenir l'indemnisation des personnes des victimes d'infractions criminelles³, compléter le déploiement du Tribunal spécialisé en matière de violence sexuelle et de violence conjugale, poursuivre les efforts de lutte contre les violences armées et favoriser l'accès à la justice dans le Nord-du-Québec;
- Santé et Services sociaux : poursuivre le renforcement des services de soutien à domicile, améliorer l'accès, prévenir l'hospitalisation et bonifier l'offre d'hébergement en santé mentale, et accélérer l'inscription de nouveaux médicaments après l'évaluation réalisée par l'Institut national d'excellence en santé et en services sociaux.

Finalement, dans un souci de renouer avec l'équilibre budgétaire, le Secrétariat du Conseil du trésor poursuivra son suivi rigoureux en collaboration avec l'ensemble des ministères et organismes, afin d'atteindre l'objectif gouvernemental de réduction de la taille de l'État. Les mesures de contrôle visant les effectifs seront également suivies de près et leur mise en application sera réévaluée périodiquement.

2. LA CONSOMMATION PRÉVUE EN 2025-2026

La consommation prévue des effectifs des organismes publics pour l'exercice financier 2025-2026 est estimée à 608 013 ETC. Comparativement à la consommation réelle de l'exercice financier 2024-2025 de 605 277 ETC, une augmentation de 2 736 ETC est anticipée en 2025-2026, ou de 0,5 %.

En excluant Santé Québec, les établissements de santé et de services sociaux desservant une population nordique et autochtone, les réseaux et les entreprises du gouvernement, lesquels ne sont pas inclus dans l'objectif de réduction de 5 000 ETC d'ici le 31 mars 2027, en comparaison avec l'exercice 2024-2025, une diminution de 3 540 ETC est anticipée en 2025-2026, ou de 3,3 %, en cohérence avec l'engagement gouvernemental de réduction de la taille de l'État. Cette diminution s'explique principalement par les efforts soutenus des ministères et organismes pour respecter leur niveau d'effectifs ainsi que par les effets des gels de recrutement et d'embauche, lorsqu'applicables, et de la limitation des heures supplémentaires.

- Pour les ministères et les organismes dont le personnel est assujéti à la Loi sur la fonction publique, une consommation de 77 305 ETC est anticipée, laquelle représente une diminution de 3 106 ETC, ou de 3,9 %, par rapport à 2024-2025 (80 411 ETC). Cette diminution anticipée représente plus de 75,0 % de l'objectif de réduction de 4 000 ETC attendue d'ici le 31 mars 2027.
- Pour les organismes hors fonction publique⁴, une consommation de 26 966 ETC est anticipée. Comparativement à l'exercice 2024-2025 (27 400 ETC), il s'agit d'une diminution de 434 ETC, ou de 1,6 %. Cette diminution anticipée représente près de 45,0 % de l'objectif de réduction de 1 000 ETC attendue d'ici le 31 mars 2027.

³ Ce sont les responsabilités liées à l'administration des aides financières prévues par la Loi visant à aider les personnes victimes d'infractions criminelles et à favoriser leur rétablissement déléguées à la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail.

⁴ À l'exception de Santé Québec, des établissements de santé et de services sociaux desservant une population nordique et autochtone, des réseaux de l'éducation et de l'enseignement supérieur, ainsi que des entreprises du gouvernement

Pour Santé Québec, les établissements de santé et de services sociaux desservant une population nordique et autochtone, les réseaux et les entreprises du gouvernement, lesquels représentent près de 83,0 % du total des effectifs en 2025-2026, une consommation de 503 742 ETC est anticipée. Comparativement à l'exercice 2024-2025 (497 466 ETC), il s'agit d'une hausse de 6 276 ETC, ou de 1,3 %. Cette hausse s'explique principalement par les éléments suivants :

- Éducation : favoriser la réussite scolaire, entre autres par l'ajout des aides à la classe;
- Enseignement supérieur : assurer la prestation de services dans les cégeps;
- Santé et Services sociaux : intégrer les effectifs nécessaires à Santé Québec pour diminuer le recours à la main-d'œuvre indépendante et déployer de nouvelles installations de soins de santé et de services sociaux.

Variation de la consommation des effectifs¹

(en milliers d'heures rémunérées et en ETC)

	Fonction publique		Hors fonction publique				Total	
			<i>Excluant Santé Québec, les réseaux et les entreprises du gouvernement</i>		Total			
	Heures rémunérées	ETC	Heures rémunérées	ETC	Heures rémunérées	ETC	Heures rémunérées	ETC
Consommation 2023-2024 ²	143 978,6	78 836	49 499,7	27 104	904 838,7	495 449	1 048 817,3	574 285
Diminution ponctuelle en 2023-2024 découlant de grèves	—	—	—	—	15 295,3	8 375	15 295,3	8 375
Variation	2 875,2	1 575	541,2	296	38 429,0	21 042	41 304,2	22 617
Consommation 2024-2025	146 853,8	80 411	50 040,9	27 400	958 563,0	524 866	1 105 416,8	605 277
Variation prévue	(5 671,6)	(3 106)	(792,6)	(434)	10 668,8	5 842	4 997,2	2 736
Consommation prévue en 2025-2026	141 182,2	77 305	49 248,3	26 966	969 231,8	530 708	1 110 414,0	608 013

¹ Du point de vue du contrôle des effectifs, l'Université du Québec et ses universités constitutives, les instituts de recherche et les écoles supérieures, les commissions scolaires visées par la Loi sur l'instruction publique pour les autochtones cris, inuit et naskapis (RLRQ, chapitre I-14), de même que le Commissaire à la lutte contre la corruption et Investissement Québec sont exclus. Sont également exclues les heures rémunérées concernant le personnel embauché pour combler un emploi étudiant ou pour effectuer un stage dans les ministères et les organismes assujettis à la Loi sur la fonction publique.

² La période couverte comporte 260 jours ouvrables. Des ajustements ont été apportés afin de ramener les données des effectifs sur une base comparable de 261 jours ouvrables.

3. LA CONSOMMATION RÉALISÉE EN 2024-2025

Au cours de l'exercice financier 2024-2025, l'ensemble des organismes publics assujettis au contrôle selon la Loi sur la gestion et le contrôle des effectifs des ministères, des organismes et des réseaux du secteur public ainsi que des sociétés d'État ont présenté une consommation totale de 605 277 ETC. Au regard de l'exercice financier 2023-2024 (574 285 ETC) et du contexte exceptionnel des grèves de l'automne 2023 (sous-consommation de 8 375 ETC), il s'agit d'une croissance de 22 617 ETC, ou de 3,9 %.

Pour les ministères et les organismes dont le personnel est assujetti à la Loi sur la fonction publique, une consommation de 80 411 ETC a été constatée en 2024-2025, ce qui représente une croissance de 1 575 ETC, ou de 2,0 %, par rapport à l'exercice précédent (78 836 ETC). Cette croissance s'explique principalement par la mise en œuvre des priorités gouvernementales, afin notamment :

- d'assurer le soutien à la promotion et à la valorisation de la langue française;
- de répondre à la hausse importante de la clientèle en francisation;
- de poursuivre l'accélération de la transformation numérique gouvernementale;
- d'accroître la capacité d'intervention du Québec face aux sinistres;
- de bonifier la sécurité dans les palais de justice.

Par ailleurs, pour les organismes hors fonction publique, une consommation de 524 866 ETC a été observée. Au regard de l'exercice financier 2023-2024 (495 449 ETC) et du contexte exceptionnel des grèves de l'automne 2023 (sous-consommation de 8 375 ETC), il s'agit d'une croissance de 21 042 ETC, ou de 4,2 %. Cette croissance s'explique principalement par :

- Éducation : la mise en place de différentes mesures pour bonifier et renforcer les services directs de l'éducation et pour atténuer les impacts de la pénurie de personnel, notamment l'ajout d'aides à la classe et d'agents de liaison pour faciliter les liens avec les élèves autochtones;
- Santé et Services sociaux : l'intégration des effectifs nécessaires pour diminuer le recours à la main-d'œuvre indépendante, pour assurer l'ouverture des maisons des aînés et pour traiter l'augmentation du volume de services, notamment avec l'intensification du soutien à domicile et le rattrapage de chirurgies.

Le détail par organisme public dont le personnel est assujetti à la Loi sur la fonction publique et par organisme considéré comme hors fonction publique est présenté respectivement aux annexes 1 et 2.

Consommation des effectifs en 2024-2025^{1,2}**Ministères, organismes, réseaux du secteur public et sociétés d'État**

(en heures rémunérées et en ETC)

	Fonction publique		Hors fonction publique		Total	
	Heures rémunérées	ETC	Heures rémunérées	ETC	Heures rémunérées	ETC
Affaires municipales et Habitation	2 412 042	1 321	—	—	2 412 042	1 321
Agriculture, Pêcheries et Alimentation	3 923 433	2 148	489 262	268	4 412 695	2 416
Conseil du trésor, Administration gouvernementale et Efficacité de l'État	2 317 357	1 269	3 405 652	1 865	5 723 009	3 134
Conseil exécutif	2 448 801	1 341	31 722	17	2 480 523	1 358
Culture et Communications	820 487	449	3 673 082	2 011	4 493 569	2 460
Cybersécurité et Numérique	3 753 758	2 055	—	—	3 753 758	2 055
Économie, Innovation et Énergie	1 124 380	616	44 885 874	24 577	46 010 254	25 193
Éducation	2 360 730	1 293	275 616 071	150 915	277 976 801	152 208
Emploi et Solidarité sociale	12 733 222	6 972	29 461	16	12 762 683	6 988
Enseignement supérieur	1 200 194	657	46 905 945	25 684	48 106 139	26 341
Environnement, Lutte contre les changements climatiques, Faune et Parcs	6 971 621	3 817	189 052	104	7 160 673	3 921
Famille	2 754 212	1 508	—	—	2 754 212	1 508
Finances	5 831 714	3 193	36 211 708	19 828	42 043 422	23 021
Immigration, Francisation et Intégration	4 194 021	2 296	—	—	4 194 021	2 296
Justice	11 832 676	6 479	2 600 606	1 424	14 433 282	7 903
Langue française	914 409	501	—	—	914 409	501
Région de la Capitale nationale	—	—	113 050	62	113 050	62
Relations internationales et Francophonie	1 257 789	689	34 944	19	1 292 733	708
Ressources naturelles et Forêts	5 426 286	2 971	462 280	253	5 888 566	3 224
Santé et Services sociaux	6 503 632	3 561	540 762 434	296 097	547 266 066	299 658
Sécurité publique	31 359 093	17 171	722 429	396	32 081 522	17 566
Tourisme	401 075	220	942 286	516	1 343 361	736
Transports et Mobilité durable	24 864 097	13 614	1 487 139	814	26 351 236	14 429
Travail	11 448 803	6 269	—	—	11 448 803	6 269
Consommation d'effectifs en 2024-2025	146 853 830	80 411	958 562 997	524 866	1 105 416 827	605 277

¹ Les données étant arrondies, la somme des montants inscrits peut ne pas correspondre au total.² Les données sont présentées conformément à la structure budgétaire au 1^{er} avril 2024.

4. LE DÉNOMBREMENT DES EFFECTIFS DES ORGANISMES PUBLICS

La Loi sur la gestion et le contrôle des effectifs des ministères, des organismes et des réseaux du secteur public ainsi que des sociétés d'État prévoit le dénombrement⁵ des effectifs selon les heures rémunérées et sa répartition par catégorie d'emploi.

Du point de vue du dénombrement, les organismes publics comprennent :

- les ministères ainsi que les organismes budgétaires et autres que budgétaires (incluant Santé Québec) assujettis ou non à la Loi sur la fonction publique;
- l'Université du Québec et ses universités constituantes, les instituts de recherche et les écoles supérieures;
- les cégeps, les centres de services scolaires et les commissions scolaires;
- les établissements de santé et de services sociaux desservant une population nordique et autochtone, de même que le conseil régional institué par la Loi sur les services de santé et les services sociaux pour les autochtones cris (RLRQ, chapitre S-5);
- les sociétés d'État.

Le dénombrement anticipé des effectifs des organismes publics pour l'exercice financier 2025-2026 atteint 624 319 ETC. Comparativement au dénombrement réel de l'exercice financier 2024-2025 de 621 350 ETC, une augmentation de 2 969 ETC est anticipée en 2025-2026, ou de 0,5 %.

- Pour les ministères et les organismes dont le personnel est assujéti à la Loi sur la fonction publique, le dénombrement anticipé atteint 81 302 ETC, lequel représente une diminution de 2 115 ETC, par rapport à 2024-2025 (83 417 ETC), en cohérence avec l'engagement gouvernemental de réduction de la taille de l'État.
- Pour les organismes hors fonction publique, le dénombrement anticipé atteint 543 017 ETC, lequel représente une augmentation de 5 084 ETC, par rapport à 2024-2025 (537 933 ETC). Cette augmentation est en adéquation avec les priorités gouvernementales en matière de prestation de services des établissements de la santé et des services sociaux de même que pour les réseaux de l'éducation et de l'enseignement supérieur, lesquelles permettent la bonification de services directs à la population.

En ce qui concerne le dénombrement des effectifs par catégorie d'emploi, les principales variations depuis l'exercice financier 2024-2025 se situent au niveau :

- du personnel infirmier de Santé Québec et des établissements de santé et de services sociaux desservant une population nordique et autochtone, représentant une augmentation de 1 934 ETC sur une variation totale de 2 969 ETC;
- du personnel enseignant du réseau de l'éducation et de l'enseignement supérieur, représentant une augmentation de 509 ETC sur une variation totale de 2 969 ETC.

⁵ Sont exclus du dénombrement les effectifs de l'Assemblée nationale et des personnes désignées par cette dernière ainsi que les établissements privés conventionnés visés par la Loi sur la gouvernance du système de santé et de services sociaux (RLRQ, chapitre G-1.021).

Par ailleurs, un lexique des principaux termes associés aux effectifs des organismes publics est présenté à l'annexe 3.

Dénombrement redressé des effectifs des organismes publics^{1,2} (en ETC)

	2022-2023	2023-2024 ³	2024-2025 ⁴	2025-2026 (prévision)	Variation depuis 2024-2025
Catégories					
Personnel d'encadrement	29 977	32 002	33 409	33 612	203
Personnel professionnel	103 090	109 180	114 459	114 301	(158)
Personnel infirmier	72 256	73 046	76 400	78 334	1 934
Personnel enseignant	86 677	83 839	91 360	91 869	509
Personnel de bureau, technicien et assimilé	221 070	224 699	237 554	237 805	251
Agents de la paix	11 468	11 689	11 892	12 037	145
Ouvriers, personnel d'entretien et de service	51 970	51 426	52 196	52 203	7
Étudiants et stagiaires	3 300	3 779	4 080	4 158	78
Consommation d'effectifs - dénombrement	579 810	589 660	621 350	624 319	2 969
<i>Fonction publique</i>	<i>76 568</i>	<i>81 494</i>	<i>83 417</i>	<i>81 302</i>	<i>(2 115)</i>
<i>Hors fonction publique</i>	<i>503 242</i>	<i>508 166</i>	<i>537 933</i>	<i>543 017</i>	<i>5 084</i>
Moins : Effectifs exclus du contrôle ⁵	(14 442)	(15 375)	(16 074)	(16 306)	(232)
Consommation d'effectifs - contrôle	565 368	574 285	605 277	608 013	2 736

¹ Les données étant arrondies, la somme des montants inscrits peut ne pas correspondre au total.

² Pour le dénombrement des effectifs de l'Université du Québec et ses universités constituantes ainsi que des instituts de recherche et des écoles supérieures, les données correspondent à la période du 1^{er} mai au 30 avril de chacun des exercices financiers. Aucun ajustement n'a été apporté à ces données.

³ La période couverte comporte 260 jours ouvrables. Des ajustements ont été apportés afin de ramener les données des effectifs sur une base comparable de 261 jours ouvrables.

⁴ Pour le dénombrement des effectifs des commissions scolaires visées par la Loi sur l'instruction publique pour les autochtones cris, inuit et naskapis, ce sont les données de l'exercice financier 2023-2024 qui ont été utilisées.

⁵ Du point de vue du contrôle des effectifs, l'Université du Québec et ses universités constituantes, les instituts de recherche et les écoles supérieures, les commissions scolaires visées par la Loi sur l'instruction publique pour les autochtones cris, inuit et naskapis, de même que le Commissaire à la lutte contre la corruption et Investissement Québec sont exclus. Sont également exclues les heures rémunérées concernant le personnel embauché pour combler un emploi étudiant ou pour effectuer un stage dans les ministères et les organismes assujettis à la Loi sur la fonction publique.

ANNEXE 1

Consommation des effectifs en 2024-2025¹

Loi sur la fonction publique

(en heures rémunérées et en ETC)

	Heures rémunérées	ETC
Affaires municipales et Habitation		
Affaires municipales et Habitation	1 065 412	583
Commission municipale du Québec	163 600	90
Société d'habitation du Québec	710 553	389
Tribunal administratif du logement	472 476	259
Total Affaires municipales et Habitation	2 412 042	1 321
Agriculture, Pêcheries et Alimentation		
Agriculture, Pêcheries et Alimentation	2 511 613	1 375
Commission de protection du territoire agricole du Québec	175 703	96
La Financière agricole du Québec	1 160 982	636
Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec	75 135	41
Total Agriculture, Pêcheries et Alimentation	3 923 433	2 148
Conseil du trésor, Administration gouvernementale et Efficacité de l'État		
Conseil du trésor, Administration gouvernementale et Efficacité de l'État	1 439 465	788
Centre d'acquisitions gouvernementales	658 484	361
Commission de la fonction publique	70 967	39
Office des professions du Québec	148 441	81
Total Conseil du trésor, Administration gouvernementale et Efficacité de l'État	2 317 357	1 269
Conseil exécutif		
Conseil exécutif	2 272 700	1 244
Commission d'accès à l'information	176 100	96
Total Conseil exécutif	2 448 801	1 341
Culture et Communications		
Culture et Communications	812 813	445
Conseil du patrimoine culturel du Québec	7 674	4
Total Culture et Communications	820 487	449
Cybersécurité et Numérique		
Cybersécurité et Numérique	831 158	455
Fonds de la cybersécurité et du numérique	2 922 600	1 600
Total Cybersécurité et Numérique	3 753 758	2 055
Économie, Innovation et Énergie		
Économie, Innovation et Énergie	1 070 792	586
Commission de l'éthique en science et en technologie	11 249	6
Fonds des ressources naturelles	42 339	23
Total Économie, Innovation et Énergie	1 124 380	616

ANNEXE 1 (SUITE)

Consommation des effectifs en 2024-2025¹

Loi sur la fonction publique

(en heures rémunérées et en ETC)

	Heures rémunérées	ETC
Éducation		
Éducation	2 240 446	1 227
Conseil supérieur de l'éducation	51 384	28
Protecteur national de l'élève	68 901	38
Total Éducation	2 360 730	1 293
Emploi et Solidarité sociale		
Emploi et Solidarité sociale	12 706 091	6 957
Conseil de gestion de l'assurance parentale	27 131	15
Total Emploi et Solidarité sociale	12 733 222	6 972
Enseignement supérieur		
Enseignement supérieur	1 163 071	637
Commission d'évaluation de l'enseignement collégial	37 123	20
Total Enseignement supérieur	1 200 194	657
Environnement, Lutte contre les changements climatiques, Faune et Parcs		
Environnement, Lutte contre les changements climatiques, Faune et Parcs	6 877 380	3 766
Bureau d'audiences publiques sur l'environnement	94 241	52
Total Environnement, Lutte contre les changements climatiques, Faune et Parcs	6 971 621	3 817
Famille		
Famille	1 217 490	667
Curateur public	1 536 722	841
Total Famille	2 754 212	1 508
Finances		
Finances	1 060 689	581
Fonds de financement	34 260	19
Fonds du Tribunal administratif des marchés financiers	33 228	18
Institut de la statistique du Québec	806 712	442
Retraite Québec	3 896 824	2 134
Total Finances	5 831 714	3 193
Immigration, Francisation et Intégration		
Immigration, Francisation et Intégration	4 194 021	2 296
Total Immigration, Francisation et Intégration	4 194 021	2 296

ANNEXE 1 (SUITE)**Consommation des effectifs en 2024-2025¹****Loi sur la fonction publique**

(en heures rémunérées et en ETC)

	Heures rémunérées	ETC
Justice		
Justice	7 226 838	3 957
Conseil de la magistrature	16 534	9
Directeur des poursuites criminelles et pénales	2 815 552	1 542
Fonds Accès Justice	11 440	6
Fonds affecté à l'aide des personnes victimes d'infractions criminelles	31 220	17
Fonds d'aide aux actions collectives	15 180	8
Fonds des registres du ministère de la Justice	174 163	95
Fonds du Tribunal administratif du Québec	539 265	295
Magistrature et nomination des juges	783 621	429
Office de la protection du consommateur	218 863	120
Total Justice	11 832 676	6 479
Langue française		
Langue française	186 887	102
Office québécois de la langue française	727 522	398
Total Langue française	914 409	501
Relations internationales et Francophonie		
Relations internationales et Francophonie	1 212 172	664
Conseil du statut de la femme	45 617	25
Total Relations internationales et Francophonie	1 257 789	689
Ressources naturelles et Forêts		
Ressources naturelles et Forêts	2 611 744	1 430
Fonds des ressources naturelles	1 776 356	973
Fonds d'information sur le territoire	1 038 186	568
Total Ressources naturelles et Forêts	5 426 286	2 971
Santé et Services sociaux		
Santé et Services sociaux	2 912 821	1 595
Commissaire à la santé et au bien-être	46 417	25
Office des personnes handicapées du Québec	206 058	113
Régie de l'assurance maladie du Québec	3 338 336	1 828
Total Santé et Services sociaux	6 503 632	3 561

ANNEXE 1 (SUITE)

Consommation des effectifs en 2024-2025¹**Loi sur la fonction publique**

(en heures rémunérées et en ETC)

	Heures rémunérées	ETC
Sécurité publique		
Sécurité publique	12 725 527	6 968
Bureau des enquêtes indépendantes	100 416	55
Bureau du coroner	125 560	69
Commissaire à la déontologie policière	100 255	55
Commission québécoise des libérations conditionnelles	90 021	49
Fonds des services de police	11 111 554	6 084
Régie des alcools, des courses et des jeux	365 053	200
Sûreté du Québec	6 716 138	3 677
Tribunal administratif de déontologie policière	24 569	13
Total Sécurité publique	31 359 093	17 171
Tourisme		
Fonds de partenariat touristique	401 075	220
Total Tourisme	401 075	220
Transports et Mobilité durable		
Transports et Mobilité durable	2 480 883	1 358
Commission des transports du Québec	175 931	96
Fonds aérien	512 215	280
Fonds de gestion de l'équipement roulant	823 593	451
Fonds des réseaux de transport terrestre	12 219 064	6 691
Société de l'assurance automobile du Québec	8 652 410	4 738
Total Transports et Mobilité durable	24 864 097	13 614
Travail		
Travail	227 546	125
Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail	9 076 597	4 970
Fonds du Tribunal administratif du travail	1 034 075	566
Régie du bâtiment du Québec	1 110 584	608
Total Travail	11 448 803	6 269
Total - Loi sur la fonction publique	146 853 830	80 411

¹ Les données sont présentées conformément à la structure budgétaire au 1^{er} avril 2024.

ANNEXE 2

Consommation des effectifs en 2024-2025¹**Hors fonction publique**

(en heures rémunérées et en ETC)

	Heures rémunérées	ETC
Agriculture, Pêcheries et Alimentation		
Institut de technologie agroalimentaire du Québec	489 262	268
Total Agriculture, Pêcheries et Alimentation	489 262	268
Conseil du trésor, Administration gouvernementale et Efficacité de l'État		
Autorité des marchés publics	373 802	205
Société québécoise des infrastructures	3 031 850	1 660
Total Conseil du trésor, Administration gouvernementale et Efficacité de l'État	3 405 652	1 865
Conseil exécutif		
Centre de la francophonie des Amériques	31 722	17
Total Conseil exécutif	31 722	17
Culture et Communications		
Bibliothèque et Archives nationales du Québec	1 113 035	609
Conseil des arts et des lettres du Québec	143 655	79
Conservatoire de musique et d'art dramatique du Québec	388 278	213
Musée d'Art contemporain de Montréal	114 793	63
Musée de la Civilisation	437 624	240
Musée national des beaux-arts du Québec	284 590	156
Société de développement des entreprises culturelles	239 501	131
Société de la Place des Arts de Montréal	349 124	191
Société de télédiffusion du Québec	454 219	249
Société du Grand Théâtre de Québec	148 263	81
Total Culture et Communications	3 673 082	2 011
Économie, Innovation et Énergie		
Fonds de recherche du Québec - Nature et technologies	81 613	45
Fonds de recherche du Québec - Santé	77 356	42
Fonds de recherche du Québec - Société et culture	61 962	34
Hydro-Québec	44 416 905	24 321
Régie de l'énergie	166 699	91
Société du parc industriel et portuaire de Bécancour	81 339	45
Total Économie, Innovation et Énergie	44 885 874	24 577
Éducation		
Centres de services scolaires et commissions scolaires	272 390 760	149 149
Institut national des mines	12 712	7
Société des établissements de plein air du Québec	3 212 599	1 759
Total Éducation	275 616 071	150 915

ANNEXE 2 (SUITE)

Consommation des effectifs en 2024-2025¹**Hors fonction publique**

(en heures rémunérées et en ETC)

	Heures rémunérées	ETC
Emploi et Solidarité sociale		
Office de la sécurité économique des chasseurs cris	29 461	16
Total Emploi et Solidarité sociale	29 461	16
Enseignement supérieur		
Cegep	46 256 273	25 328
Institut de tourisme et d'hôtellerie du Québec	649 672	356
Total Enseignement supérieur	46 905 945	25 684
Environnement, Lutte contre les changements climatiques, Faune et Parcs		
Fondation de la faune du Québec	49 846	27
Société québécoise de récupération et de recyclage	139 206	76
Total Environnement, Lutte contre les changements climatiques, Faune et Parcs	189 052	104
Finances		
Agence du revenu du Québec	21 939 542	12 013
Autorité des marchés financiers	1 653 223	905
Financement-Québec	5 402	3
Loto-Québec	1 967 422	1 077
Société des alcools du Québec	10 646 119	5 829
Total Finances	36 211 708	19 828
Justice		
Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse	362 108	198
Commission des services juridiques	1 970 000	1 079
Société québécoise d'information juridique	268 498	147
Total Justice	2 600 606	1 424
Région de la Capitale nationale		
Commission de la capitale nationale du Québec	113 050	62
Total Région de la Capitale nationale	113 050	62
Relations internationales et Francophonie		
Office Québec-Monde pour la jeunesse	34 944	19
Total Relations internationales et Francophonie	34 944	19
Ressources naturelles et Forêts		
Société de développement de la Baie-James	297 747	163
Société du Plan Nord	164 533	90
Total Ressources naturelles et Forêts	462 280	253

ANNEXE 2 (SUITE)**Consommation des effectifs en 2024-2025¹****Hors fonction publique**

(en heures rémunérées et en ETC)

	Heures rémunérées	ETC
Santé et Services sociaux		
Centres intégrés de santé et de services sociaux, centres intégrés universitaires de santé et de services sociaux, établissements publics ²	528 430 782	289 345
Conseil régional institué par la Loi sur les services de santé et les services sociaux pour les autochtones cris	4 332 460	2 372
Corporation d'urgences-santé	2 775 796	1 520
Héma-Québec	3 319 041	1 817
Institut national de santé publique du Québec	1 384 106	758
Institut national d'excellence en santé et en services sociaux	520 249	285
Total Santé et Services sociaux	540 762 434	296 097
Sécurité publique		
École nationale de police du Québec	687 685	377
École nationale des pompiers du Québec	34 744	19
Total Sécurité publique	722 429	396
Tourisme		
Société de développement et de mise en valeur du Parc olympique	517 083	283
Société du Centre des congrès de Québec	128 716	70
Société du Palais des congrès de Montréal	296 487	162
Total Tourisme	942 286	516
Transports et Mobilité durable		
Société des Traversiers du Québec	1 487 139	814
Total Transports et Mobilité durable	1 487 139	814
Total - Hors fonction publique	958 562 997	524 866

¹ Les données sont présentées conformément à la structure budgétaire au 1^{er} avril 2024.² Création de Santé Québec le 1^{er} décembre 2024

ANNEXE 3**LEXIQUE**

Niveau d'effectifs : niveau maximal d'heures rémunérées, établi par le Conseil du trésor, qu'un organisme doit respecter lorsqu'il est assujéti au contrôle des effectifs.

Heures rémunérées : nombre d'heures travaillées et heures effectuées en temps supplémentaire.

Heures travaillées : nombre d'heures associées au corps d'emploi dans les conditions de travail duquel sont déduites les périodes de congé sans traitement (autres que celles décrites au paragraphe suivant) et d'aménagement de temps de travail entraînant une diminution du nombre d'heures. Pour le personnel dont le sous-ministre ou le dirigeant d'organisme détermine l'horaire de travail, le nombre d'heures travaillées est réputé être de 35 heures par semaine.

Sont également considérées dans les heures travaillées les périodes où l'employé reçoit de l'assurance-salaire ou des indemnités pour accident de travail ou pour maladie professionnelle, celles où il est en retrait préventif ou bénéficie de périodes de congé liées aux dispositions des droits parentaux, de même que celles où il est en préretraite (totale ou partielle).

Heures effectuées en temps supplémentaire : heures payées au-delà des heures habituelles du corps d'emploi. Les heures payées à taux majoré sont comptabilisées de la même manière que les heures supplémentaires payées à taux simple.

ETC : nombre d'heures rémunérées converti en équivalent temps complet (ETC) sur la base de 35 heures par semaine. Pour ce faire, le total des heures rémunérées est divisé par 1 826,3.

APPENDICE

APPENDICE A

INDICATEURS ÉCONOMIQUES ET BUDGÉTAIRES

Cet appendice présente l'évolution des principaux indicateurs économiques et budgétaires du Québec depuis l'exercice financier 2017-2018, soit pour une période de 10 ans. Il se compose de trois tableaux présentant :

- l'évolution des dépenses de programmes, du service de la dette et des dépenses budgétaires;
- l'évolution au Québec de certains indicateurs spécifiques;
- les dépenses par portefeuille.

A.1

Évolution des dépenses de programmes, du service de la dette et des dépenses budgétaires¹

	Dépenses de programmes		Service de la dette		Dépenses budgétaires	
	M\$	Variation en %	M\$	Variation en %	M\$	Variation en %
2017-2018	72 735	4,7	7 162	(5,0)	79 897	3,7
2018-2019	76 507	5,2	6 665	(6,9)	83 172	4,1
2019-2020	86 655	13,3	5 474	(17,9)	92 129	10,8
2020-2021	102 081	17,8	5 438	(0,7)	107 519	16,7
2021-2022	113 583	11,3	6 404	17,8	119 987	11,6
2022-2023	117 792	3,7	7 272	13,6	125 064	4,2
2023-2024	118 106	0,3	6 821	(6,2)	124 927	(0,1)
2024-2025	127 714	8,1	6 999	2,6	134 713	7,8
2025-2026 ²	132 278	3,6	7 056	0,8	139 334	3,4
2026-2027 ²	133 989	1,3	7 195	2,0	141 184	1,3

¹ Les dépenses budgétaires excluent les entités consolidées. Les données étant arrondies, la somme des montants inscrits peut ne pas correspondre au total.

² Prévisions

A.2

Évolution au Québec de certains indicateurs spécifiques^{1,2}

	Population en milliers ³	Taux de croissance du PIB ⁴	Taux d'inflation au Canada ⁵	Dépenses de programmes		
				en %	par habitant	
				du PIB	en \$	variation en %
		en %	en %			
2017-2018	8 293	4,9	1,6	17,4	8 771	3,7
2018-2019	8 387	5,0	2,3	17,4	9 122	3,9
2019-2020	8 483	4,6	1,9	18,8	10 215	10,7
2020-2021	8 551	(1,8)	0,7	22,6	11 938	14,4
2021-2022	8 572	12,4	3,4	22,4	13 250	9,9
2022-2023	8 670	9,6	6,8	21,2	13 586	2,5
2023-2024	8 822	4,7	3,9	20,3	13 388	(1,5)
2024-2025	8 995	5,9	2,4	20,7	14 198	5,7
2025-2026 ⁶	9 058	4,5	2,1	20,5	14 603	2,8
2026-2027 ⁶	9 045	3,5	2,1	20,0	14 778	1,2

¹ Les données étant arrondies, les montants inscrits peuvent ne pas correspondre au total.

² L'information concernant les données économiques provient de l'Institut de la statistique du Québec, de Statistique Canada et du ministère des Finances.

³ Population au 1^{er} juillet de l'exercice financier considéré

⁴ Le PIB est calculé sur une base nominale en prenant la moyenne annuelle pour l'année civile se terminant trois mois avant la fin de l'exercice financier considéré.

⁵ Pour l'année civile se terminant trois mois avant la fin de l'exercice financier considéré

⁶ Prévisions

A.3

Dépenses par portefeuille¹

(en millions de dollars)

	Budget de dépenses 2026-2027	Dépense probable 2025-2026	Dépenses réelles		
			2024-2025	2023-2024	2022-2023
Assemblée nationale	205	197	190	182	167
Personnes désignées par l'Assemblée nationale	301	174	150	139	230
Affaires municipales et Habitation	3 589	3 838	4 037	4 261	4 365
Agriculture, Pêcheries et Alimentation	1 251	1 263	1 287	1 234	1 171
Conseil du trésor, Administration gouvernementale et Efficacité de l'État ²	17 442	15 848	2 201	547	2 696
Conseil exécutif ²	608	611	611	642	522
Culture et Communications	855	887	1 253	1 051	1 008
Cybersécurité et Numérique	176	308	304	438	374
Économie, Innovation et Énergie	1 989	2 247	2 425	1 785	1 762
Éducation	20 272	20 232	23 517	21 668	22 320
Emploi et Solidarité sociale	5 178	5 314	5 422	5 239	4 979
Enseignement supérieur	9 314	8 996	10 373	9 600	8 988
Environnement, Lutte contre les changements climatiques, Faune et Parcs	536	529	561	574	534
Famille	4 727	4 520	4 213	4 301	3 506
Finances ²	189	150	144	137	141
Immigration, Francisation et Intégration ²	798	573	631	595	491
Justice	1 598	1 797	2 167	1 737	1 364
Langue française	82	86	81	70	59
Relations internationales et Francophonie	144	156	163	162	152
Ressources naturelles et Forêts	504	611	642	556	486
Santé et Services sociaux	60 100	58 269	60 358	57 359	56 909
Sécurité publique	1 974	2 506	2 623	2 545	2 076
Tourisme	116	139	532	469	364
Transports et Mobilité durable	2 613	2 980	3 780	2 768	3 085
Travail	29	46	49	47	44
Réallocation des dépenses gouvernementales en cours d'exercice	(600)	-	-	-	-
Changement d'application de norme comptable	-	-	-	-	-
Dépenses de programmes	133 989	132 278	127 714	118 106	117 792
Service de la dette	7 195	7 056	6 999	6 821	7 272
Dépenses budgétaires	141 184	139 334	134 713	124 927	125 064

¹ Les dépenses par portefeuille sont présentées selon la structure budgétaire 2026-2027. Les données étant arrondies, la somme des montants inscrits peut ne pas correspondre au total. À noter que le reclassement des dépenses par portefeuille n'est pas définitif. Des discussions additionnelles pourraient faire varier la répartition de ces dépenses.

² Le budget de dépenses 2026-2027 de ce portefeuille contient une ou des provisions qui permettent des transferts de crédits à d'autres portefeuilles et les dépenses qui y sont comptabilisées dans les exercices financiers antérieurs sont diminuées en raison de tels transferts.

	Dépenses réelles				
	2021-2022	2020-2021	2019-2020	2018-2019	2017-2018
Assemblée nationale	143	143	133	138	135
Personnes désignées par l'Assemblée nationale	121	104	100	183	99
Affaires municipales et Habitation	3 268	3 696	2 651	2 050	2 007
Agriculture, Pêcheries et Alimentation	1 142	1 064	1 014	942	885
Conseil du trésor, Administration gouvernementale et Efficacité de l'État	1 082	1 101	1 892	779	661
Conseil exécutif	483	1 086	472	391	365
Culture et Communications	1 053	1 109	824	738	768
Cybersécurité et Numérique	169	74	122	39	22
Économie, Innovation et Énergie	1 689	1 876	2 763	1 372	934
Éducation	18 575	17 023	13 974	12 483	11 417
Emploi et Solidarité sociale	4 330	4 436	4 474	4 414	4 300
Enseignement supérieur	8 009	7 635	7 235	6 909	6 595
Environnement, Lutte contre les changements climatiques, Faune et Parcs	690	496	397	366	448
Famille	3 568	3 011	2 879	2 576	2 518
Finances	208	480	360	266	228
Immigration, Francisation et Intégration	364	337	329	208	220
Justice	1 244	1 099	1 068	1 001	926
Langue française	56	61	31	33	29
Relations internationales et Francophonie	166	127	123	122	124
Ressources naturelles et Forêts	463	514	390	382	434
Santé et Services sociaux	55 813	51 489	40 251	38 211	36 755
Sécurité publique	1 850	1 847	1 767	1 709	1 603
Tourisme	367	357	210	194	213
Transports et Mobilité durable	8 683	2 853	1 072	840	686
Travail	47	64	88	31	34
Réallocation des dépenses gouvernementales en cours d'exercice	-	-	-	-	-
Changement d'application de norme comptable ³	-	-	2 035	132	329
Dépenses de programmes	113 583	102 081	86 655	76 507	72 735
Service de la dette	6 404	5 438	5 474	6 665	7 162
Dépenses budgétaires	119 987	107 519	92 129	83 172	79 897

³ Il s'agit de l'impact du changement d'application de la norme comptable sur les paiements de transferts. Le détail par portefeuille n'est pas disponible. Pour les exercices 2018-2019 et antérieurs, seul l'impact consolidé a été considéré.

